



HAL
open science

Odyssées. Exil, passage et refuge

Hélène Thiollet

► **To cite this version:**

Hélène Thiollet. Odyssées. Exil, passage et refuge. *Mondes et migrations*, 1348 (janvier-mars 2025), 135 p., 2025, <10.4000/13log>. <hal-05067721>

HAL Id: hal-05067721

<https://sciencespo.hal.science/hal-05067721v1>

Submitted on 14 May 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-SA 4.0 - Attribution - ShareAlike - International License

Mondes & Migrations

Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

1348 | 2025

Odyssées



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mondesmigrations/279>

DOI : 10.4000/13log

ISSN : 3076-6338

Éditeur

Établissement public du Palais de la Porte Dorée – Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2025

ISSN : 3075-6812

Ce document vous est fourni par SciencesPo Paris



Référence électronique

Mondes & Migrations, 1348 | 2025, « Odyssées » [En ligne], mis en ligne le 01 janvier 2025, consulté le 14 mai 2025. URL : <https://journals.openedition.org/mondesmigrations/279> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/13log>

Ce document a été généré automatiquement le 13 mai 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

INTRODUCTION DE LA PUBLICATION

Ce numéro traite de l'exil des réfugiés en adoptant des « regards historiques sur le monde actuel », à l'heure où des millions de personnes fuient des catastrophes climatiques, des persécutions, des conflits ou des guerres sur tous les continents, à la recherche d'un refuge que les politiques de contrôles des frontières tentent d'empêcher. Le dossier revient en particulier sur l'accueil des exilées ukrainiennes en Europe et les morts à la frontière franco-italienne

SOMMAIRE

Devenir Mondes & Migrations

Marie Poinso

Le point sur : Exil, passage, refuges

Exil, passage et refuge. Regards historiques sur le monde actuel

Hélène Thiollet

Accueillies comme les autres ? Les exilées ukrainiennes dans une métropole française

Joséphine Brive et Anouk Flamant

« Je veux aller là où il y a les réfugiés »

Le rôle des intermédiaires à l'arrivée à Paris

Pauline Doyen, Annaelle Piva et Oriane Sebillotte

De l'émigration à l'asile : l'accueil sélectif des exilés en Pologne

Dorota Dakowska et Kaja Skowrońska

Les « Tunisiens de Lampedusa » à Paris et Marseille en 2011 : les campements comme espaces de participation à la révolution à distance

Caterina Giusa

L'impact de la crise de 2015 sur la mobilité des Afghans à travers l'Europe

Giulia Scalettaris

Des États clandestins : l'illégalité comme arme pendant la « drôle de guerre » (1939-1940)

Marianne Amar

Les passeurs de juifs à la frontière franco-genevoise

Les ressorts de l'engagement à travers l'exemple de la filière de Douvaine

Laurent Neury

Récits d'accueil, une parole encadrée

Réfugiés d'Asie du Sud-Est au Canada, aux États-Unis et en France

Laura Madokoro et Thomas Jourdan

Lettres des camps : le HCR et la voix des réfugiés

Clara Lecadet

Les confessions du réel

Jeanne Truong

Et si ce n'était pas la rivière qui avait tué Blessing Matthew ?

Récit d'une recherche-action à la frontière franco-italienne

Sarah Bachelier, Cristina Del Biaggio et Camille Noûs

Les Ukrainiennes en Europe : exil, passage et refuge au temps d'une guerre européenne

Hélène Thiollet, Filip Savatic, Margherita Lazzeri, Kartika Herschied, Thomas Lacroix, Basak Yavcan et Yves Fradier

Le point sur : Exil, passage, refuges

Exil, passage et refuge. Regards historiques sur le monde actuel

Hélène Thiollet

- 1 Les conflits qui ont émaillé le XX^e et le début du XXI^e siècle ont jeté sur les routes des millions d'exilés, faisant de l'exil une réalité non plus exceptionnelle ou une anomalie, mais la condition d'une population de centaines de millions de personnes à travers l'histoire¹. Alors que le nombre des personnes déplacées par la violence dépasse cent vingt millions en 2024, dont trente-huit millions de réfugiés, les politiques migratoires et – dans une certaine mesure aussi – les politiques d'asile semblent sinon de plus en plus restrictives partout, du moins de plus en plus sélectives². Les politiques de frontières se durcissent et rendent plus difficile, coûteux et dangereux pour certains migrants l'accès aux pays européens. C'est le cas même pour certains demandeurs d'asile, en théorie autorisés à franchir les frontières sans titre de voyage au regard de la convention de Genève de 1951³. Alors que les exilés fuient les persécutions et la guerre dans leurs pays d'origine, c'est aux frontières de l'Europe et en Europe que certains se retrouvent souvent confrontés à d'autres périls : les passages de frontière et le refuge dans des pays signataires de la convention de Genève deviennent des espaces incertains, voire dangereux. La protection juridique des exilés est mise en œuvre de manière discrétionnaire, et ce malgré l'article 4 de la convention qui interdit les discriminations d'origine.
- 2 Des politiques publiques, au lieu d'être universelles⁴, se sont révélées discrétionnaires. Elles ont différencié, par exemple, les cas des réfugiés syriens de 2015 et des réfugiées ukrainiennes de 2022⁵, appliquant aux secondes un droit de passage sans entraves vers l'Europe et une protection temporaire quasi automatique (directive 2001/55/CE). Dans ce contexte, les exilés ne peuvent compter exclusivement sur les États pour être sauvés et protégés ; ce sont des acteurs non étatiques qui souvent sauvent et protègent.
- 3 Alors que dans le cas de la crise européenne du printemps 2015, l'attention de la recherche s'est souvent focalisée sur les politiques migratoires de l'Union européenne, révélant leurs impasses et l'échec de la collaboration entre États pour « gérer la crise », le rôle des acteurs non étatiques dans la crise a été bien moins étudié. C'est pourtant d'une crise de l'accueil et de la solidarité européenne et internationale dont l'Europe

faisait l'expérience⁶. Mais les États et l'UE n'ont pas seulement fait défaut, leurs politiques migratoires ont aussi manufacturé une crise du refuge en criminalisant le passage et le sauvetage des exilés⁷. Les contributions rassemblées dans ce dossier et les travaux du projet PACE dont ce dossier est issu s'intéressent aux acteurs non étatiques de l'exil, du passage et du refuge plutôt qu'à la construction et à la « gestion » des crises migratoires par les États.

Économies morales de l'exil, du passage et du refuge

- 4 Au-delà de la distinction entre actions publiques et privées, ce sont aussi les représentations des migrants et même des exilés qui sont de plus en plus négatives, notamment du fait de la diffusion de rhétoriques de crise qui associent la migration et l'exil à des dangers ou à des menaces sécuritaires à l'intérieur des sociétés ou entre pays.
- 5 Les tropes xénophobes et le rejet des étrangers ne sont pas chose nouvelle ni en Occident ni ailleurs, mais, dans ce contexte, la question du passage et du refuge, du rôle des exilés eux-mêmes et de ceux qui les aident à traverser les frontières ou qui les accueillent ou les protègent devient l'objet de controverses de plus en plus violentes et d'une politisation accrue. Médias et politiques publiques se focalisent largement sur la distinction entre réfugiés supposés « vrais » et migrants clandestins, sur l'illégalité des passages et des passeurs, et sur le coût de l'accueil et de l'intégration. Les États s'arc-boutent sur des objectifs d'endiguement de l'immigration dite « clandestine », sans toujours vouloir renoncer aux engagements moraux et juridiques de la protection des exilés, se plaçant ainsi dans des situations contradictoires, voire devant des dilemmes politiques et éthiques⁸. Témoins de ces contradictions, les procès menés par des associations de société civile contre les pratiques de refoulement qui provoquent la mort des exilés et des autres migrants en Méditerranée, d'une part⁹, et, d'autre part, les poursuites contre les associations, les organisations non gouvernementales (ONG) et les individus accusés de collusions avec les passeurs de migrants lorsqu'ils pratiquent le sauvetage en mer, sur terre, ou l'accueil de personnes exilées sans papier¹⁰.
- 6 Entre procès stratégiques pour faire évoluer les politiques et criminalisation de la solidarité et de l'aide humanitaire¹¹, l'arme juridique est utilisée pour contraindre ou transformer non seulement les pratiques, mais aussi l'économie morale¹² des passages de frontières et du refuge. Par « économie morale », on n'entend pas seulement le cadre normatif dans lequel se déploient les pratiques et les politiques, mais aussi les sentiments et les émotions des personnes qui les incarnent, qu'elles soient exilées elles-mêmes, aidantes, ou simples observatrices des expériences de l'exil¹³. C'est bien le sentiment de justice et d'injustice, de danger ou de sécurité pour les personnes migrantes et les sociétés qui les accueillent que reflètent les débats politiques et les conflits juridiques et éthiques autour de l'exil, autant que leur régulation.

Usage politique de la comparaison historique

- 7 Devant ces contradictions, je trouve dans le texte de Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel* (1931), une inspiration pour interpréter ces contradictions souvent pensées – à tort – comme actuelles. Le texte de Valéry éclaire l'usage qui peut être fait de l'histoire pour mieux comprendre ces contradictions « actuelles ». Il y parle de l'Europe et de la

France comme terres d'immigration et d'asile. Valéry part de l'hypothèse que l'histoire donne à l'avenir les moyens d'être pensé¹⁴. Deux notions doivent être clarifiées pour lesquelles Valéry propose des définitions que j'ai retenues dans le cadre de ce dossier. On a, d'une part, l'idée que l'histoire est la « *sélection, la classification, l'expression* » issues « *d'analyse et de décisions explicites* » appliquées à la « *quantité des événements ou des états qui dans le passé ont pu tomber sous le sens de quelque témoin* ». L'histoire nous donne donc les moyens de penser les façons dont les individus, les organisations non étatiques rencontrent les exilés et déterminent leur rapport à eux. Elle nous invite aussi à penser la façon dont les exilés déterminent leur rapport aux individus dans les sociétés qu'ils ou elles traversent ou celles dans lesquelles ils ou elles trouvent refuge. D'autre part, Valéry rappelle que la politique « *consiste après tout dans la détermination des rapports d'un homme avec la masse des hommes qu'il ne connaît pas* ».

- 8 À partir de cette définition du politique comme relation et de l'usage de l'histoire pour penser l'avenir que préconise Valéry, j'invite, dans ce dossier, à mettre en dialogue des contributions scientifiques et littéraires, et des témoignages sur les actions et les situations des acteurs de l'exil, du passage et du refuge ou de l'accueil des exilés en France et ailleurs dans le monde, depuis la Seconde Guerre mondiale. Les contributions proposées à la suite de ce texte introductif éclairent trois périodes de l'histoire : l'exil juif entre 1933 et 1950, l'afflux des réfugiés d'Asie du Sud-Est après 1975 et, enfin, les arrivées d'exilés en Europe depuis 2015. Le dossier croise les analyses d'historiens et de chercheurs en sciences sociales pour porter un regard empirique détaillé sur les trajectoires des exilés et de celles et de ceux qui les accompagnent autour de trois thèmes : le passage ; les dangers, les risques et les violences de l'exil ; le refuge et l'accueil.
- 9 Les témoignages et les analyses rassemblés dans ce dossier invitent à repenser comme éminemment politiques les relations qui peuvent se tisser ou pas entre exilé·e·s ou migrants et les personnes avec qui ils et elles interagissent. Ces relations sont parfois structurées, organisées, formalisées, elles sont parfois fragiles et intermittentes. En ce sens, les « petites » histoires concrètes racontées dans ce dossier contribuent à une lecture critique et historique de l'exil, du passage et du refuge par les pratiques discrètes, les rationalités et les émotions des actrices et des acteurs.

Trois histoires et trois géographies de l'exil, du passage et du refuge

- 10 Plutôt que de scruter les politiques d'asile ou de contrôle de la mobilité, je propose de centrer le regard sur les pratiques concrètes du passage et du refuge, leurs représentations et les expériences qu'en font et qu'en ont fait les exilé·e·s et ceux et celles qu'ils rencontrent à travers trois espaces géographiques et trois périodes historiques différentes.
- 11 À partir de 1933, alors que la répression contre les opposants politiques, les persécutions contre les juifs puis les Tsiganes s'intensifient en Allemagne et, progressivement, dans les territoires conquis par le Reich, ceux-ci peuvent sortir de leur pays de nationalité mais ne sont pas accueillis formellement dans les démocraties occidentales. Ce sont des réseaux sociaux transnationaux et des acteurs civils locaux qui vont permettre l'exfiltration et l'accueil au compte-gouttes des persécutés, souvent

dans l'illégalité. Les réseaux et les collectifs européens organisent néanmoins aussi sur le continent le sauvetage des juifs et des autres personnes et groupes persécutés à travers des pratiques articulées à une diversité de croyances, de valeurs, de contextes, mais qui toutes participent à une forme de résistance au génocide et aux crimes de masse¹⁵. Au printemps 1945, l'Europe compte plus de 20 millions de civils dispersés loin de chez eux : près de onze millions de victimes du Reich, et autant d'Allemands dits « ethniques » expulsés des pays d'Europe centrale et orientale. Les puissances alliées et les organisations en charge des personnes déplacées victimes du nazisme organisent les rapatriements et, plus tard, les réinstallations hors d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie. Toutefois, le passage et l'accueil sont pris en main par différents réseaux, non sans l'accord tacite de certaines autorités. Pour eux, la priorité demeure le départ hors d'Europe des réfugiés, considérés, en ces temps de Guerre froide, comme un facteur d'instabilité.

- 12 Dans les années 1970-1980, le Cambodge, le Laos et le Vietnam connaissent un exode massif de leurs populations. Quoique liés par l'histoire partagée de la colonisation française, des guerres coloniales et américaines et de l'effondrement final dans la violence des trois pays en 1975, les exilés d'Asie du Sud-Est ont suivi des routes de l'exil diverses et peu connues. Le terme de « *boat people* » utilisé de manière indistincte n'a, en réalité, concerné que les Vietnamiens. L'accueil en France de ces exilés fuyant des régimes communistes violents dans le contexte de la Guerre froide a été présenté comme exceptionnel, assurant l'application quasi automatique de la convention relative au statut des réfugiés des Nations unies, voire comme un accueil exemplaire, qui a rarement laissé la place aux critiques. Pourtant, les historiens ont montré les mécanismes plus informels de cet exil, les difficultés voire les drames vécus par les exilés, en Asie comme au cours de leurs voyages vers l'Amérique du Nord, l'Australie ou l'Europe. Les recherches ont aussi montré les ambivalences politiques des démocraties occidentales après 1980.
- 13 Depuis 2015, en Europe, un tissu associatif et d'institutions locales se forme autour de l'accueil des différentes vagues de réfugiés en provenance du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'Ukraine. Dans un contexte où l'Europe consolide depuis 1990 ses frontières extérieures en maintenant la libre circulation au sein de l'espace Schengen, les manifestations privées de solidarité spontanée se heurtent à la loi. Plusieurs aidants d'exilés ont été accusés de soutenir l'immigration illégale et d'être des passeurs. Le passage, l'accueil et le refuge sont en permanence (re)négociés, en fonction des contextes, des moments, des épisodes de politisation de la migration. Le sens politique des actes privés, individuels ou collectifs, change dans le temps et l'espace. Entre les exilés syriens autour de 2015 et ukrainiennes à partir de 2022, les politiques d'asile européennes ont changé, mais les pratiques et les gestes de l'aide au passage et de l'accueil restent les mêmes. Leur qualification juridique et la façon dont elles sont perçues, en revanche, évoluent. C'est donc bien l'économie morale du passage et de l'accueil qui varie. La versatilité politique des gestes, petits ou grands, de leur signification est non seulement l'objet de réflexion historique, mais aussi des combats politiques et juridiques actuels.
- 14 Qui sont celles et ceux qui passent ? Celles et ceux qui aident celles et ceux qui passent ? Ces questions sont liées à la perception différenciée d'exilés considérés comme acceptables, voire désirables, et opposés à des migrants irréguliers souvent vus comme indésirables.

- 15 Cette question ouvre sur une autre interrogation plus actuelle : les modalités et les acteurs de l'asile et du refuge ont-ils radicalement changé depuis le début des années 2010 et avec la « crise » de 2015 ? Les normes et les politiques d'asile et d'accueil répondent-elles de manière différente aujourd'hui qu'hier à des situations comparables ?

Décentrer le regard vers les pratiques et les expériences

- 16 Le texte d'Hannah Arendt « Nous réfugiés » (1943) offre une autre inspiration pour interpréter les contradictions de nos acceptions des notions d'exil ou de refuge, nos perceptions des figures de l'exilé ou du réfugié. Alors même que la dichotomie légale et politique entre les réfugiés et les migrants – irréguliers – détermine en théorie les modalités du passage de frontière et de l'accueil des exilés, on constate que son efficacité est limitée pour comprendre les expériences de l'exil. La distinction entre « migrants » économiques réguliers ou irréguliers, d'une part, et réfugiés, d'autre part, semble avoir des présupposés normatifs radicalement différents, cependant, elle n'a eu en réalité qu'un rôle réglementaire, administratif de gestion de flux¹⁶. Alors que nombre de recherches se sont centrées sur la question des statuts et des conditions juridiques de l'asile, on peut même se demander si les politiques migratoires et les politiques d'asile n'ont pas été historiquement substituables. Dans l'histoire apparaissent des solutions en général *ad hoc* et une interprétation souvent contingente des catégories de l'action publique adoptées par les États face à la migration forcée¹⁷. Ce que je peux appeler ici, une « géopolitique discrétionnaire de l'asile » se traduit aussi dans les statistiques publiques et les représentations collectives des « vrais » ou des « faux » réfugiés¹⁸. Ces politiques discrétionnaires de l'exil et de l'accueil des réfugiés ont donné lieu à une taxonomie de plus en plus complexe, à une prolifération des catégories de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), d'organisations régionales comme l'Union africaine (ex-OUA) ou des États nations¹⁹. La figure du réfugié a donné lieu à de nombreux travaux sur la formation de l'exilé comme sujet politique, sujet humanitaire ou objet de politiques publiques. Ces débats ne permettent néanmoins pas totalement, semble-t-il, de rendre compte de manière satisfaisante de l'expérience de l'exil, du passage de frontières et du refuge par les exilés eux-mêmes et ceux qui les accompagnent ou les aident.
- 17 Hannah Arendt, exilée elle-même à Paris, Lisbonne, puis New York, a rejeté dans son texte de 1943 l'appellation de « réfugié », au profit de celle de « nouveaux arrivants » ou d'« immigrants ». Ce faisant, elle met à distance l'idée d'agentivité politique des exilés du nazisme, et rappelle leur condition d'objets malheureux et sans ressources devant des forces qui les ont jetés sur les routes en masse²⁰. Elle dépolitise le réfugié pour rappeler que l'exil et le refuge sont, en l'espèce et dans ces circonstances historiques d'exil de masse liées à des politiques racistes de grande ampleur, des conditions et des expériences pragmatiques. À l'instar de la philosophe donc, je propose de considérer le triptyque exil-passage-refuge comme un ensemble d'expériences qui deviennent *a posteriori* une matière politique davantage qu'une question de statuts et de politiques publiques déterminés *ex ante*. L'exil est donc l'expérience de la fuite et du passage, dans leurs dimensions matérielles et morales. Le refuge est la pratique « nue », dirait Giorgio Agamben, de « trouver refuge », d'être

accueilli ou pas, au terme d'un exil-fuite, et non la politique qui octroie un statut de réfugié et garantit des droits à l'accueil. Il convient donc d'interroger conjointement les pratiques et les significations politiques du triptyque exil, passage et refuge.

Exils et exilés, passage et passeurs, refuge et réfugiés, sauveurs et aidants

- 18 Formels ou informels, l'exil, le passage et le refuge s'ancrent dans des pratiques : information, logement, nourriture, titre de transport, argent ou travail... Les exilés trouvent une aide matérielle ou immatérielle parfois spontanée, parfois structurée, mais décisive soit pour quitter leur pays d'origine, soit pour entrer dans un pays de passage ou d'accueil. Légal ou illégal, le passage de frontière implique non seulement les États et les organisations gouvernementales ou non gouvernementales, des réseaux transnationaux, mais aussi des individus, des communautés ou des associations qui peuvent être criminalisées ou non en fonction des contextes. Les passeurs sont soit des criminels, soit des « justes » entre les nations. Les exilés et les particuliers, les associations qui permettent l'accueil ou la circulation des personnes se retrouvent prises dans des controverses à la fois discursives et juridiques dont la dimension dramatique, voire mortelle, ne doit pas être sous-estimée. Contre les États ou en l'absence de politiques claires ou efficaces des États concernant le passage et l'accueil des exilés, des acteurs privés ou des acteurs publics à une échelle locale ou transnationale – qu'il s'agisse d'agences ou d'entreprises publiques, de municipalités – jouent un rôle central.
- 19 Les contributions rassemblées pour le dossier « Exil, passage, refuge » offrent des perspectives complémentaires sur les dynamiques contemporaines de l'exil, du passage, du refuge, du sauvetage et de l'accueil, ancrées dans une analyse critique des pratiques sociales et de l'économie morale qui les sous-tend. Elles donnent à voir et analysent la variété des pratiques et des discours ou des stratégies des actrices et des acteurs de l'exil, de l'aide au passage ou de l'accueil. Ces travaux soulignent la tension constante entre les pratiques locales ou transnationales d'accueil ou de sauvetage et des dispositifs institutionnels de contrôle, souvent ambigus.
- 20 Les articles de Joséphine Brive et Anouk Flamant, de Pauline Doyen, Annaëlle Piva et Oriane Sebillotte, et de Dorota Dakowska et de Kaja Skowrońska examinent respectivement les processus d'accueil des Ukrainiens en France, le rôle des intermédiaires sociaux à l'arrivée des migrants à Paris et la réponse sélective de la Pologne à la crise des réfugiés. Ils révèlent ainsi l'existence de structures de solidarité et d'exclusion modulées par des critères politiques et culturels spécifiques. Ils mettent en lumière une économie morale de l'accueil où les acteurs locaux, par des pratiques souvent improvisées, comblent les carences de l'État. Caterina Giusa examine, pour sa part, les campements de migrants tunisiens en 2011 comme des espaces de mobilisation et de participation à la révolution à distance, où solidarité et politisation s'entrelacent, incarnant ainsi une forme de résistance transnationale et un engagement communautaire. Enfin, Giulia Scalettari analyse la mobilité afghane au sein de l'Union européenne post-2015, exposant la complexité de la gouvernance migratoire européenne qui, par des mécanismes de renvoi et de dispersion, façonne une économie morale inversée où l'immobilité imposée se transforme en mobilité contrainte.

- 21 En racontant les passages clandestins et légaux organisés par les États pendant la « drôle de guerre », Marianne Amar montre comment l'illégalité a pu devenir un outil stratégique pour gérer l'exil, le passage et le refuge des exilés. En examinant les mobilités des réfugiés polonais entre 1939 et 1940, elle met en lumière la tension entre les pratiques de solidarité transnationale et la méfiance institutionnelle des États, tout en offrant un point de vue historique sur des enjeux contemporains similaires, comme l'instrumentalisation des migrations et la reconfiguration des frontières. Laurent Neury éclaire, quant à lui, les logiques de sauvetage des juifs à la frontière franco-genevoise durant la Seconde Guerre mondiale, une initiative de résistance portée par des villageois et des figures locales religieuses qui révèle l'articulation entre la foi, la solidarité villageoise et une « banalité du bien » face à des lois injustes. Cette étude approfondit l'économie morale du sauvetage en explorant les motivations et les dilemmes de ces acteurs ordinaires, souvent ambivalents dans leurs relations avec l'autorité. Par contraste, Laura Madokoro et Thomas Jourdan analysent la manière dont les récits d'accueil des réfugiés d'Asie du Sud-Est en Occident célèbrent l'humanitarisme, tout en occultant les responsabilités historiques de ces États dans les conflits initiaux, montrant ainsi comment l'accueil peut perpétuer des imaginaires nationaux simplifiés et édifiants. Parallèlement, Clara Lecadet, dans son étude des lettres de réfugiés dans les camps, soulève le paradoxe de l'accueil bureaucratisé qui efface la voix des exilés tout en les maintenant dans des espaces d'attente. L'auteur montre comment ces lettres deviennent des contre-récits, inscrivant une revendication silencieuse de dignité et une économie de résistance dans les interstices de la bureaucratie.
- 22 Les travaux sur la période contemporaine et les travaux historiques se répondent, en combinant l'analyse des choix individuels et des déterminants plus (infra)structurels de l'aide à l'exil et de l'accueil, des discours ou des mémoires officielles et occultées de l'exil, du passage et du refuge. Ils éclairent les espaces et sociabilités de l'exil et de l'accueil et décrivent les institutions et les organisations de l'exil et de l'accueil (formelles et informelles, y compris les réseaux). Ils retracent les trajectoires de l'exil à différentes échelles et abordent la violence (systémique), les abus, la mort et les traumatismes individuels et collectifs. Ils reviennent sur les enjeux de justice ou d'injustice et la criminalisation du passage et de l'accueil à travers différents contextes historiques et politiques. Ils contribuent à une lecture renouvelée de l'exil comme lieu de rencontre entre la vulnérabilité des migrants et les résistances de ceux et celles qui défient, par leurs actes, les politiques restrictives et déshumanisantes.
- 23 Enfin, les articles font place à l'analyse des discours sur l'exil, le passage et l'accueil, et aux paroles et narrations des exilé·e·s ou descendants d'exilé·e·s. La romancière Jeanne Truong oppose la distance froide des discours médiatiques et sociologiques sur la migration, les récits héroïques des explorateurs européens, à la contribution romanesque sensible, en montrant comme la fiction comble les vides de l'histoire officielle et rend une dignité narrative aux exilés, souvent invisibilisés. Avec un article qui est à la fois une enquête sur les pratiques de violence frontalière perpétrées par les États, les forces de police, les armées ou les entreprises, et un témoignage *post mortem*, Sarah Bachellerie et Cristina Del Biaggio reconstituent les causes de la mort de Blessing Matthew, une migrante nigériane. Elles remettent en question les récits officiels qui naturalisent les risques des passages de frontières et occultent les effets destructeurs des politiques de contrôle, devenant elles-mêmes une sorte de police scientifique

(*Border Forensic*) de la police des frontières. Un texte collectif enfin rend compte d'une enquête menée en ligne auprès d'exilé.e.s ukrainiennes en Europe depuis février 2022 en Pologne, en Allemagne et en France essentiellement. À travers cette enquête, les exilées s'expriment sur leurs trajectoires, sur l'accueil trouvé dans les pays d'installation et sur leurs positions politiques, laissant voir la tension entre les destins individuels, collectifs, et les contextes politiques de l'exil. Cet espace laissé au témoignage sous différentes formes permet d'introduire une réflexion sur les émotions et l'engagement, et leur rôle dans les trajectoires et les politiques de l'exil, du passage et de l'accueil. La transcription et l'analyse des émotions des personnes exilées, des aidants, des chercheuses et chercheurs, des artistes nous permettent d'interroger les formes scientifiques et non scientifiques de restitution de l'expérience de l'exil et de sa politisation.

NOTES

1. Ce dossier est le produit du travail mené dans le cadre du projet PACE, « La politique des crises migratoires en Europe », financé par l'Agence nationale de la recherche et coordonné par Hélène Thiollet entre 2018 et 2023. Il émane de la conférence finale du projet qui a eu lieu au Musée national de l'histoire de l'immigration et à Sciences Po les 14 et 15 septembre 2023.
2. Hein de Haas, Katharina Natter, Simona Vezzoli, « Growing restrictiveness or changing selection? The nature and evolution of migration policies », in *International Migration Review*, vol. 52, n° 2, 2018. Url : <https://doi.org/10.1111/imre.12288>
3. Convention de Genève, Article 31. – Réfugiés en situation irrégulière dans le pays d'accueil, 1 : « Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières. »
4. Convention de Genève Article 3. – Non-discrimination : « Les États contractants appliqueront les dispositions de cette Convention aux réfugiés sans discrimination quant à la race, la religion ou le pays d'origine. »
5. François Gemenne, Hélène Thiollet, « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », in *Hommes & Migrations*, n° 1337, 2022, pp. 180-184. Url : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.14062>
6. Céline Cantat, « Répression, négligence et solidarité. Quel accueil pour les migrants en Hongrie ? », in Annalisa Lendaro, Claire Rodier, Youri Lou Vertongen (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, pp. 273-298.
7. Pinar Selek, Daniela Trucco, *Le manège des frontières. Criminalisation des migrations et solidarités dans les Alpes-Maritimes*, Paris, Le passager clandestin, 2020.
8. Sergio Carrera, Elspeth Guild (dir.), *Irregular Migration, Trafficking and Smuggling of Human Beings: Policy Dilemmas in the EU*, Bruxelles, Centre for European Policy Studies (CEPS), 2016.
9. Voir, par exemple, les actions en justice initiées notamment par l'ONG Front-Lex contre l'agence Frontex et ses directeurs Aija Kalnaja et Fabrice Leggeri. Url : <https://www.front-lex.eu/about>

10. On pense, par exemple, au premier procès médiatisé en matière de criminalisation de l'aide humanitaire et de la solidarité impliquant Borderline Europe en Italie (2004-2009). Les fondateurs de l'ONG Stefan Schmidt et Elias Bierdel, arrêtés en 2004 après avoir sauvé des personnes migrantes en mer, furent acquittés en 2009 après cinq ans de bataille juridique. Plus médiatiques, les procès – qui ont généralement mené à un acquittement des personnes incriminées – en Italie contre les associations MSF, Save the Children et l'ONG allemande Jugend Rettet (2017-2024), ou contre le maire de la ville italienne de Riace Domenico Lucano. Le procès de Carola Rackete capitaine du bateau de sauvetage en mer le *Sea Watch* en 2019, ainsi que d'autres capitaines de vaisseaux de sauvetage comme Pia Klemp, ou l'ONG Open Arms en 2018. Les procès en Grèce contre Seán Binder et Sarah Mardini (2018-2023), volontaires de l'ONG Emergency Response Centre International (ERCI), et d'autres acteurs humanitaires en 2023, pour espionnage, trafics d'être humain et fraude. Url : <https://www.la-croix.com/Monde/Nouvelle-etape-judiciaire-ONG-accusees-collusions-passeurs-migrants-2022-05-21-1201216236>
11. Voir le rapport de l'ONG PICUM. Url : <https://picum.org/blog/resilience-and-resistance-the-criminalisation-of-solidarity-across-europe/>
12. Didier Fassin, « Les économies morales revisitées », in *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 64, n° 6, 2009, pp. 1237-1266.
13. Voir Camille Schmoll, *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, 2020.
14. « L'avenir, par définition, n'a point d'image. L'histoire lui donne les moyens d'être pensé. » Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, Paris, Stock, 1931, pp. 6-7. Disponible en ligne sur la librairie virtuelle de l'université Québec à Montréal et l'université du Québec à Chicoutimi. Url : https://classiques.uqam.ca/classiques/Valery_paul/regards_sur_le_monde_actuel/regards_monde_actuel.html
15. Jacques Sémelin, Claire Andrieu, Sarah Gensburger (dir.), *La résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
16. Karen Akoka, *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés-migrants*, Paris, La Découverte, 2020.
17. Hélène Thiollet, Ferruccio Pastore, Camille Schmoll, « Does the forced voluntary dichotomy really influence migration governance? », in Ettore Recchi, Mirna Safi (dir.), *Handbook of Human Mobility and Migration*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2024, pp. 221-241, <https://doi.org/10.4337/9781839105784.00021> ; Delphine Diaz, *En exil. Les réfugiés en Europe, de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 2021 ; Laura Madokoro, « Seeing migrants, selecting refugees: A historical study of Chinese settlement in Canada and New Zealand », in *Research Paper*, n° 252, UNHCR New Issues in Refugee Research, Genève, UNHCR, 2013, Url : <https://www.unhcr.org/research/working/510a2f799/seeing-migrants-selecting-refugees-historical-study-chinese-settlement.html>
18. Filip Savatic, Hélène Thiollet, Alice Mesnard, Jean-Noël Senne, Thibaut Jaulion, « Borders start with numbers: How migration data create “fake illegals” », in *International Migration Review*, 9 janvier 2024, Url : <https://doi.org/10.1177/01979183231222169>
19. Hélène Thiollet, Ferruccio Pastore, Camille Schmoll, *op. cit.*
20. « A refugee used to be a person driven to seek refuge because of some act committed or some political opinion held. Well, it is true we have had to seek refuge; but we committed no acts and most of us never dreamt of having any radical opinion. With us the meaning of the term “refugee” has changed. Now “refugees” are those of us who have been so unfortunate as to arrive in a new country without means and have to be helped by Refugee Committees. » Hannah Arendt, « We refugees », in *Menorah Journal*, vol. 31, n° 1, 1943, pp. 69-77. « Un réfugié était une personne qui était poussée à chercher refuge du fait d'un acte commis ou d'une opinion politique revendiquée. Il est vrai que nous avons dû chercher refuge. Mais nous n'avons commis aucun acte et la plupart d'entre nous n'ont jamais rêvé d'avoir quelque opinion radicale que ce soit. Avec nous, la signification du terme “réfugié” a changé. Désormais, “réfugié” désigne

ceux d'entre nous qui ont eu la malchance d'arriver dans un pays nouveau sans aucun moyen, et qui ont dû être aidé par des Comités de réfugiés. » (Traduction de l'autrice).

INDEX

Mots-clés : migration, exil, passage, refuge

AUTEUR

HÉLÈNE THOLLET

 <https://idref.fr/127987045>

Attachée de recherche, CNRS, Ceri, Sciences Po

Accueillies comme les autres ? Les exilées ukrainiennes dans une métropole française

Joséphine Brive et Anouk Flamant

- 1 Si, entre 2014 et 2021, les Ukrainien·nes ont connu des déplacements internes et l'exil¹, la guerre totale qui éclate le 24 février 2022 jette sur les routes des millions de personnes et conduit l'Union européenne à vivre une nouvelle « *crise migratoire*² ». Au sein de l'Union européenne, près de 4,8 millions de personnes bénéficient de la protection temporaire³, dont 115 000 en France⁴. Cette « *crise migratoire* » se caractérise d'emblée par un traitement médiatique et politique distinct des arrivées des personnes syriennes en 2015 ou afghanes en 2021⁵. En effet, les arrivées des Ukrainien·nes se sont faites loin du système d'encampement et de frontiérisation de l'Europe⁶. Les Ukrainien·nes, déjà privilégiées dans leur mobilité au sein de l'Union européenne⁷, ont bénéficié d'une « *chaîne de l'accueil sans précédent*⁸ », mobilisant les acteurs institutionnels, associatifs et des habitants ordinaires, depuis leur fuite de l'Ukraine jusqu'à leur lieu d'arrivée.
- 2 En se concentrant sur la période de février 2022 à juin 2023, cet article s'intéresse à la mise en place concrète de cet accueil au sein d'une métropole française. Des travaux récents soulignent le rôle joué par les acteurs associatifs dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'accueil⁹, contribuant aux recherches qui interrogent les relations de plus en plus étroites entre les pouvoirs publics et les associations, notamment *via* les modes de financement, dans la production de l'État social¹⁰. Notre recherche prend le parti de rendre compte finement de ces relations dans le cadre de l'accueil des exilé·es ukrainien·nes pour répondre à deux interrogations : comment la gouvernance locale des migrations s'est-elle mise en œuvre ? Et quelle place les différents acteurs associatifs ont-ils occupée dans cet accueil ?

Méthodologie

Cette enquête qualitative a été menée à quatre mains entre janvier 2023 et juin 2024 dans une métropole française. Nous avons mené des entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels (N=4), des membres d'associations engagés dans le soutien exilé·es ukrainien·nes (associations caritatives, associations de la diaspora ukrainienne, associations gestionnaires d'hébergement) (N=7), et avec des personnes exilées d'Ukraine (N=5) et des personnes-soutien de leur parcours (N=8). Le travail de codage des entretiens a été réalisé en s'intéressant aux dynamiques de rupture et de continuité de la mise en œuvre de cet accueil. En outre, la presse locale a fait l'objet d'un dépouillement *via* Europresse pour préciser des temporalités et les acteurs impliqués (N=15).

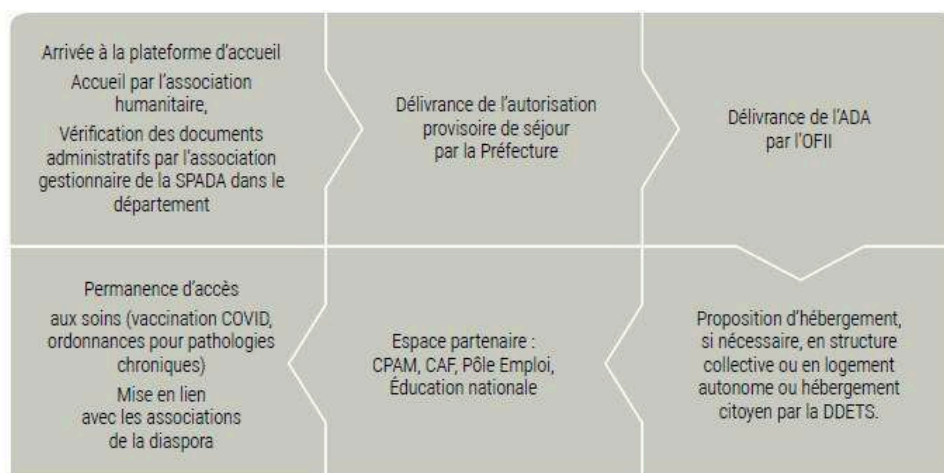
Une ingénierie bureaucratique exceptionnelle pour l'accueil des Ukrainien·nes

- 3 Les premières Ukrainiennes¹¹ arrivent dans la métropole tout de suite après le 24 février en s'appuyant sur leurs réseaux familiaux, amicaux, ou sur les associations diasporiques. À l'inverse, les autorités de la ville étudiée ne sont sollicitées jusqu'au début du mois de mars 2022 que pour organiser le transit d'Ukrainiennes qui souhaitent rejoindre l'Europe du Sud, notamment l'Espagne ou le Portugal¹². Progressivement, les Ukrainiennes souhaitant s'installer, sans bénéficier de l'accueil citoyen spontané ou de celui de proches, sont plus nombreuses. Au plus haut sommet de l'État français, un discours d'accueil est affirmé en faveur des « *réfugiés venant d'Ukraine*¹³ », conduisant à produire un dispositif d'accueil singulier. Ce dernier s'appuie à la fois sur des compétences locales de gestion de crise, confiées à des acteurs associatifs de l'urgence sociale et de l'asile, et sur la constitution d'une cellule *ad hoc* au sein de laquelle les normes de l'exceptionnalité sont définies.
- 4 Les représentant·es des institutions locales (ville, État) insistent sur l'urgence à laquelle ils et elles ont dû faire face pour répondre à l'arrivée de personnes ukrainiennes, et sur le « bricolage » des premiers temps d'accueil. Ainsi, une représentante de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) souligne avoir fait feu de toutes les possibilités, avec la sollicitation d'« *hôtels pour trouver des places, même des hôtels de luxe*¹⁴ ». Rapidement, cet accueil hôtelier est jugé insatisfaisant en raison de la dispersion des Ukrainiennes sur l'agglomération. En outre, ces arrivées font peser un risque sur le système d'hébergement d'urgence dans son intégralité. L'État donne des instructions pour que les Ukrainiennes ne soient hébergées ni au sein du dispositif national d'accueil pour les demandeur·ses d'asile, ni au sein de l'hébergement d'urgence généraliste afin de ne pas « *désorganiser ou saturer les dispositifs de droit commun [pour l'hébergement d'urgence]* » et de ce fait « *ne pas dégrader les conditions d'accueil de l'ensemble des publics qui en relèvent*¹⁵ ». Dans ce contexte, la DDETS, en lien avec le bureau de l'asile et de l'hébergement¹⁶, finance un accueil au sein de deux gymnases, mis à disposition par la ville et gérés par une association humanitaire¹⁷. Celle-ci est un partenaire évident de la DDETS, puisqu'elle assure dans ce département la mise à l'abri hivernal des personnes sans abri. Enfin, à partir de juin 2022, les deux gymnases sont fermés au profit d'un centre de transit, la métropole étant qualifiée de « hub régional » pour accueillir les Ukrainiennes en provenance d'autres régions françaises (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Hébergé dans des locaux de la

SNCF, ce centre de transit est à nouveau déplacé à l'automne 2022 dans des locaux appartenant à la métropole et ferme ses portes définitivement en mars 2024. Ce lieu a été à la fois un centre d'hébergement d'urgence, au sein duquel les personnes restent de quelques jours à deux mois avant une orientation dans un autre département, et un centre d'hébergement collectif, au sein duquel elles séjournent plusieurs mois avant de recevoir une proposition de logement autonome au sein de la métropole ou dans un autre département.

- 5 En parallèle de cet enjeu de l'hébergement, les Ukrainiennes affluent dans les guichets classiques de la demande d'asile à partir du 10 mars 2022¹⁸ pour bénéficier de la protection temporaire, mais aussi dans les guichets de l'aide sociale municipale. La Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada)¹⁹, déjà sous pression, sature tandis que les guichets sociaux municipaux sont incapables de répondre aux demandes. À partir du 16 mars 2023, alors que les premiers accueils d'Ukrainiennes sont officiellement actés à la Spada, l'association gestionnaire de la Spada et les services préfectoraux de l'asile s'inquiètent des tensions croissantes créées par l'arrivée de centaines de personnes. L'idée d'un lieu unique, au sein duquel l'ensemble des démarches administratives peuvent être accomplies, est alors soutenue par le préfet de région.
- 6 Ce centre de premier accueil ouvre à la fin du mois de mars 2022 dans un bâtiment appartenant à la métropole, permettant aux exilées d'effectuer l'ensemble de leurs démarches en une demi-journée, dans un même lieu, et d'être soutenues par des interprètes, en langue russe ou ukrainienne²⁰. Ce lieu unique limite l'errance administrative et témoigne d'une bureaucratie partenariale d'exception qui se déploie au service de ce public.

Illustration n° 1 : Parcours-type de prise en charge au sein du centre d'accueil unique d'un-e ressortissant-e ukrainien-ne



Pour lire le schéma, il faut considérer que chaque rectangle correspond à la rencontre de la personne exilée avec un-e représentant-e de l'administration ou d'une association.

- 7 La mise en place de cette chaîne administrative d'accueil parallèle permet, tout d'abord, de gérer des incompréhensions, voire de potentielles oppositions, avec les services sociaux municipaux et des opérateurs associatifs concernant la prise en charge des Ukrainiennes. En effet, ce territoire se caractérise par une forte tension pour accéder à l'hébergement d'urgence et au logement social²¹. Dès lors, les services

préfectoraux de l'asile, la DDETS et la représentante de la ville-centre se mobilisent pour que les acteur·trices du travail social maintiennent, dans un premier temps, les Ukrainiennes loin des canaux classiques de la demande d'asile, du séjour et de l'urgence sociale. Toutefois, les ressortissant·es de pays maghrébins ou subsahariens ayant fui l'Ukraine, et sans titre permanent, semblent avoir été principalement orientées vers la demande d'asile²².

- 8 Cette filière spécifique d'accueil facilite le travail de transfert départemental et la politique dite de « hub régional ». En effet, au sein du centre de premier accueil, la DDETS encourage les exilées à accepter une proposition d'hébergement en dehors de l'agglomération, voire du département, afin d'accéder plus rapidement à un logement autonome et un emploi. Ces propositions sont peu suivies d'effet du côté des exilées. Pour une partie des acteurs institutionnels et des opérateurs de l'hébergement d'urgence, les Ukrainiennes, décrites comme ayant des « *profils éloignés du public de l'hébergement d'urgence* » avec des « *niveaux d'exigence élevés* », n'ont pas conscience des conditions de vie réelles dans la métropole²³. Progressivement, l'orientation vers d'autres villes ou départements devient plus directive au sein des centres de transit. Les propositions pour sortir de l'hébergement d'urgence ou de l'hébergement citoyen sont progressivement réservées aux Ukrainiennes avec des pathologies de santé complexes ou des enfants déjà scolarisés avec des besoins éducatifs particuliers. À l'inverse, le fait d'occuper un emploi dans l'agglomération ou de bénéficier d'un accompagnement par Pôle emploi ne sont pas des critères. Deux arguments justifient ce choix : les personnes non francophones exercent principalement dans des filières en tension (soins, entretien, restauration) et de ce fait retrouveraient facilement un emploi ; de plus, la suspicion de faux contrats de travail est évoquée. Ces orientations coercitives provoquent des tensions avec les acteurs et les actrices du travail social, quand bien même ces dernier·es ont des marges de manœuvre sur les personnes à qui ils et elles adressent ces propositions de logement à l'extérieur de la métropole²⁴.
- 9 Finalement, l'objectif de ne pas perturber l'écosystème en place se modifie à nouveau, alors que les arrivées diminuent à partir de novembre 2022. La solution trouvée vise à s'inspirer de la norme existante pour les personnes installées dans un hébergement d'urgence. En cas de deux refus non motivés de propositions de logement²⁵, les personnes doivent quitter le centre d'hébergement. Cette démarche permet de fermer progressivement le centre d'hébergement d'urgence dédié aux Ukrainien·nes, tandis que ces dernier·es perdent de leur exceptionnalité en étant contraint·es dans leur mobilité par l'État.

La délégation de l'accueil au quotidien aux associations

- 10 Cet accueil institutionnel n'est qu'une facette du soutien dont les Ukrainiennes ont bénéficié à leur arrivée en France depuis fin février 2022. En effet, l'État délègue directement une partie de l'accueil aux associations diasporiques ukrainiennes, qui se réorganisent pour faire face à cette nouvelle mission, tandis que des associations gestionnaires de l'hébergement et de l'asile se voient confier la gestion de nouveaux lieux d'hébergement ou de nouveaux dispositifs.

- 11 Dans la métropole étudiée, ce sont les membres des associations diasporiques ukrainiennes, du fait de leurs réseaux d'interconnaissances, qui se mobilisent en premier, sous les radars institutionnels, pour répondre aux besoins urgents d'accueil des exilées faisant escale ou souhaitant s'installer dans la ville. À titre d'exemple, début mars 2022, une association de danse organise elle-même l'évacuation d'une quarantaine de femmes et d'enfants, depuis l'ouest de l'Ukraine, en affrétant un car et en les conduisant dans une petite commune de l'agglomération, où un système *ad hoc* d'hébergement citoyen est mis en place, en dehors des dispositifs étatiques.
- 12 Après avoir accueilli, pour certain·es, les membres de leur propre famille ou des connaissances, ces bénévoles sont rapidement repéré·es et contacté·es par des Ukrainiennes fuyant l'agression russe, via leurs réseaux interpersonnels et les réseaux sociaux. En outre, ces associations diasporiques sont contactées par les citoyen·nes français·es qui souhaitent héberger ou proposer de l'aide aux exilées. Dès lors, ces bénévoles se mettent en lien avec les collectivités locales et les acteurs associatifs nationaux implantés sur le territoire pour soutenir les Ukrainiennes qui arrivent.
- 13 Ces processus s'expliquent par des liens interpersonnels et inter-collectifs tissés depuis plusieurs années entre différents membres et acteurs diasporiques locaux. Le territoire étudié se caractérise par une diaspora relativement importante et dynamique à partir de 1945, organisée en différentes associations culturelles et avec un centre de gravité autour d'une église, point névralgique d'une vie spirituelle ukrainienne regroupant les fidèles de toute la région²⁶. Après les événements de Maïdan à l'hiver 2013-2014, le réseau diasporique se restructure autour d'un projet plus clair de soutien à l'Ukraine avec la création d'une association centrale. La diversité de ses membres facilite l'établissement de nombreux liens interpersonnels entre les deux pays, aussi bien dans les secteurs privés que publics (universités, institutions locales etc.). Ces liens permettent notamment d'organiser le transport de dons et de marchandises vers le front ukrainien pendant la guerre dans le Donbass. Ces connexions sont réactivées en février 2022 et confèrent rapidement une centralité de positionnement à cette association au sein de la myriade d'acteurs de l'accueil existante, à la fois diasporiques, religieux et institutionnels.
- 14 Les acteurs institutionnels profitent des réseaux d'interconnaissances de ces associations diasporiques, de leurs capacités linguistiques et de leur ancrage dans des groupes d'entraide sur les réseaux sociaux pour évaluer le nombre d'arrivées et les besoins des exilées. Ainsi, plusieurs membres de ces associations se proposent et se relaient pour assurer, dans un premier temps à titre gratuit, l'interprétariat en gare, à la préfecture puis dans le centre d'hébergement d'urgence et dans le centre de premier accueil. Michel²⁷, un membre de l'association diasporique centrale de la métropole, évoque la mise à disposition de vingt et un traducteurs bénévoles²⁸. Olena, professeure de français ukrainienne d'une quarantaine d'années, arrivée fin février 2022 dans la métropole, fut l'une d'entre elles : « *Cette association des Ukrainiens a mis en place ce petit service de traducteur, des interprètes à la préfecture. On se relayait. Il y avait des créneaux et on pouvait choisir en fonction de nos disponibilités*²⁹. » Cet interprétariat est d'autant plus nécessaire que la protection temporaire est un titre de séjour et demande aux agents de la préfecture de vérifier la légalité des pièces présentées, et donc parfois de les traduire³⁰.
- 15 Au-delà de l'interprétariat, ces bénévoles répertorient des offres d'hébergement citoyen et mettent en contact des familles d'accueil et des exilées, avant qu'une

plateforme nationale ne soit lancée³¹. L'association se fait également le relais des informations sur les réseaux sociaux (Facebook, Telegram, Instagram) pour les nouvelles ou futures exilées installées dans la métropole. Du fait de son existence depuis plusieurs années, de son implication et de sa réactivité forte, l'association diasporique principale et ses membres actif·ves sont rapidement sollicité·es officiellement par les acteurs institutionnels. En effet, l'association est intégrée dans le groupe de travail qui se construit progressivement, en amont des réunions hebdomadaires de la cellule dite de crise, afin de gérer au mieux l'installation des personnes ukrainiennes et de « faire circuler les informations³² » entre les différents acteurs mobilisés.

Pallier les manques des dispositifs institutionnels

- 16 Alors que le dialogue institutions/associations est fort jusqu'à l'été 2022, à partir de l'automne, les arrivées d'exilées diminuent tandis qu'une bureaucratisation ordinaire s'établit. Progressivement, l'association diasporique se désengage des missions centrales de mise en relation pour l'hébergement et l'interprétariat. Toutefois, elle met en place des services qui lui semblent manquer dans les dispositifs institutionnels et être pourtant très demandés par les exilées. C'est le cas de permanences juridiques pour des démarches administratives ultérieures aux premières semaines d'installation (renouvellement de l'APS, déclaration de revenus); de cours de français pour les personnes exclues des dispositifs centrés sur l'apprentissage de la langue pour l'insertion sur le marché du travail (notamment pour les adolescent·es et les personnes âgées); ainsi que d'ateliers thérapeutiques par l'art ou par des groupes de parole. L'association devient l'interlocutrice privilégiée une fois passée l'urgence, comme l'explique une chargée de mission de la ville-centre, « *en fonction de la situation, si les gens avaient déjà un hébergement, on pouvait leur dire : vous pouvez aller [au local de l'association diasporique], là, vous serez accueillis par des Ukrainiens qui connaissent [la ville]*³³ ».
- 17 L'association a eu aussi à cœur d'être un point d'ancrage pour aider à l'installation en France : « *les structures institutionnelles gèrent l'administratif mais il y a tout ce qui va autour, avant et après : les cartes SIM, expliquer comment retirer de l'argent, les tickets et les transports en commun, le quotidien...* », ou pour le dire autrement pour « *discuter et accompagner*³⁴ ». Pour cette association, les sollicitations sur le temps long sont une surprise et un véritable bouleversement. Pendant des mois, ses membres sont mobilisé·es sur des missions jamais réalisées auparavant. L'association connaît alors une croissance inédite : de vingt actif·ves avant 2022, elle mobilise jusqu'à l'hiver 2022 trente-cinq personnes en permanence et compte un fichier de bénévoles d'une centaine de noms tandis que le budget annuel est multiplié par 25 entre 2022 et 2023³⁵.
- 18 Au-delà de ces associations diasporiques, la mobilisation d'associations religieuses est notable. Au sein de ce même groupe de travail, des associations religieuses du département, impliquées depuis plusieurs années dans l'hébergement de personnes marginalisées ou en situation d'exil, sont sollicitées pour échanger sur leurs capacités d'hébergement. En effet, ces associations, souvent en lien direct avec une paroisse, ont hébergé, *via* le système d'intermédiation locative ou par la mise à disposition directe de logements appartenant à leurs paroisses ou à leurs paroissien·nes, plusieurs dizaines d'Ukrainiennes. Ces associations assurent également un accompagnement administratif et social pour les personnes hébergées, domaine dans lequel elles ont développé une

expertise du fait de leur implication antérieure auprès des personnes exilées. En outre, ces réseaux confessionnels ont fortement incité à et facilité l'accès à l'emploi grâce à un capital social conséquent dans la métropole et une vision qui considère que le travail constitue un facteur intégrateur central dans la société d'installation³⁶.

La mobilisation des acteurs associatifs de l'urgence sociale et de l'asile

- 19 Après l'accueil d'urgence, des dispositifs plus stables insufflés par l'État se mettent en place et sont, eux aussi, rendus possibles par un recours immédiat, décisif et prolongé aux acteurs associatifs de l'urgence sociale et de l'asile. Si l'accueil des Ukrainiennes a été conçu sur un dispositif parallèle, ces acteurs ont été mobilisés, parfois dans des missions nouvelles, comme l'hébergement citoyen, ou en assurant l'ouverture de nouvelles places d'hébergement.
- 20 Tout d'abord, pour faire face aux arrivées supposées nombreuses, l'État décide de s'appuyer sur l'hébergement citoyen et de le structurer³⁷. Le ministère de l'Intérieur nomme des associations référentes par département, en lien avec les DDETS, pour organiser cet accueil citoyen. Cette désignation comme responsable de l'accueil citoyen interroge au départ ces associations, dont certaines craignent une gestion de l'accueil des Ukrainiennes sans soutien étatique³⁸. Dans le département étudié, l'association choisie comme référente est nommée en raison d'une expérience antérieure d'intermédiation locative pour des personnes vivant en campements et d'une participation, depuis 2017, à un groupe de travail national sur les capacités d'accueil de l'hébergement citoyen. Ainsi, l'État charge l'association de valider les propositions d'hébergement, de prendre en charge la médiation entre les hébergées et les hébergeurs et hébergeuses, et de mettre en place, de façon plus classique, « *les techniques du travail social*³⁹ ». En 2022, plus de 260 personnes sont accompagnées dans ce cadre. Mais le domaine d'action principal de cette association étant le soutien aux demandeur·ses d'asile et aux réfugié·es (gestion de Cada, aide au récit), le déploiement de cette mission nécessite le recrutement spécifique d'acteur et d'actrices du travail social et leur formation.
- 21 L'État sollicite également les associations de l'hébergement d'urgence et de l'insertion par le logement pour assurer la gestion des centres d'hébergement collectif ou pour proposer des logements en intermédiation locative, en attendant que les Ukrainiennes accèdent au logement social ou au parc privé. Cette délégation classique dans l'urgence sociale nécessite toutefois des ajustements afin de trouver du bâti vacant et de recruter des professionnel·les du social. En outre, en raison de l'évolution rapide des arrivées et des mécanismes de répartition territoriale des Ukrainiennes dans d'autres départements, ces associations sont contraintes de gérer l'ouverture et la fermeture de sites à plusieurs reprises, fragilisant des relations partenariales, telles que les formations sur site organisées par Pôle emploi. Finalement, ces professionnel·les du social font face à un public non francophone, dont l'enjeu est moins celui de la gestion de l'attente produite par les démarches administratives⁴⁰ et l'interdiction de travail que celui de la reconnaissance des diplômes et de la maîtrise de la langue française⁴¹. Si l'État finance le recours à l'interprétariat, tous les temps de vie des Ukrainiennes ne sont pas couverts. Dès lors, les associations diasporiques soutiennent ces associations

de l'urgence sociale, en se rendant avec les exilées à Pôle emploi, à la préfecture ou dans leur recherche d'emploi et leur prise de poste.

Conclusion

- 22 Le récit de l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine depuis mars 2022 au sein d'une métropole française dévoile trois dynamiques. Tout d'abord, les moyens étatiques déployés ont été exceptionnels, tant en termes de dépenses par personne exilée⁴² que par la mise en œuvre de partenariats locaux entre les administrations déconcentrées de l'État, tels que les services asile ou la DDETS, mais aussi les partenaires de l'emploi, les administrations municipales ou métropolitaines. Cette exceptionnalité a été rendue possible par une volonté politique forte, tout en étant justifiée au niveau local par la nécessité de diminuer au maximum l'impact de cette situation qualifiée de « crise » sur le système de l'asile et de l'urgence sociale, déjà sous forte pression. Ensuite, cet accueil révèle paradoxalement le processus par lequel les acteurs sortent de cette situation qualifiée d'urgence en réadoptant des normes visant à contraindre la mobilité des Ukrainien·nes. En sus, peu de réflexions semblent entamées sur l'avenir de ce public, alors que la protection temporaire est un dispositif provisoire et précarisant, tout comme sur les conditions d'accueil de l'ensemble des personnes exilées. Enfin, les associations participent de manière décisive à l'action publique, en étant à la fois enrôlées dans la mise en œuvre de ce dispositif d'accueil, et en détenant des marges de manœuvre pour intervenir auprès des exilé·es. Cette analyse conforte les travaux récents sur la production de l'État social, et de la place des associations centrales dans la gestion et l'encadrement des personnes exilées.

NOTES

1. Le Centre des déplacés internes estime qu'1,7 million de personnes ont été déplacées internes entre 2014 et 2021, et que 854 000 d'entre elles le sont toujours en 2021 en raison de l'annexion de la Crimée en mars 2014 par la Russie et la situation de conflit au Donbass. Internal Displacement Monitoring Centre, « Country Profile: Ukraine », IDMC, 2022. Url : <https://www.internal-displacement.org/countries/ukraine/>
2. Annalisa Lendaro, Claire Rodier, Youri Lou Vertongen (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019.
3. Ukraine Flash update # 37, UNHCR. Url : <https://data.unhcr.org/en/documents/details/97648>
4. Cour des comptes, *L'accueil et la prise en charge par l'État des réfugiés d'Ukraine en France en 2022. Audit flash*, Paris, Cour des comptes, 2022. Url : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230228-accueil-prise-en-charge-refugies-ukrainiens-2022.pdf>
5. François Gemenne, Hélène Thiollet, « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », in *Hommes & Migrations*, n° 1337, 2022, pp. 180-184.
6. Sur ce point, on peut se reporter à Marie Bassi, Farida Souiah, « La violence du régime des frontières et ses conséquences létales : récits et pratiques autour des morts et disparus par

migration », in *Critique internationale*, n° 83, 2019, pp. 9-19 ; Didier Fassin, Anne-Claire Defossez, *L'exil, toujours recommencé. Chronique de la frontière*, Paris, Seuil, 2024.

7. Depuis 2017, les ressortissant·es ukrainien·nes peuvent voyager au sein de l'espace Schengen sans visa pour une durée de trois mois. *Journal officiel de l'Union européenne*, L 133/2017, 27 mai 2017. Url : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L:2017:133:FULL>

8. Thomas Lacroix, « La chaîne de l'accueil des exilés ukrainiens : Ukraine, Pologne, France », in *Métropolitiques*, 1^{er} décembre 2022. Url : <https://metropolitiques.eu/La-chaîne-de-l'accueil-des-exilés-ukrainiens-Ukraine-Pologne-France.html>

9. Hilary Sanders, Thomas Sommer-Houdeville, « L'accueil des migrants à l'échelle locale : stratégies des acteurs institutionnels et associatifs », in *Migrations Société*, n° 194, 2023, pp. 15-25.

10. Simon Cottin-Marx, Camille Hamidi, Arnaud Trenta (dir.), « Financements et fonctionnement du monde associatif : la marchandisation et ses conséquences », *Revue française des affaires sociales*, vol. 4, 2023.

11. En janvier 2024, 75 % des adultes exilés d'Ukraine étaient des femmes. Nous faisons donc le choix d'utiliser le féminin générique pour les désigner. Voir HCR, « Regional Protection Profiling & Monitoring », HCR, 2023. Url : <https://data.unhcr.org/fr/dataviz/330?geo=0&sv=54>

12. En décembre 2023, l'Espagne a délivré 195 165 protections temporaires et le Portugal 66 245, contre 102 090 pour la France. L'existence d'une diaspora ukrainienne antérieure au Portugal et en Espagne explique ces dynamiques. HCR, 2023. Url : https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine#_ga=2.109891397.1386126798.1654604382-2036912627.1583167973

13. Le 2 mars 2022, Emmanuel Macron déclare : « Plusieurs centaines de milliers de réfugiés venant d'Ukraine sont et seront accueillis sur notre continent. La France prendra sa part. [...] Nous nous organisons et nous prendrons soin de celles et ceux qui rejoignent notre sol pour être protégés. » Url : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/03/02/adresse-aux-francais-ukraine>

14. Entretien avec une personne de la DDETS, juillet 2023.

15. Instruction « Accès à l'hébergement et au logement des personnes déplacées d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire », 22 mars 2022, p. 2.

16. Dans ce territoire, la gestion des personnes exilées d'Ukraine échoit au bureau de l'asile, gestionnaire également du Guichet unique de la demande d'asile. Ce choix semble avoir varié selon les préfectures, en fonction des capacités de montée en charge des bureaux de l'asile ou du séjour. Entretien avec une personne de la préfecture, juillet 2024.

17. L'hébergement en gymnase est financé sur les crédits de l'asile ; l'hébergement et le logement pérenne de moyen ou long terme sont financés sur les crédits de l'hébergement d'urgence. *Ibid.*, p. 7.

18. Date de la mise en œuvre en France de la protection temporaire « Instruction relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 5 mars 2022, prise en application de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 ».

19. La Structure de premier accueil pour demandeur d'asile est le premier lieu où doivent se rendre les demandeur·ses d'asile en France pour pouvoir solliciter un rendez-vous en préfecture, afin de recevoir un récépissé d'autorisation à rester sur le territoire et d'être convoqué par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides). Ce rendez-vous en préfecture n'assure pas une place d'hébergement dans un Centre d'accueil pour demandeur·ses d'asile (Cada) et n'ouvre pas le droit au travail.

20. Bénévoles au départ, ces interprètes sont progressivement salarié·es par l'association humanitaire.

21. En moyenne, au sein de la ville-centre, une demande sur huit ou sur dix, selon les périodes, aboutit pour accéder à un logement social, tandis que plus d'un millier de personnes dorment dehors pendant la période hivernale.

22. L'autorisation provisoire de séjour prévoit la prise en charge des personnes avec un titre de séjour permanent en Ukraine « et qui n'étaient pas en mesure de rentrer dans leur pays d'origine

dans des conditions sûres et durables ». Cette dernière phrase a été sujette à différentes interprétations selon les préfectures, au moins jusqu'en juillet 2022, date de nouvelles consignes pour les ressortissants de pays tiers. « Instruction relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022, prise en application de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 ».

23. Entretien avec une membre de la cellule de crise, juillet 2023.
24. Entretien avec une membre de l'équipe sociale du centre d'hébergement, avril 2024.
25. Seules la situation de santé et la scolarisation des enfants sont retenues comme des refus motivés ou une orientation dans un logement non conforme à la forme familiale.
26. Hervé Amiot, « Les conditions de la rencontre et la formation des collectifs mobilisés », in Hervé Amiot, *S'engager à distance : les mobilisations pro-ukrainiennes en France (2012-2021)*, Thèse de doctorat en géographie, Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, 2023, pp. 157-222.
27. Tous les prénoms ont été modifiés pour garantir l'anonymat des personnes rencontrées.
28. Entretien avec Michel, réalisé par Nadine Camp, juillet 2023.
29. Entretien avec Olena, mai 2023.
30. Entretien avec une salariée de la préfecture, juillet 2024.
31. La plateforme « Je m'engage pour l'Ukraine » est mise en service le 4 mars 2022.
32. Entretien avec une chargée de mission, mairie, janvier 2024.
33. *Ibid.*
34. Entretien avec Michel.
35. D'environ 2 000 euros par an en 2021, il atteint près de 50 000 euros en 2023.
36. Entretien avec le président d'une association religieuse impliquée dans l'hébergement de personnes marginalisées, février 2024.
37. 30 % des personnes hébergées en France sont accueillies dans le cadre de l'hébergement citoyen conventionné par l'État entre 2022 et 2023. Forum Réfugiés, *L'asile en France et en Europe. État des lieux 2023*, Forum Réfugiés, 2023.
38. Entretien avec deux membres de la direction d'association de soutien des personnes réfugiées et demandeuses d'asile, mars 2024.
39. *Ibid.*
40. Caroline Kobelinsky, « "Il n'y a que l'expulsion à l'horizon" : le dilemme des travailleurs sociaux des centres d'accueil pour demandeurs d'asile en France », in *Actuels*, n° 1, 2012, pp. 24-35.
41. Entretien avec une salariée de France Travail, mai 2024.
42. Cour des comptes, *op. cit.*

RÉSUMÉS

Les Ukrainiennes ont bénéficié d'un élan d'accueil sans précédent en France, avec la mobilisation d'acteurs institutionnels, associatifs et d'habitants. Toutefois, en créant cette dynamique d'accueil exceptionnel en marge du système d'asile existant, l'État en a souligné le caractère provisoire. Il en a délégué la gestion et l'animation avant tout aux acteurs associatifs, notamment aux réseaux communautaires ukrainiens. Une enquête à quatre mains dans une métropole française permet d'éclairer les rôles et les relations qu'entretiennent ces différents acteurs à partir de l'afflux des exilées ukrainiennes, notamment entre février 2022 et juin 2023.

INDEX

Mots-clés : accueil, migration, Ukraine, France


AUTEURS

JOSÉPHINE BRIVE

 <https://idref.fr/226956970>

Doctorante en sociologie, Centre Émile Durkheim/Université de Bordeaux

ANOUK FLAMANT

 <https://idref.fr/168254433>

Maîtresse de conférences en science politique, GRHAPES/INSEI

« Je veux aller là où il y a les réfugiés »

Le rôle des intermédiaires à l'arrivée à Paris

Pauline Doyen, Annaelle Piva et Oriane Sebillotte

- 1 « *Quand je suis arrivé à Paris, c'était vraiment difficile pour moi. [...] J'ai campé à Porte de la Chapelle [...]. Ça a pris 27 jours [pour] avoir un rendez-vous par téléphone pour faire les empreintes.* » À l'image de l'expérience de Sohrab, Afghan d'une vingtaine d'années arrivé à Paris en août 2019¹, le scénario d'une prise en charge rapide qui répondrait au cadre légal sur les conditions minimales d'accueil fixées au niveau européen² reste une fiction pour la majorité des personnes migrantes qui souhaitent demander l'asile. Elles constituent pourtant une des rares catégories d'étranger·e·s que l'État a l'obligation d'accueillir et d'héberger le temps de leur procédure. La succession des campements de migrant·e·s à Paris depuis près de dix ans est l'un des éléments qui matérialise cette difficulté d'accès à l'hébergement. Comment, en l'absence de l'aide de l'État, sans autorisation de travailler et avec peu de ressources, les personnes migrantes parviennent-elles à obtenir les moyens d'accéder à la demande d'asile et à un lieu où s'installer ? L'analyse de l'arrivée à Paris donne à voir l'importance des rencontres dans la mise en place progressive d'un réseau de soutien qui structure le parcours des personnes.
- 2 L'arrivée dans un pays est une étape charnière des trajectoires migratoires constituées d'une succession d'expériences d'arrivées, d'installations et de départs³. Il a été démontré que l'installation ancienne de personnes d'une même région ou d'un même pays constitue une aide importante pour les nouveaux et nouvelles arrivantes⁴. La majorité des personnes rencontrées sur les campements parisiens depuis 2014 sont afghanes, soudanaises, somaliennes, érythréennes ou éthiopiennes. Issues de migrations récentes, elles ne peuvent souvent pas compter sur un accueil chez des compatriotes. Dans ce contexte incertain, trouver du soutien constitue donc un enjeu majeur⁵.
- 3 La présente réflexion s'inscrit dans les recherches sur les infrastructures d'arrivée qui montrent comment l'accès des personnes migrantes à des ressources repose à la fois

sur des structures d'accueil institutionnalisées et des pratiques informelles⁶. Les réseaux relationnels constituent, entre autres, l'infrastructure qui permet aux personnes de prendre place quelque part temporairement ou de s'installer à plus long terme dans un pays. Notre analyse s'intéresse en particulier à l'importance des liens sociaux tissés dans ce contexte et au rôle d'« intermédiaire de la migration ». Ces intermédiaires facilitant l'accès aux ressources pour des personnes arrivées récemment et irrégulièrement a fait l'objet de travaux dans d'autres pays⁷, dont certains insistent sur l'importance du contexte local⁸. En France, ces recherches se concentrent principalement sur les associations et les soutiens non migrant·e·s⁹. Bien que les réseaux transnationaux facilitent la migration, les connaissances du système d'asile et d'accueil se forment surtout sur place. Obtenir les informations pour y accéder est alors déterminant afin de naviguer dans un système complexe¹⁰.

Terrains de recherche

Cet article est issu de trois recherches menées par les autrices en Île-de-France. Elles se tiennent dans des campements, des squats et des lieux de sociabilités quotidiennes, auprès de personnes migrantes dont la majorité sont récemment arrivées en région parisienne. Le matériau mobilisé repose sur des observations participantes de longue durée et des entretiens semi-directifs. Le terrain d'Annaelle Piva (AP) a été réalisé entre 2018 et 2021 dans le cadre d'une thèse en géographie sur l'errance des migrant·e·s dans les espaces urbains. Celui de Pauline Doyen (PD) l'a été dans le cadre d'une thèse en sociologie commencée en 2021 portant sur les migrant·e·s en campement et leurs interactions avec les dispositifs de prise en charge. Enfin, celui d'Oriane Sebillotte (OS) a débuté en octobre 2020 et se poursuit avec une thèse en géographie sur les pratiques dans les campements franciliens en contexte instable. Nous mobilisons également une enquête conjointe (495 questionnaires et 95 entretiens semi-directifs) menée en juin 2021 avec des associations (ODA)¹¹.

Arriver en ville : une étape charnière dans les parcours

- 4 Les conditions d'arrivée des personnes migrantes en Île-de-France sont hétérogènes. Elles se déclinent notamment en fonction des ressources que les personnes peuvent mobiliser en amont pour supporter matériellement leur arrivée et leur séjour. Une partie d'entre elles ont traversé la frontière de façon irrégulière et désirent soit poursuivre leur trajet vers un autre pays européen, soit déposer une demande d'asile en France et régulariser leur situation. En l'absence de dispositif de premier accueil organisé par les autorités, leurs expériences d'arrivée sont façonnées par l'importance des premières rencontres et des premières impressions, qui ont souvent des effets déterminants sur la suite de leur parcours.
- 5 À leur arrivée, les personnes migrantes doivent s'orienter, trouver un lieu où dormir, se nourrir, comprendre où et comment enregistrer leur demande d'asile. Dans le cas parisien étudié ici, la plupart des trajectoires des personnes migrantes s'inscrivent dans des infrastructures matérielles d'arrivée que sont les gares ferroviaires et routières¹². Or celles-ci peuvent sembler labyrinthiques lorsqu'il faut en trouver la sortie *via* des panneaux en français que tout le monde ne peut pas lire. L'expérience commune de la

désorientation se décline alors selon plusieurs temporalités, d'une déstabilisation de quelques heures à des récits d'errance de plusieurs semaines à plusieurs mois.

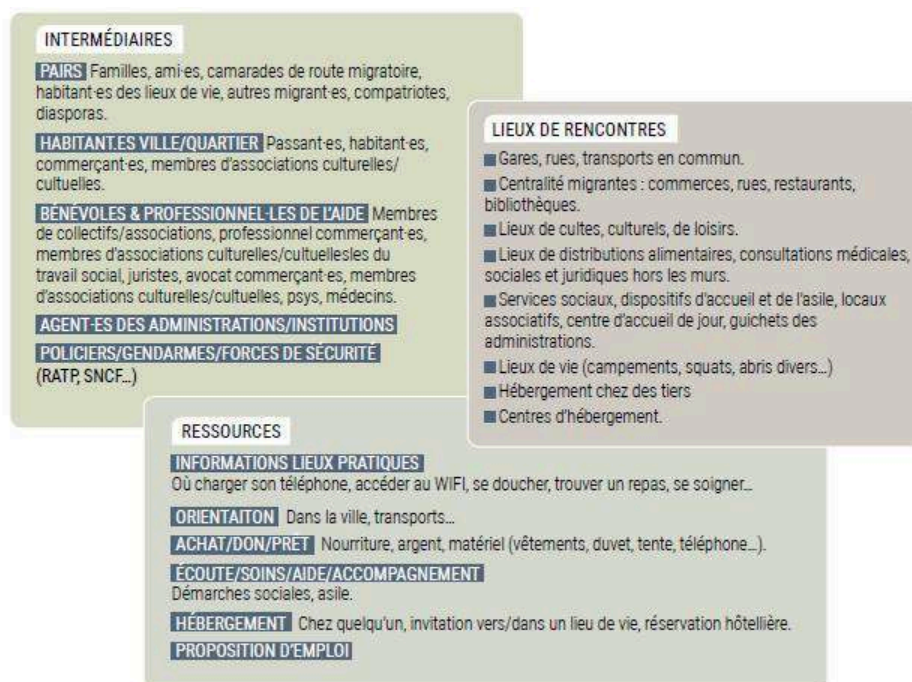
- 6 Cette expérience de la déstabilisation est renforcée par les conditions d'arrivée. Au statut d'étrangère, potentiellement visé par l'action policière¹³, fait écho l'impression d'étrangeté qui marque le rapport au corps dans un environnement non familial. Omar, un Afghan d'une trentaine d'années, arrive à Paris à l'automne 2022. Lorsqu'il sort du train, il a très peu mangé et n'a pas pu prendre de douche pendant plusieurs jours. Il raconte : « *Quand tu arrives et que ton apparence est un peu mauvaise, tu vois les autres gens, et tout le monde te regarde. Ils se disent que tu es un voleur ou que tu es bizarre.* » (OS, entretien 26/10/23). Le sentiment d'altérité est renforcé par le fait qu'Omar se sent fatigué et sale, exposé aux regards. Dans le prolongement d'expériences migratoires précédentes, mais aussi des attentes et des imaginaires projetés¹⁴, il s'agit d'évaluer la potentialité du lieu pour décider de s'y installer ou de poursuivre sa route. L'entrée en relation constitue alors un moyen incontournable pour se repérer, obtenir des informations ou un soutien immédiat. Cette démarche passe par l'identification d'interlocuteur·ice·s que les personnes estiment les plus susceptibles de les comprendre et de leur répondre.
- 7 Habib, Afghan d'une trentaine d'années, raconte qu'à son arrivée à Paris en 2018, il privilégie la rencontre avec des pairs pour se renseigner : « *Tu ne peux pas demander à des non-réfugiés : "Pouvez-vous me dire comment déposer une demande d'asile ?", ils ne savent pas. [...] J'étais fatigué, complètement perdu. Je voulais trouver où était ma communauté. [...] J'ai demandé : "Je veux aller là où il y a les réfugiés."* » (PD, entretien 30/10/22). Fonctionnaire de la haute administration dans son pays d'origine, sa maîtrise de l'anglais facilite ses échanges avec les passant·e·s qui le dirigent vers un lieu d'arrivée de migrant·e·s afghan·e·s. Le fait de s'adresser à des pairs pour s'informer est aussi un préalable pour préparer son arrivée, comme pour Dembo, Sierra-Léonais de 22 ans, débouté de sa demande d'asile en Allemagne. Avant de partir pour la France, il se renseigne auprès d'ami·e·s qui lui disent : « *Quand tu viens [en France] et si tu n'as personne, c'est sûr que tu vas dormir un temps dans les rues.* » Averti, il explique s'être préparé mentalement à une possible situation de sans-abrisme : « *J'étais préparé à tout ce que je pourrais affronter. [...] J'entendais ces rumeurs : "Tu vas être à la rue jusqu'à ce que tu aies accès à une organisation ou à ce gouvernement." [...] J'espérais que ça se passe pour le mieux, que quand je viendrais j'obtiendrais de l'aide.* » (ODA, entretien 09/06/21).
- 8 L'absence d'un système d'accueil immédiatement accessible rend en effet inévitable le passage par la rue pour une partie des personnes demandant l'asile en France. Cette situation renforce le rôle des relations sociales dans l'accès à l'information et aux dispositifs associatifs et institutionnels. L'entrée en relation s'opère à partir de représentations qui incitent à se tourner vers certaines personnes plutôt que d'autres, en cherchant, par exemple, celles qui parlent une langue en commun. Cette recherche de proximité peut aussi se baser sur l'apparence physique. Salia, une jeune femme ivoirienne, explique : « *Je me dis que si moi je vais voir quelqu'un qui a la peau noire [...], automatiquement je suis sa sœur, c'est mon frère. [...] Lui [va] m'aider, parce que lui au moins on se comprend.* » (PD, entretien 02/05/22). Ainsi, l'entrée en relation procède de nombreux éléments (représentations, lieu d'arrivée, ressources propres...) et du hasard des rencontres. Il faut parfois plusieurs tentatives avant d'obtenir une orientation ou une information qui aideront les personnes à poursuivre leur parcours. Lorsque cela se produit, elles s'insèrent alors dans une infrastructure d'arrivée qui leur permet

d'accéder à d'autres intermédiaires et de développer des relations qui constituent un premier soutien.

Première(s) rencontre(s) : l'entrée en relation comme condition d'accès aux ressources

- 9 Ces premières rencontres influencent la suite des parcours des personnes en contribuant à leur intégration à un réseau de relations plus large qui compose une infrastructure d'arrivée ancrée au niveau local¹⁵. Selon les relations nouées, les personnes n'accèdent pas aux mêmes ressources et leurs trajectoires résidentielles sont différentes. Nous avons identifié plusieurs types d'interlocuteurs possibles et de soutien qu'ils et elles peuvent apporter (figure n° 1). Cette typologie constituée d'idéaux-types donne à voir les interactions et rencontres potentielles identifiées à partir des discours et des trajectoires des personnes rencontrées, soulignant l'existence d'un *continuum* de possibilités.

Figure n° 1 : Idéaux-types des intermédiaires, lieux de rencontres et ressources potentielles pour les migrant-es à l'arrivée à Paris



- 10 Il faut souvent plusieurs étapes avant d'atteindre le premier objectif que la personne s'est fixé. Brahim, un Tchadien de 26 ans, raconte ainsi qu'en 2016, sur le campement où il vit à Paris, un jeune homme vient le voir. L'identifiant comme Tchadien, il lui demande en arabe s'il peut utiliser son téléphone. Brahim compose le numéro et s'aperçoit qu'il connaît ce contact. Le nouveau venu est le neveu d'un ami. Il l'accompagne alors dans un squat où vivent ses proches (terrain AP). Ici, l'entrée en relation repose sur la supposition d'une appartenance commune qui mène à un geste de confiance. Ce premier pas, basé sur une proximité relativement large, révèle un lien plus étroit : les deux hommes sont originaires de la même ville et ont des liens familiaux et amicaux. Cette rencontre est une étape déterminante pour la suite du

parcours du jeune homme puisqu'elle lui permet d'intégrer un réseau de soutien avant même d'avoir appelé son contact initial. Ce cas montre aussi comment une personne migrante devient elle-même un intermédiaire à travers les relations dont elle dispose et sa connaissance située des lieux ressources.

- 11 Cependant, ce ne sont pas toujours les arrivant·e·s qui identifient de potentiels intermédiaires. Dans le cas de Florentine, une Ivoirienne accompagnée de son mari et de son fils, c'est une passante qui constitue le point d'entrée dans la ville et l'accès progressif à plusieurs ressources. La famille avait déjà des renseignements sur le système d'hébergement en France et souhaitait se rendre à Paris pour y appeler le 115. À leur arrivée à la gare, ils achètent une carte SIM mais ne réussissent pas à l'activer. *« Il y a une dame qui est venue à côté de moi et qui m'a dit : "Vous venez d'arriver ? [...] Vous connaissez personne ?", on dit : "Non, on essaye d'appeler 115, mais la puce, ça passe pas." C'est comme ça qu'elle a commencé à nous aider, elle nous a donné sa puce. [...] On appelle mais on n'a pas eu de résultat. Donc elle a payé hôtel pour nous pour qu'on puisse dormir. »* (PD, entretien 16/12/21). Incapables d'accéder à l'hébergement d'urgence institutionnel, qu'ils savaient pourtant comment contacter, c'est finalement cette passante rencontrée par hasard qui leur permet de ne pas passer leur première nuit dehors. On voit ici que même des personnes renseignées peuvent se retrouver en échec et que c'est la défaillance du système institutionnel qui les conduit à avoir recours à des solutions alternatives.
- 12 Ces situations montrent comment une première rencontre fait souvent boule de neige, élargissant l'éventail des lieux et des personnes ressources, mais aussi comment l'entrée en relation est fortement influencée par les représentations des personnes impliquées. Outre ces premières rencontres, et parfois à travers elles, les personnes construisent des réseaux relationnels qui leur apportent ainsi une forme de soutien dans l'accès aux ressources nécessaires à la poursuite de leurs objectifs.

Un maillage de relations diversifié mais morcelé

- 13 Les premières rencontres, qu'elles soient prévues, provoquées, fortuites ou anticipées, forment la base d'un maillage relationnel qui façonne l'infrastructure d'arrivée. Le contexte incertain et non institutionnalisé de l'arrivée impose en effet de recourir à plusieurs interlocuteur·ice·s afin d'accéder à une aide matérielle et à des connaissances spécifiques sur l'arrivée et l'installation¹⁶. Si les dynamiques observées confirment l'importance du lien social pour accéder aux ressources dans un contexte incertain¹⁷, la multiplication des relations avec des personnes qui appartiennent à différents groupes et occupent différentes positions sociales peut aussi complexifier l'obtention de ressources, morceler les parcours et se révéler être une source d'épuisement pour les individus.
- 14 Diversifier ses relations pour multiplier les intermédiaires potentiel·le·s est une condition de survie dans un contexte de précarité. En fonction de ses ressources, chaque personne va développer un réseau qui lui est propre, également déterminé par le lieu dans lequel elle s'inscrit. Le réseau est une forme sociale existant à un niveau intermédiaire entre l'individu et la société, constituée d'un ensemble de relations étudiées ici au sein de l'infrastructure d'arrivée. La constitution du réseau personnel des migrant·e·s s'oriente vers la recherche de solutions pour améliorer leur situation. Les personnes mettent en œuvre des tactiques qui consistent à saisir des opportunités

ouvertes par des rencontres fortuites ou à mobiliser intentionnellement une personne pour qu'elle permette d'accéder à une ressource.

- 15 Le cas d'Ahmed, Somalien de 38 ans, montre comment se développent des situations d'intermédiation pour une personne récemment arrivée en France. Après avoir fui la Somalie pour le Danemark avec sa famille lorsqu'il avait 11 ans, il doit quitter ce pays car il ne peut plus renouveler son titre de séjour. À son arrivée à Paris en décembre 2018, Ahmed n'a personne qu'il puisse solliciter : ses proches ne peuvent pas l'aider et il n'est pas en mesure de s'appuyer sur d'éventuelles solidarités de routes préexistantes. Il lui faut reconstruire un réseau à partir d'un campement à Saint-Denis où il s'installe. Il y lie des liens d'entraide avec un groupe de Somaliens afin de répondre collectivement à un besoin de sécurité dans un contexte d'incertitude. Il se rend aussi à la distribution alimentaire pour son voisin de tente, un vieil homme français qui ne peut plus se déplacer, tandis que celui-ci surveille sa tente quand il doit s'éloigner.
- 16 Son niveau d'anglais facilite son entrée en relation avec des membres d'un collectif qui distribue des repas sur le campement. Il obtient un téléphone d'une bénévole grâce auquel il prend un rendez-vous pour enregistrer sa demande d'asile. Il lui dit par la suite : « *Tu n'as pas idée du nombre de personnes que ton téléphone a aidé, on a appelé l'OFII [Office français de l'immigration et de l'intégration] pour tout le monde avec !* » Grâce à une rencontre avec une bénévole, Ahmed parvient à faire avancer sa demande d'asile, avant d'aider d'autres personnes pour leurs propres démarches. Il devient aussi une personne ressource dans la distribution de tentes lorsqu'il signale les personnes nouvellement arrivées à Sandy et Scott, deux volontaires internationaux avec lesquels il a créé des liens privilégiés. Il use, dans ce cadre, de compétences antérieures (ses connaissances linguistiques), mais aussi d'un savoir-faire situé et accumulé dans ce nouveau contexte (l'importance du recours aux pairs et aux associations face à un accueil faiblement institutionnalisé)¹⁸. Il développe aussi des relations à l'échelle du quartier. Il sollicite un membre d'un collectif pour obtenir une tondeuse électrique. Un barbier de La Chapelle, qui voit passer des personnes du campement auxquelles il a offert une coupe, vient trouver Ahmed et l'emploie. Il démissionne quelques semaines plus tard face à un employeur qui l'exploite et à cause de l'épuisement lié à sa vie à la rue. Plus tard, Ahmed repère des palettes de matériel de chantier qu'il revend à des « *gars en camionnette* ». Dans l'attente de l'allocation pour les personnes en demande d'asile, c'est grâce à ces solutions de débrouille qu'il parvient à gagner un peu d'argent.
- 17 Le cas d'Ahmed montre bien comment l'ancrage local à l'échelle d'un lieu de vie, d'un ou plusieurs quartiers, permet aux personnes migrantes de créer un réseau. L'accès à une ressource nécessite souvent une succession d'actions, et l'implication de plusieurs intermédiaires au sein de différents cercles sociaux qui s'imbriquent dans ce maillage de relations. Cependant, l'étude à plus long terme de cette diversification met en lumière les conséquences négatives que peut produire cette dynamique.

Désorientation, épuisement et effets d'aliénation

- 18 Souvent appréhendées comme ayant un effet positif sur les trajectoires car elles permettent d'accéder à des ressources essentielles, les infrastructures d'arrivée peuvent être génératrices de violences¹⁹. Parmi celles-ci, la construction d'un réseau de relations diversifiées peut générer de la désorientation, de l'épuisement, ainsi que de possibles aliénations résultant de situations de dépendance au réseau.

- 19 Les personnes migrantes, en tentant de mieux comprendre leurs situations administratives, sollicitent des individus qui occupent différentes positions sociales et géographiques dans l'infrastructure d'arrivée (communauté, associations, cabinet d'avocat·es, etc.). Les parcours montrent qu'une seule catégorie d'intermédiaire permet rarement d'atteindre ses objectifs. Certaines informations peuvent être contradictoires, entraînant de la confusion au sujet des procédures. En résulte, entre autres, une démultiplication des orientations : « *Sur le campement de Stalingrad, Noor, un Afghan de 25 ans, se voit proposer un guide "Watizat" qui contient les adresses de dizaines de structures d'aide. Il est débouté de sa demande d'asile et explique qu'il n'en peut plus d'être renvoyé d'un bureau à un autre, qu'il en "devient fou". Une bénévole lui montre l'adresse de la permanence où démarrer le réexamen de sa demande d'asile. Il déchire la page concernée car il refuse catégoriquement de prendre le guide entier. La bénévole insiste sur l'intérêt d'aller à cette permanence et il répond, en riant : "Si ça ne marche pas, je reviens et je te tape."* » (terrain OS, 15/03/2023)
- 20 Les membres d'organisations non gouvernementales ont des ressources souvent limitées et sont aux prises avec un système complexe et segmenté qui repose en grande partie sur leur action. Ils et elles sont souvent amené·es à réorienter vers d'autres structures les personnes qu'ils et elles ne peuvent pas directement aider ou prendre en charge, reproduisant le fonctionnement des administrations²⁰. Les personnes migrantes circulent ainsi au sein d'infrastructures d'arrivées morcelées sans que leurs conditions de vie et les ressources importantes qu'une telle mobilité nécessite soient toujours prises en compte.
- 21 La désorientation et l'épuisement créés par cette mobilité entre les dispositifs sont aussi caractéristiques de l'accès aux ressources quotidiennes. Les personnes migrantes circulent d'un espace à l'autre pour répondre à leurs différents besoins²¹, ainsi que l'explique un homme soudanais, par l'intermédiaire de sa traductrice : « *Il est toujours en train de courir pour chercher quoi manger, pour chercher où dormir. Parfois, il arrive à la queue pour prendre à manger, mais il est toujours en retard. S'il arrive [en retard] au rendez-vous, on va lui dire : "Non tu dois sortir", on ne l'accepte pas.* » (Focus group PD, 10/05/2022)
- 22 Comme Noor, de nombreux·ses migrant·es sont coincé·es dans une vie quotidienne fragmentée faite d'allers-retours et de temps d'attente typiques de la condition des sans-abri²², incapables pour un certain temps d'avancer dans leur projet d'installation.
- 23 Si l'inscription dans un ou plusieurs réseaux relationnels permet aux personnes de s'assurer du soutien, cela participe aussi à créer des logiques de redevance, à implémenter et à renforcer des rapports de pouvoir contraignants, voire dangereux. Dans ce contexte, certain·es migrant·es préfèrent, par exemple, dormir à la rue afin de conserver leur indépendance. C'est ce qu'explique Elham, Afghan de 20 ans en 2021 : « *Quand j'habitais dans le campement, j'avais beaucoup d'amis qui me disaient : "Viens dormir à la maison", "ne reste pas dehors", mais j'ai toujours dit "non". Je préférais pas demander quelque chose à quelqu'un et garder un peu ma distance.* » (terrain AP).
- 24 Privilégier la vie en campement plutôt que l'hébergement chez autrui lui permet d'être « chez lui » et de conserver les socialisations solidaires du campement où il est bien inséré dans un groupe d'amis qui se protègent. Cette logique tacite de protection mutuelle crée d'autres formes de redevance et d'interdépendance, notamment celles d'être prêt à se battre pour défendre un membre du groupe. Mais, dans le discours d'Elham, celles-ci semblent moins asymétriques que celles induites par les relations d'hospitalité. Cette situation met en lumière le coût généré par l'entretien de relations

d'entraide²³. Il faut noter que ces positionnements varient en fonction de nombreux critères et dans le temps, et notamment de la situation administrative qui impacte profondément le degré d'autonomie des migrant·e·s²⁴.

- 25 Les relations d'entraides basées sur des logiques de réciprocité se distinguent des relations nouées par le don qui suppose souvent un contre-don afin de rééquilibrer la relation sociale²⁵. Or, lorsque le contre-don est rendu difficile par la condition de précarité des personnes migrantes, le don peut être vécu comme une violence par celles qui en dépendent malgré elles. Cela peut conduire au rejet violent de l'aide prodiguée. Sans limiter l'ensemble des relations entre personnes aidant·e·s et aidé·e·s à des relations de don et d'aide (certaines peuvent avant tout se définir comme de service, amicales, amoureuses), la question de l'asymétrie n'en demeure pas moins un élément structurant des réseaux créés par les migrant·e·s.

Conclusion

- 26 En l'absence d'un dispositif d'accueil organisé par les autorités, les personnes migrantes arrivant à Paris doivent s'appuyer sur des intermédiaires pour accéder aux ressources essentielles. Cette mise en réseau suit des logiques propres aux infrastructures migratoires, où les premier·e·s intermédiaires jouent un rôle crucial d'orientation dans un système souvent fragmenté et complexe. Cependant, la dépendance à ces réseaux, bien qu'indispensable, peut générer un épuisement et exposer à des dynamiques de pouvoir et de domination, révélant ainsi l'ambivalence de ces infrastructures informelles.
- 27 Toutes les personnes migrantes n'accèdent pas aux intermédiaires de manière homogène. On observe à la fois des effets conjoncturels qui débouchent sur un parcours singulier, et des effets structurels concernant la production de l'infrastructure d'arrivée, dans laquelle interviennent le positionnement social et des rapports de pouvoir. Les positionnements singuliers dépendent en partie des assignations et des représentations associées au genre, à la race, à la couleur de peau, à la classe, aux appartenances religieuses ou communautaires, et aux capitaux et parcours migratoires individuels. L'absence d'un système d'accueil qui prenne en charge les personnes dès leur entrée sur le territoire renforce ainsi des inégalités structurelles produisant *in fine* des conditions d'accueil et d'arrivée différenciées.

NOTES

1. Entretien ODA, 10/06/21.

2. Directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil.

3. George Mavrommatis, « Grasping the meaning of integration in an era of (forced) mobility: ethnographic insights from an informal refugee camp », in *Mobilities*, vol. 13, n° 6, 2018, pp. 861-875 ; Angels Pascual-de-Sans, « Sense of place and migration histories: *Idiotopy* and *idiotope* », in *Area*, vol. 36, n° 4, 2004, pp. 348-357.

4. Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.
5. Pauline Doyen, Annaelle Piva, Oriane Sebillotte, « L'accueil des personnes migrantes en Île-de-France à la marge des dispositifs institutionnels », *Localacc Working Papers Series*, n° 6, Institut Convergences Migrations, 2023.
6. Bruno Meeus, Bas van Heur, Karel Arnaut, « Migration and the infrastructural politics of urban Arrival », in Bruno Meeus, Karel Arnaut, Bas van Heur (dir.), *Arrival Infrastructures: Migration and Urban Social Mobilities*, Cham, Palgrave Macmillan, 2019, pp. 1-33.
7. Ana Portilla, « Une famille dans l'église. Sociabilités des classes populaires immigrées aux États-Unis », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 225, 2018, pp. 42-53.
8. Marilou Sarrut, Jonathan Echeverri Zuluaga, Santiago Valenzuela Amaya, « Briser le mythe de la "jungle qui tue" : analyse du rôle des intermédiaires dans la traversée du Darién (frontière Colombie-Panama) », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 39, n° 4, 2023, pp. 15-42.
9. Babels (coll.), *Entre accueil et rejet. Ce que les villes font aux migrants*, Lyon, Le passager clandestin, 2018 ; Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangéline Masson Diez (dir.), *L'exil à Paris, 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, Paris, éd. L'œil d'or, 2022.
10. Nils Hans, Heike Hanhörster, « Accessing resources in arrival neighbourhoods: How foci-aided encounters offer resources to newcomers », in *Urban Planning*, vol. 5, n° 3, 2020, pp. 78-88.
11. Action contre la faim et al., *Les oubliés du droit d'asile. Enquête sur les conditions de vie et l'accès aux droits des exilés fréquentant 5 structures d'accueil à Paris*, Paris, Action contre la faim, 2021. Url : <https://www.actioncontrelafaim.org/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-Oublies-droit-dasile-2021-rapport-et-reco.pdf>
12. Julie Kleinman, *Adventure Capital: Migration and the Making of an African Hub in Paris*, Oakland, University of California Press, 2019.
13. Stefan Le Courant, « La ville des sans-papiers. Frontières mouvantes et gouvernement des marges », in *L'Homme*, n° 219-220, 2016, pp. 209-232.
14. Francis L. Collins, Jørgen Carling, « Introduction: Aspiration, desire and drivers of migration », in Francis L. Collins, Jørgen Carling (dir.), *Aspiration, Desire and the Drivers of Migration*, Londres, Routledge, 2020.
15. Bruno Meeus, Bas Van Heur, Karel Arnaut, *op. cit.*
16. Nils Hans, Heike Hanhörster, *op. cit.*
17. Hugo Bréant, Sébastien Chauvin, Ana Portilla, « Les migrations internationales à l'épreuve du capital social », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 225, 2018, pp. 8-13.
18. *Ibid.*
19. Maxime Felder, Joan Stavo-Debaugé, Luca Pattaroni, Marie Trossat, Guillaume Drevon, « Between hospitality and inhospitality: the janus-faced "arrival infrastructure" », in *Urban Planning*, vol. 5, n° 3, 2020, pp. 55-66.
20. Mathilde Pette, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », in *Sociologie*, vol. 5, n° 4, 2014, pp. 405-421.
21. Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangéline Masson Diez (dir.), *op. cit.*
22. Édouard Gardella, *op. cit.*
23. Ana Portilla, *op. cit.*
24. Nando Sigona, « "I have too much baggage": the impacts of legal status on the social worlds of irregular migrants », in *Social Anthropology/Anthropologie sociale*, vol. 20, n° 1, 2012, pp. 50-65.
25. Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *L'année sociologique, nouvelle série*, n° 1, 1925.

RÉSUMÉS

Le durcissement des politiques migratoires accroît la complexité des trajectoires des personnes migrantes, qui doivent multiplier le nombre d'intermédiaires dont l'action a une influence sur leur migration ou leur installation dans un pays d'accueil. Les interactions avec les intermédiaires, qui prennent place dans des types de lieux d'arrivée et de socialisation spécifiques, conditionnent les parcours des personnes migrantes en Île-de-France. Leur analyse interroge la production d'un accueil différencié en fonction des intermédiaires auxquels les migrants ont accès et des représentations qu'ils et elles s'en font.

INDEX

Mots-clés : exil, réfugiés, intermédiaire, aide, Paris

AUTEURS

PAULINE DOYEN

Doctorante en sociologie, Inalco, Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques (CESSMA), *fellow* de l'Institut Convergences Migrations

ANNAELLE PIVA

Doctorante en géographie, Géographie-cités, Chaire DYMIG, *fellow* de l'Institut Convergences Migrations

ORIANE SEBILLOTTE

 <https://idref.fr/275080978>

Doctorante en géographie, Écoles des hautes études en sciences sociales (EHESS), Géographie-cités, *fellow* de l'Institut Convergences Migrations.

De l'émigration à l'asile : l'accueil sélectif des exilés en Pologne

Dorota Dakowska et Kaja Skowrońska

- 1 Historiquement, pays d'émigration et d'exil, la Pologne devient progressivement, et paradoxalement, un pays d'immigration. Le paradoxe est dû à l'absence d'une politique migratoire cohérente, répondant à une stratégie politique, alors que les gouvernements successifs tentent de s'ajuster aux exigences européennes en matière d'asile et de migration, particulièrement au moment de l'adhésion à l'Union européenne (UE). Si les gouvernements polonais mettent en place les instruments requis pour participer à l'espace Schengen et s'adapter aux exigences de l'UE en matière d'asile, l'enjeu migratoire reste largement dépolitisé jusqu'en 2015, au point que certains auteurs s'interrogent sur ces « *politiques apolitiques*¹ », alors que d'autres parlent d'une importation en Pologne du « *paradoxe libéral* » théorisé par James Hollifield². C'est en 2015 que l'enjeu migratoire devient prégnant dans un espace public polonais fortement polarisé, favorisant l'arrivée au pouvoir du parti conservateur Droit et Justice (PiS). Le gouvernement ultra-conservateur mise sur le « déni d'immigration » en développant une narration apocalyptique sur une « crise migratoire » à laquelle les pays d'Europe occidentale n'auraient pas su faire face et en se présentant comme un rempart œuvrant à la défense de la civilisation européenne contre une « submersion » fantasmée³. Alors que la majorité libérale arrivée au pouvoir fin 2023 propose de mettre fin à la criminalisation des ONG d'aide aux migrants et à la diabolisation de l'enjeu migratoire, elle n'est pas en mesure de proposer une politique alternative au niveau national ou européen, privilégiant une politique de renvoi à la frontière⁴. Il s'agit de retracer le contexte des politiques migratoires polonaises pour mieux saisir les dilemmes auxquels sont confrontées les associations d'accueil de personnes exilées dans un contexte caractérisé par une criminalisation du passage et une sécurisation de la frontière polono-biélorusse.

Sources

Cet article se fonde, d'une part, sur une enquête menée dans le cadre du travail doctoral de Kaja Skowronska, consacré à la politique migratoire polonaise jusqu'en

2015⁵, et sur ses travaux sur la politisation de l'enjeu migratoire⁶. Ce travail doctoral, centré sur une enquête au sein d'un bureau des étrangers d'une préfecture polonaise conduite à travers une observation participante et une série d'entretiens semi-directifs, examinait l'inscription de cette administration au sein d'un champ organisationnel plus large et interrogeait la manière dont son fonctionnement reflétait les évolutions des politiques migratoires polonaises. D'autre part, l'article s'appuie sur l'analyse, à la fois qualitative et quantitative, de la presse polonaise entre 2004 (date de l'adhésion du pays à l'Union européenne) et 2024, menée dans le cadre du projet de recherche DIMIG. Coordonné par Hélène Thiollet, ce projet analyse les discours sur les migrations à partir de corpus de presse représentatifs, à travers le cas de plusieurs pays : France, Pologne, Turquie, Iran, Grande-Bretagne, États-Unis. Alors que des membres de l'équipe s'intéressent de manière quantitative à la manière dont les discours relatifs aux personnes migrantes se construisent dans les journaux, la partie qualitative cherche à confronter des discours sur les migrations, et notamment sur les « crises migratoires », avec les chiffres de demande d'asile et de titre de séjour. Les autrices de cet article ont analysé le cas de la Pologne à travers des journaux suivants : *Polityka*, *Gazeta Wyborcza*, *Dziennik Gazeta Prawna*, *Wprost*, *Rzeczpospolita*, *Fakt*, *Gazeta Polska*. Les autrices tiennent également à remercier Dominika Michalak pour sa contribution à la constitution du corpus. Enfin, le travail est complété par des entretiens qualitatifs semi-directifs avec des représentants d'associations d'accueil ou de défense de personnes migrantes en Pologne, conduits par Dorota Dakowska entre 2022 et 2024. Douze entretiens ont été conduits en Pologne, à Varsovie et à Cracovie, avec des représentants d'ONG et d'institutions en charge de l'accueil de réfugiés ukrainiens. Différentes missions et différentes phases d'accueil ont ainsi pu être interrogées : de l'accueil spontané lors des arrivées massives des premiers mois, en passant par le plaidoyer auprès des pouvoirs publics jusqu'à l'accueil plus ciblé, celui des personnes exilées les plus précaires. Au terme de l'enquête, nous montrons comment le principe de non-accueil en vient à tenir lieu de politique migratoire dans un contexte où le nombre d'arrivées et de demandes d'asile reste très limité en Pologne avant 2022. Si la crise humanitaire à la frontière avec la Biélorussie donne lieu à une démonstration de force par le gouvernement PiS (militarisation de la frontière, refoulements), elle illustre l'absence d'une politique migratoire, se traduisant par une confrontation entre le gouvernement et les associations d'aide aux personnes exilées. L'invasion russe de l'Ukraine, en février 2022, marque une dissociation entre le discours public sur les migrations et le nombre de personnes migrantes, puisque la Pologne accueille à l'époque 1,5 million de personnes exilées d'Ukraine, principalement des femmes et des enfants, sans que cela ne soit présenté comme une charge ou un risque particulier⁷.

- 2 Le cas polonais confirme le fait que les références à une « crise migratoire » – qui ne reflète pas forcément un afflux statistiquement significatif⁸ – trouvent un écho dans les prises de position publiques. Pendant la séquence où les récits apocalyptiques se multiplient, au moment où le gouvernement conservateur agite le spectre d'une immigration incontrôlée dans le cadre de sa stratégie de « *politique de la peur*⁹ », le nombre de demandes d'asile et de titres de séjour reste faible. En revanche, l'afflux très important de personnes exilées d'Ukraine ne provoque pas de réactions similaires.

Entre absence d'une politique migratoire et choix du non-accueil

- 3 Comme pour d'autres pays d'Europe centrale¹⁰, la politique migratoire, et en particulier celle relative à l'asile, était sinon inexistante en Pologne, du moins essentiellement réactive¹¹ jusque dans les années 2010. La Pologne était historiquement un pays d'émigration. Après la fin de la guerre froide, l'enjeu migratoire était surtout envisagé sous l'angle du mouvement des citoyens polonais qui se sont établis en Europe occidentale dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne ou qui sont revenus dans le pays dans le contexte post-*Brexit*¹². La politique polonaise d'asile était analysée par le biais de l'accueil de personnes quittant l'Union soviétique en décomposition ou fuyant la répression de la Fédération russe (notamment des Tchétchènes). Les chiffres relatifs aux demandes d'asile ou de protection internationale sont restés relativement stables jusqu'en 2015, le nombre de protections accordées ne dépassant pas quelques milliers par an entre 2000 et 2021.

Figure 1 : Bénéficiaires de la protection internationale par année



Source : Tableau réalisé d'après les données de l'Office des étrangers (UdSC) disponibles sur le site : <https://migracje.gov.pl>

- 4 Dans ces circonstances, les débuts de l'élaboration d'une politique migratoire en Pologne se font à l'écart de la sphère publique, d'abord au cours des négociations précédant l'entrée dans l'UE et ensuite au sein d'un champ assez restreint d'experts. Ce domaine est néanmoins investi, dès les années 2000, par un ensemble bien constitué d'acteurs associatifs.
- 5 D'un point de vue politique, de non-problème (ou d'enjeu marginal, peu publicisé, voire anecdotique), l'enjeu migratoire est devenu un problème extrêmement politisé, brûlant et considéré comme pouvant peser sur l'issue des élections. La concomitance entre la crise de l'accueil liée à l'arrivée en Europe de personnes fuyant la guerre en Syrie en 2014-2015 et l'échéance des élections législatives de 2015 en Pologne a lourdement pesé sur la campagne électorale. Le gouvernement libéral, sous l'égide de la Plateforme civique (PO, parti dirigé par Donald Tusk), avait initialement accepté le principe de

relocalisation proposé à Bruxelles, tout en s'assurant que le nombre de personnes devant être accueillies reste à un niveau restreint. Cette décision lui a valu de devenir l'objet de violentes critiques de la part de son principal concurrent, le PiS. Ce dernier a fustigé le gouvernement libéral, lui reprochant d'être favorable à une ouverture incontrôlée des frontières et de brader la sécurité du pays, l'un des principaux thèmes de la campagne électorale, avec de forts relents islamophobes¹³. Alors que des attentats islamistes marquent le contexte international, la scène politique polonaise s'est beaucoup polarisée à la suite de la catastrophe aérienne de Smolensk de 2010 qui a coûté la vie au président de la République, Lech Kaczyński, ainsi qu'à plusieurs dizaines de parlementaires, principalement conservateurs, et aux chefs des armées. Le thème des migrations est ainsi devenu un moyen pour les forces politiques de droite de se démarquer de leurs opposants et d'accentuer ce clivage dans le contexte électoral¹⁴.

- 6 Se référant aux attentats de 2015 en France, le PiS adopte une lecture sécuritaire de l'immigration, la présentant comme une cause d'insécurité et une menace sur le plan culturel¹⁵. Face aux arrivées accrues en Europe d'exilés, notamment syriens, des dirigeants issus des pays du groupe de Visegrad (comprenant la Hongrie, la Pologne, la Tchéquie et la Slovaquie) multiplient les diatribes opposées à l'accueil des réfugiés. La rhétorique xénophobe, qui assimile population musulmane, problèmes d'intégration et risque terroriste, se répand en Pologne. Dans un débat parlementaire sur les migrations, le leader du PiS, Jarosław Kaczyński, multiplie les déclarations provocatrices sur le caractère prétendument non assimilable des immigrés, parlant du « *danger que les immigrés ne vont pas respecter nos lois, ne vont pas adopter nos coutumes* ». Il laisse entendre qu'en Suède les migrants avaient imposé « *54 espaces où la charia était en vigueur* », provoquant une protestation immédiate de l'ambassade de Suède¹⁶. La répartition des migrants parmi les pays membres de l'UE, qualifiée de « relocalisation », suscite une levée de boucliers dans les pays d'Europe centrale. Fin 2015, les premiers ministres hongrois et slovaque déposent un recours devant la Cour de justice européenne contre les quotas. En Pologne, le chef du PiS met en garde contre les maladies et les « parasites » dont seraient porteurs les réfugiés, puisant ainsi dans le référentiel des mouvements fascistes de l'entre-deux-guerres¹⁷. Sans rejeter en bloc les engagements de son prédécesseur en matière d'accueil, le gouvernement PiS annonce, quelques mois après son accession au pouvoir, qu'il ne pourra pas accueillir 6 000 personnes exilées parmi celles arrivées en Grèce et en Italie, mais seulement 400¹⁸. Aux libéraux qui proposaient de faire « avec » l'immigration en tant que phénomène historique, le PiS répond par une politique de déni reposant sur le préjugé selon lequel l'immigration « *ne saurait être une composante légitime de la société* ». Ceci passe, d'une part, par un grossissement à l'extrême de la menace migratoire et, d'autre part, « *une politique d'effacement qui peut prendre des formes diverses mais convergentes : une sévère diminution de l'immigration, un moratoire ou une suppression pure et simple, visant, selon les cas, toute une catégorie de titres de séjour*¹⁹ ». Cette politique se durcit encore en 2021, un moment de tension géopolitique constituant une opportunité pour le PiS. La militarisation de la frontière attise l'hostilité du gouvernement envers les associations favorables à un accueil respectueux des droits, ces dernières se voyant reprocher de mettre en danger la sécurité du pays.

Militarisation de la frontière depuis 2021 : refus d'accueil et crise géopolitique

- 7 L'année 2021 voit monter les tensions à la frontière biélorusse, où les personnes exilées, originaires d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan et du Yémen notamment, se retrouvent prises au piège. Invitées à immigrer en Europe par le dictateur biélorusse, Alexandre Loukachenko, forcées de franchir les barbelés par les gardes biélorusses, elles arrivent dans une forêt glaciale et marécageuse, dont elles finissent par être refoulées par les gardes-frontières polonais (une pratique qualifiée de *push-back* ou de « refoulement », à l'instar de pratiques similaires documentées notamment en Méditerranée). La crise humanitaire doublée d'une forte tension politique (les menaces russes, puis l'invasion à large échelle de l'Ukraine) conduit à une militarisation de la frontière. Dans les forêts de Białowieża, plusieurs personnes exilées trouvent la mort par hypothermie, soit ou manque de soins. Si les chiffres exacts restent difficiles à établir, en mars 2024, un rapport produit par les acteurs associatifs présents à la frontière comptait 116 morts connues²⁰. Au mois de septembre 2021, le gouvernement PiS crée une zone interdite de trois kilomètres de large à laquelle ni médecins, ni journalistes, ni ONG n'ont accès. Rendue légale par un état d'urgence proclamé par le gouvernement, elle est par la suite reconduite. La militarisation de la frontière se poursuit avec la construction d'une barrière de sécurité coûteuse sur une grande partie de la frontière polono-biélorusse. Les associations favorables à un accueil respectueux des droits et, à l'époque, l'opposition libérale dénoncent ces pratiques sécuritaires et illibérales²¹. Le gouvernement polonais affirme ne pas avoir la capacité d'accueillir 3 000 ou 4 000 personnes exilées faute de places dans des centres d'hébergement. Les refoulements se poursuivent. Quelques mois plus tard, au moment de l'invasion russe en Ukraine, 3 000 000 d'Ukrainiens sont accueillis à bras ouverts en Pologne, grâce à une large mobilisation citoyenne, dont un million s'y installent. Dans ce nouveau contexte, la capacité d'accueil n'est pas remise en question ; on pousse les murs des appartements et des salles de classe.

Les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie : des réfugiés bienvenus

- 8 La brutale invasion de l'Ukraine par l'armée russe provoque un afflux d'exilés sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale²². Face à cet exode massif et rapide, les ONG polonaises actives dans l'assistance aux réfugiés tentent de coordonner l'aide dans un contexte chaotique. L'accueil est donc avant tout assuré par la société civile, que ce soient les organisations déjà constituées ou des particuliers souhaitant faire preuve de solidarité. Il s'appuie aussi sur la mobilisation de la large population ukrainienne déjà présente dans le pays. Dans un deuxième temps seulement, les autorités se saisissent du sujet et apportent leur soutien à ces initiatives, en complétant la législation existante par une loi datée du 12 mars 2022 pour faciliter le séjour des personnes fuyant l'Ukraine, en lien avec la directive européenne de protection temporaire, en mettant en place un dédommagement pour les personnes qui accueillent²³. Si ces mesures restent limitées et la situation des personnes exilées souvent précaire, les réactions des citoyens comme des autorités vont clairement dans le sens de l'accueil. Cependant, il devient rapidement clair que cette solidarité s'applique selon des critères nationaux,

voire raciaux, bien précis. Le 8 mars 2022, les organisations membres du collectif Grupa Granica (Groupe Frontière, une coordination d'ONG engagées dans l'aide matérielle et juridique et le plaidoyer en faveur des personnes exilées) réclament, dans un commentaire sur le projet de loi sur l'accueil des réfugiés ukrainiens, le respect des mêmes droits pour toutes les personnes réfugiées, rejetant l'idée de différencier les personnes exilées selon leur nationalité²⁴. Selon les représentants de ces ONG, « la politique qui consiste à diviser [les exilés] dans l'accès aux droits, aux services (santé, éducation, marché de travail, aide au logement) conduira à faire reposer la responsabilité de l'aide aux personnes les plus nécessiteuses sur les épaules des organisations non gouvernementales²⁵ ». Elles rappellent que des milliers d'étudiants internationaux, des réfugiés biélorusses, afghans et d'autres personnes résidant légalement sur le territoire ukrainien demeurent exclus des bénéfices de la loi polonaise du 12 mars 2022.

- 9 Pour une partie des personnes et des associations qui contestent cette politique de non-accueil, sa violence et son sous-texte racial font écho à des expériences historiques qui marquent encore aujourd'hui la vie publique polonaise. Les communes de Pologne orientale, région aujourd'hui frontalière, appartiennent historiquement aux « terres de sang²⁶ ». Sur ce territoire marqué par la double expérience de l'occupation soviétique puis nazie, par des déportations et par des massacres de masse, les violations des droits humains à la frontière suscitent occasionnellement des analogies avec la période de la Seconde Guerre mondiale. Lorsque la crise humanitaire à la frontière polono-biélorusse perdure en 2021, l'association Deuxième génération-Descendants des survivants de l'Holocauste publie une lettre ouverte évocatrice : « Nous n'aurions jamais pensé vivre une époque où les scénarios les plus sombres des années 1930 seraient reproduits. Ce sont les mêmes mécanismes qui ont été conçus pour dégrader, déshumaniser, humilier et attribuer une culpabilité fabriquée à ces "étrangers", tout en punissant les justes qui, au mépris des ordonnances, ne les ont pas aidés. La loi établie à l'époque a conduit à l'assassinat bestial de 6 000 000 de juifs, dont nos familles. C'est pourquoi nous ne pouvons et ne voulons pas nous taire²⁷. »
- 10 Certains spécialistes de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah investissent également le sujet, que ce soit par un engagement sur le terrain ou par leurs travaux. On peut citer, par exemple, les entretiens avec des militants qui ont tenté de venir en aide aux personnes exilées et témoignent de leur expérience, publiés par l'écrivain et psychologue Mikołaj Grynberg²⁸.
- 11 Ce parallèle est également présent dans le film *Green border (Zielona granica)* d'Agnieszka Holland, qui contribue à faire connaître au grand public la crise humanitaire à la frontière polono-biélorusse. En présentant son film aux spectateurs français, la réalisatrice a expliqué le choix du tournage en noir et blanc, notamment en reliant l'unité du lieu (les forêts de Białowieża, les villages avoisinants) et la référence à l'histoire et à sa mémoire douloureuse. Elle met en parallèle « les images de la Seconde Guerre mondiale, de chasses aux juifs » et celles de la « chasse aux immigrés aujourd'hui²⁹ ». Fonctionnant comme un outil discursif et comme motivation morale pour l'engagement en faveur des personnes migrantes, ce parallèle permet de contextualiser la crise à la frontière, la situant dans un temps long et dans les clivages politiques qui découlent de l'histoire. Cependant, le changement de gouvernement qui a lieu en 2023 met à l'épreuve l'idée que les politiques de non-accueil seraient l'apanage exclusif d'un bord politique.

La politique migratoire de la majorité libérale

- 12 À l'issue des élections d'automne 2023, le PiS perd le pouvoir au profit d'une large coalition des partis d'opposition, dont l'acteur central est le parti libéral Plateforme civique. Son chef de file, Donald Tusk, est devenu Premier ministre. Malgré ce changement, on peut se demander à quel point la normalisation des politiques répressives prônant l'étanchéisation des frontières et l'éloignement des personnes considérées comme indésirables pèse sur le champ politique polonais. Alors que, lors de la campagne électorale, l'opposition libérale avait fait miroiter une politique renouvelée et respectueuse des droits des personnes migrantes ainsi que la fin des maltraitances à la frontière, son arrivée au pouvoir fin 2023 ne s'est pas accompagnée de changements notoires. Dans les premiers mois qui suivent l'installation du nouveau gouvernement, une continuité a pu être notée à travers la poursuite des refoulements. Le 16 mai 2024, le collectif Grupa Granica rapporte qu'au cours du mois d'avril 2 346 personnes ont été refoulées, et qu'un total de 4 117 personnes l'avaient été depuis la prise de fonction du nouveau gouvernement³⁰. Ce maintien d'une politique répressive se situe dans la continuité de certains discours tenus par le nouveau parti au pouvoir dès la campagne électorale et depuis la formation du nouveau gouvernement. Ainsi, le 11 février 2024, Donald Tusk déclarait : « *Il en va de la survie de notre civilisation occidentale. Nous devons nous réveiller et comprendre que nous devons protéger notre territoire, que nous devons protéger nos frontières. Si nous sommes ouverts à toutes les formes de migration, sans aucun contrôle, alors notre monde s'effondrera*³¹. » La situation s'est davantage envenimée après la mort d'un officier polonais à la frontière en juin 2024, suivie de discours virulents prônant la fermeté à l'égard des personnes migrantes. Le 4 juin 2024, le gouvernement a annoncé le retour d'une « zone tampon » à la frontière et le renforcement de la présence des forces de l'ordre³². En juillet 2024, le Parlement polonais a voté une loi assouplissant les règles de l'usage des armes à feu par les forces de l'ordre à la frontière, éveillant les inquiétudes des acteurs associatifs³³. Loin d'un revirement en matière de politique migratoire, l'approche restrictive semble donc s'être renforcée dans l'année qui a suivi les dernières élections.
- 13 Les débats autour du Pacte européen sur la migration et l'asile offrent également une illustration des ambiguïtés du nouveau gouvernement dans ce domaine. Le 8 février 2024, lors de la réunion du Comité des représentants permanents des États membres au Conseil de l'Union européenne, les représentants de la Pologne ont déclaré que leur gouvernement « *s'opposerait à certains actes législatifs inclus dans le Pacte asile et migration*³⁴ ». Comment expliquer le fait qu'un gouvernement libéral et pro-européen rejette un pacte déjà restrictif vis-à-vis des personnes migrantes, durcissant leur condition d'entrée et de séjour dans l'Union européenne ?
- 14 Les autorités polonaises ont pu argumenter que les négociations interinstitutionnelles sur le Pacte se sont achevées le 20 décembre 2023, une semaine après la prestation de serment du nouveau gouvernement polonais, celui-ci n'ayant pas pu participer aux travaux. Par ailleurs, elles soulignent que les solutions prévues par le Pacte sur la migration et l'asile ne répondent pas suffisamment à la situation spécifique des pays limitrophes de la Biélorussie et de la Russie. Mais c'est à la politique intérieure polonaise qu'il faut surtout revenir pour comprendre ce revirement. De fait, le gouvernement de Donald Tusk a choisi une stratégie électorale : le sujet de la relocalisation étant particulièrement brûlant, il s'agissait de ne laisser aucune prise à

des accusations éventuelles. Les attaques subies par Donald Tusk dès 2015 et lors de la campagne électorale de 2023, largement relayées par la presse, ont fragilisé la Plateforme civique. Le PiS accusant la PO d'avoir favorisé les relocalisations des migrants, dès 2015, la majorité libérale arrivée au pouvoir voulait éviter de prêter le flanc à ces accusations. Le contexte de la guerre en Ukraine et des années de rhétorique anti-immigration du PiS ont rendu tout assouplissement de la politique en la matière coûteux politiquement – un prix que les libéraux, ayant reconquis le pouvoir au bout de deux mandats, ne se montrent pas prêts à assumer. Ce durcissement de la position à l'égard des migrations reflète, par ailleurs, une droitisation que l'on peut observer dans d'autres pays européens, y compris en France.

- 15 Deux ans après l'invasion de l'Ukraine et trois ans après le début de la militarisation de la frontière polono-biélorusse, la situation n'a pas radicalement évolué. Le nouveau vice-ministre de l'Intérieur, responsable notamment de la politique migratoire, Maciej Duszczyk, universitaire et expert reconnu en matière de migrations, a annoncé, lors de sa prise de poste, une politique à la fois humaine et ferme. En pratique, cela signifie que les personnes migrantes qui ont besoin de soins peuvent en bénéficier avant d'être à nouveau renvoyées derrière les barbelés, en Biélorussie. La situation des activistes et des organisations de défense des droits reste fragile. Alors que leur accès à la zone frontalière est rendu difficile, des groupuscules nationalistes et des journalistes de droite radicale suggèrent de se saisir de certaines prérogatives des forces de sécurité (rondes, délation, reconduction à la frontière) et appellent à dénoncer à la police le travail, voire la présence même sur la voie publique, de ces activistes humanitaires, de manière à les empêcher d'agir³⁵.
- 16 Les associations et les activistes poursuivent néanmoins leurs activités, apportant une aide humanitaire aux personnes dans la zone frontalière, documentant les abus et faisant du plaidoyer. Elles tentent également de mettre le gouvernement face à ses contradictions, en rappelant les engagements pris au moment où la Plateforme civique était dans l'opposition³⁶.
- 17 Ainsi, dans ce nouveau régime de la politique migratoire nationale et européanisée à la fois, tout semble pousser les prises de position et les discours politiques vers la droite anti-immigration. Les campagnes du PiS présentant son rival comme un parti « immigrationniste » ont contraint la Plateforme civique à afficher une position de fermeté dans ce domaine. Malgré une politique nettement restrictive, le nouveau gouvernement pro-européen continue à subir des accusations de laxisme en matière migratoire, permettant aux forces de droite radicale d'exiger davantage de répression, voire d'envisager un passage à l'action violente.

NOTES

1. Sławomir Łodziński, Marek Szonert, « Niepolityczna polityka? Kształtowanie się polityki migracyjnej w Polsce w latach 1989 - 2016 (kwiecień) » [« Une politique apolitique ? La formation

- de la politique migratoire en Pologne dans les années 1989-2016 (avril) »], *CMR Working Papers*, vol. 148, n° 90, Varsovie, University of Warsaw, Centre of Migration Research (CMR), 2016.
2. Agnieszka Weinar, *Europeizacja polskiej polityki wobec cudzoziemców 1990-2003 [Européisation de la politique polonaise à l'égard des étrangers, 1990-2003]*, Varsovie, Scholar, 2006. p. 221.
 3. François Héran, *Immigration : le grand déni*, Paris, Seuil, 2023.
 4. La Pologne suit en cela les pratiques d'autres pays du Nord. Voir Witold Klaus, Marta Pachocka, « Examining the Global North migration policies: A “push out-push back” approach to forced migration », in *International Migration*, n° 57, 2019, pp. 280-293.
 5. Kaja Skowrońska, *Serving or Controlling? Conflicting Logics of Migration Policy in Poland after the 2013 Act on Foreigners: A Case Study of the Department of Foreigners of the Masovian Voivodeship Office*, Thèse de doctorat en sociologie et science politique, Paris/Varsovie, Institut d'études politiques de Paris/Académie polonaise des sciences, 2016.
 6. Kaja Skowrońska, « The recent politicization of immigration in Poland in light of preexisting state practices: continuity or change in the understanding of citizenship and nationhood? », in *Politics Policy*, n° 49, 2021, pp. 940-967.
 7. Dorota Dakowska, « L'accueil des réfugiés d'Ukraine », in Pierre-François Laval, Hugo Flavier (dir.), *Ukraine. Réflexions sur une guerre européenne*, Paris, Pedone, 2024, pp. 161-175.
 8. Michelle Reddy, Hélène Thiollet, « The making of a crisis: Migration and polarisation in the french press », in *American Behavioral Scientist*, n° 33, 2023.
 9. Ruth Wodak, *The Politics of Fear: What Right-Wing Populist Discourses Mean*, New York, Sage Publications, 2015.
 10. Irina Mützelburg, « Produire des passeurs. Une stratégie de transfert de normes internationales », in *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 5, 2020, pp. 595-615.
 11. Agata Górny et al., *Immigration to Poland*, Varsovie, Scholar, 2010.
 12. Magdalena Lesińska, « The dilemmas of policy towards return migration: The case of Poland after the EU accession », in *Central and Eastern European Migration Review*, vol. 2, n° 1, 2013, pp. 77-90.
 13. Łukasz Bertram, Adam Puchejda, Karolina Wigura, *Negatywny obraz Muzułmanów w polskiej prasie. Analiza wybranych przykładów z lat 2015-2016 [« Image négative des musulmans dans la presse polonaise. Analyse d'exemples choisis dans les années 2015-2016 »]*, Obserwatorium Debaty Publicznej, Kultury Liberalnej, 2017.
 14. Kaja Skowrońska, « The recent politicization of immigration in Poland in light of preexisting state practices: continuity or change in the understanding of citizenship and nationhood? », *op. cit.*
 15. Michał Krzyżanowski, « Discursive shifts in ethno-nationalist politics: On politicization and mediatization of the “refugee crisis” in Poland », in *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 16, n° 1-2, 2018, pp. 76-96.
 16. MIG, « “W 54 strefach w Szwecji obowiązuje szariat”. Błyskawiczna riposta ambasady Szwecji » [« “Dans 54 zones de Suède règne la charia”. Une riposte immédiate de l'ambassade de Suède »], in *Gazeta Wyborcza*, 16 septembre 2015.
 17. Dorota Dakowska, « L'Europe centrale à l'heure du repli souverainiste », in *Études*, n° 4238, 2017, pp. 19-29.
 18. Daniel Flis, « Rząd gra z uchodźcami na czas » [« Le gouvernement joue contre le temps avec les réfugiés »], in *Gazeta Wyborcza*, 20 janvier 2016.
 19. François Héran, *op. cit.*, p. 10.
 20. Enira Bronitskaya et al., « No safe passage. Migrants' deaths at the EU-belarusian border », in *Ocalenie*, 2024. Url : https://en.ocalenie.org.pl/wp-content/uploads/2024/07/ENG_No-Safe-Passage-Migrants-deaths-at-the-European-Union-Belarusian-border.pdf
 21. La militarisation de la frontière, comme les actions des associations qui s'y opposent (notamment au sein du groupement Grupa Granica), sont documentées dans les travaux du

collectif Badacze i Badaczki na granicy (Chercheurs et chercheuses à la frontière) disponibles en ligne : <https://www.bbng.org/artykuly>

22. Dorota Dakowska, « Fuir et accueillir. La mobilisation des associations polonaises et de la diaspora ukrainienne face à l'exil », in AOC, 28 mars 2024.

23. « Rozporządzenie Rady Ministrów », in *Dziennik Ustaw [Journal Officiel]*, 13 mai 2022.

24. Grupa Granica, « O równe prawa. Przeciwno polityce podziałów ze względu na narodowość » [« Pour des droits égaux. Contre la politique de divisions au titre de la nationalité »], 8 mars 2022, appel en ligne sur : www.facebook.com/grupagranica/photos/a.275317827730153/368015851793683

25. SIP, Helsińska Fundacja Praw Człowieka, *Uwagi Helsińskiej Fundacji Praw Człowieka oraz Stowarzyszenia Interwencji Prawnej do ustawy o pomocy obywatelom Ukrainy w związku z konfliktem zbrojnym na terytorium tego państwa* [« Les remarques de la fondation Helsinki pour les droits humains et l'association de l'intervention juridique relatives au projet de loi d'aide aux citoyens ukrainiens »], Varsovie, SIP, Helsińska Fundacja Praw Człowieka, 2022, <https://interwencjaprawna.pl/wp-content/uploads/2021/01/Uwagi-do-projektu-ustawy-SIP-HFPcz.pdf>

26. Timothy Snyder, *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, Paris, Gallimard, 2019.

27. Conseil d'administration et membres de l'association Deuxième génération-Descendants of Holocaust Survivors, « Niedługo granica polsko-białoruska stanie się masowym grobem. Nie wolno nam do tego dopuścić! » [« Bientôt, la frontière entre la Pologne et le Biélorussie deviendra un charnier. Nous ne devons pas permettre que cela se produise ! »], 12 octobre 2021.

28. Mikołaj Grynberg, *Jezus umarł w Polsce [Jésus est mort en Pologne]*, Varsovie, Agora, 2023.

29. Entretien avec Agnieszka Holland, *Sens critique*, 9 février 2024.

30. Grupa Granica, « 4117 wywózek rządu Tuska » [« 4 117 refoulements du gouvernement Tusk »], post en ligne, 16 mai 2024. Url : <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=431902069471554&id=100079552941955&set=a.156833196978444>

31. Małgorzata Tomczak, « Tusk: "60-140 milionów migrantów planuje przedostać się do Europy". Skąd on to wziął? » [« Tusk: "60-140 millions de migrants se prépare à atteindre l'Europe". Où l'a-t-il trouvé ? »], in *OKO.press*, 14 février 2024.

32. « Premier: będzie 200-metrowa strefa buforowa na granicy z Białorusią i więcej sił policyjnych » [« Le Premier ministre : une zone tampon de 200 mètres à la frontière biélorusse et plus de forces de police »], in *PAP*, 29 mai 2024. Url : <https://www.pap.pl/aktualnosci/premier-bedzie-200-metrowa-strefa-buforowa-na-granicy-z-bialorusia-i-wiecej-sil>

33. Helsinki Foundation for Human Rights, « Negative opinion on the new rules for use of firearms at border », Helsinki Foundation for Human Rights, 1^{er} juillet 2024. Url : <https://hfhr.pl/en/news/new-rules-for-use-of-firearms-at-border>

34. Ministère de l'Intérieur, communiqué de presse relatif au Pacte asile et migration, 8 février 2024. Url : <https://www.gov.pl/web/mswia/komunikat-prasowy-w-sprawie-paktu-o-migracji-i-azyly2>

35. Maciej Cholodowski, « Chcą wymierzyć "sprawiedliwość" na granicy polsko-białoruskiej. Coraz więcej ataków na organizacje pomocowe » [« Ils veulent faire régner la "justice" à la frontière entre la Pologne et le Biélorussie. De plus en plus d'attaques contre les organisations humanitaires »], in *Gazeta Wyborcza*, 29 juin 2024.

36. Voir par exemple Grupa Granica, « Tusku! Obcałeś na Kongresie! Co z tą granicą? » [« Tusk ! Tu as promis au dernier Congrès ! Quid de la frontière ? »], 27 septembre 2024. Url : https://www.facebook.com/photo/?fbid=514553314539762&set=a.156833196978444&locale=pl_PL

RÉSUMÉS


En 2015, le parti conservateur Droit et Justice accède au pouvoir en Pologne en instrumentalisant la peur des migrants. Cette position est réaffirmée en 2021 avec la militarisation de la frontière polono-biélorusse. L'arrivée de plus d'un million de réfugiés ukrainiens après l'invasion de leur pays par la Russie transforme la Pologne en un pays d'accueil paradoxal, impliquant des logiques de différenciation et de racialisation des populations auxquelles sont confrontés les acteurs associatifs. Malgré la volonté annoncée par la majorité libérale arrivée au pouvoir fin 2023 d'y mettre fin, les maltraitances à la frontière persistent et se pérennisent.

INDEX

Mots-clés : frontière, Pologne, Biélorussie, réfugiés, Ukraine

AUTEURS

DOROTA DAKOWSKA

 <https://idref.fr/083349243>

Professeure de science politique, Sciences Po Aix, Mesopolhis

KAJA SKOWROŃSKA

Chercheuse indépendante

Les « Tunisiens de Lampedusa » à Paris et Marseille en 2011 : les campements comme espaces de participation à la révolution à distance

Caterina Giusa

- 1 En 2011, entre 25 000 et 35 000 Tunisiens traversent la mer Méditerranée pour rejoindre l'Italie après la chute du régime de Ben Ali. Une partie de ces « *harraga* », terme qui désigne les « brûleurs de frontières » qui émigrent de manière irrégulière, réussit à traverser la frontière franco-italienne et arrive à Marseille et Paris. C'est dans ces deux grandes villes, pôles historiques d'attraction de l'émigration tunisienne en France¹, que les arrivées des *harraga* de 2011 ont été le plus visibles dans l'espace public. Cette visibilité est en partie due à un accueil inégal de la part des familles et des proches, mais elle est aussi et surtout liée au manque d'accueil organisé au niveau institutionnel. La réaction des autorités françaises aux arrivées des migrants tunisiens relève, en effet, d'avantage d'une logique répressive que d'une logique d'accueil. Elles tentent d'abord d'empêcher l'entrée en France des migrants tunisiens en provenance d'Italie, et mettent ensuite en place une traque sur tout le territoire national pour contrôler, arrêter et expulser les migrants². Dans cette situation de danger et de précarité, les *harraga* qui n'ont trouvé aucune solution d'hébergement se rassemblent dans des quartiers historiques de l'immigration maghrébine, dans le Nord-Est parisien et autour du quartier de Belsunce à Marseille. Là se créent des campements de fortune, celui des Quatre Chemins à Paris et celui de la Porte d'Aix à Marseille. Les conditions de vie difficiles et la forte présence policière autour des campements incitent des acteurs divers, individuels et collectifs, à l'engagement et à la mobilisation en solidarité avec les migrants.
- 2 Il s'agit de questionner l'espace des campements, lieux de regroupement provisoire et spontané³ investis par les migrants tunisiens de 2011, comme espace de mobilisation⁴.

Dans les cas parisiens et marseillais que j'analyse, ce qui m'intéresse est « *l'ambivalence des campements, à la fois espaces de vie extrêmement précaires et lieux d'entraide et de solidarité*⁵ », où se produisent des formes de politisation, d'engagement et de mobilisation spécifiques⁶. J'émet l'hypothèse que cette spécificité est avant tout liée, en 2011, à la dimension « révolutionnaire » des arrivées des migrants. Le fait qu'ils proviennent d'un pays qui vient de vivre une révolution politise leurs arrivées, ce qui façonne les trajectoires d'engagement des différents soutiens mobilisés. Les arrivées des « Tunisiens de Lampedusa » se produisent en effet dans un moment particulier car elles coïncident avec l'ouverture d'un espace de mobilisation à distance en faveur de la révolution en France⁷, mais aussi en Italie et en Allemagne⁸. Je propose d'explorer l'espace des campements des Quatre Chemins à Paris et de la Porte d'Aix à Marseille comme des espaces supplémentaires de mobilisation – des espaces dans lesquels des acteurs tunisiens se côtoient, s'engagent et agissent ensemble pour le soutien et l'accueil des *harraga*, mais aussi pour la cause tunisienne. Certes, l'engagement de la communauté tunisienne en France pour l'accueil des « Tunisiens de Lampedusa » n'est pas comparable à celui en faveur de la révolution et du changement politique en Tunisie : la mobilisation reste limitée numériquement et la nécessité de soutenir les migrants ne fait pas l'unanimité. Certains les considèrent plutôt comme des « traîtres de la révolution », des « lâches », voire reproduisent des stéréotypes classiques, en les qualifiant de « jeunes ignorants » ou de « dealers », et n'envisagent pas de s'engager en leur faveur⁹. Cependant, une mobilisation de solidarité d'acteurs tunisiens dans les campements des Quatre Chemins et de la Porte d'Aix a bien eu lieu en 2011. En analyser les contours permet de saisir l'articulation entre la cause tunisienne et le soutien aux migrants, et de comprendre les spécificités de cette mobilisation en contexte révolutionnaire¹⁰.

Les Quatre Chemins et la Porte d'Aix : espaces d'engagement et de mobilisation

- 3 À partir de février 2011, le quartier des Quatre Chemins dans le Nord-Est de Paris devient le point de repère de nombreux *harraga*¹¹, qui se rassemblent dans un jardin public et constituent un campement informel. Ce jardin se trouve à proximité de lieux symboliques pour la communauté tunisienne résidant à Paris : Darettonnes à Aubervilliers, un centre culturel et lieu de propagande du régime de Ben Ali qui dépendait de l'Office des Tunisiens à l'étranger, le Consulat tunisien de Pantin, ainsi que les sièges de la Fédération tunisienne pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) et de l'Association des Tunisiens de France (ATF), associations historiques de la gauche tunisienne en France. Plus généralement, le Nord-Est de Paris est historiquement une zone de forte présence d'immigrés tunisiens et de concentration de petits commerces indépendants tenus par des immigrés originaires principalement du Sud de la Tunisie¹². Le campement est en place de février-mars jusqu'à début septembre 2011.
- 4 Au fur et à mesure, à côté d'une forte présence policière et d'un grand nombre de journalistes, un mouvement de solidarité hétérogène se met en place pour subvenir aux besoins des migrants et pour apporter du soutien, que ce soit pendant quelques jours ou plus sur le long terme, durant plusieurs mois. Des activités se mettent en place pour subvenir aux besoins matériels des migrants sur place : l'apport au campement de nourriture, de vêtements, de produits d'hygiène, de couvertures et de matelas, mais

aussi de tickets de métro. À la solidarité des « citoyens ordinaires », « anonymes », s'ajoute une mobilisation des structures associatives tunisiennes. C'est notamment la FTCR qui s'engage au campement des Quatre Chemins : une grande affiche placardée par ses militants indique un numéro de téléphone à appeler pour les questions administratives relatives aux démarches comme la demande d'asile, l'aide médicale d'État ou la gratuité des transports. La FTCR participe aussi à la mise en place de permanences de santé et de santé mentale. Parallèlement, elle s'engage avec d'autres associations et militants dans des actions de plaidoyer auprès des institutions françaises pour demander que les *harraga* soient accueillis. Mais en 2011, à côté des associations historiques¹³, s'engagent de nouvelles associations créées au moment de la révolution. Les effets du « *foisonnement associatif de l'après-Ben Ali*¹⁴ » sont visibles aussi sur le campement des Quatre Chemins. Ce sont des nouvelles associations telles que T2RIV, une association humanitaire dont beaucoup de membres sont des exilés *nahdaouis*, mais aussi Uni'T (Union pour la Tunisie) et Action tunisienne, qui organisent des activités humanitaires telles que des maraudes et des distributions de nourriture.

- 5 Pendant les premiers mois, on retrouve sur le campement parisien des gens du voisinage, parfois eux-mêmes des (anciens) *harraga*, mais aussi des épiciers et des restaurateurs tunisiens du coin ou des croyants qui fréquentent la mosquée en face du jardin. À leurs côtés se trouvent des associations religieuses musulmanes caritatives, des ONG humanitaires généralistes, des associations tunisiennes, des associations françaises de soutien aux migrants, des militants politiques et syndicaux français et tunisiens, des avocats bénévoles.
- 6 À Marseille, c'est le quartier de Belsunce¹⁵ et, en particulier, la Porte d'Aix qui devient le point de rencontre des *harraga* qui ont traversé la frontière franco-italienne. Qu'ils soient en transit vers d'autres villes françaises ou qu'ils prévoient de rester à Marseille, c'est d'abord aux alentours du Consulat tunisien que les *harraga* se rassemblent et deviennent visibles. Puis un campement de fortune de plusieurs centaines de migrants se met en place à la Porte d'Aix, à une dizaine de minutes à pied du Consulat. Cette visibilité, ainsi qu'une forte présence policière entraînent, comme dans le Nord-Est parisien, une solidarité du voisinage, composé majoritairement d'une population d'origine maghrébine, ainsi qu'un engagement de différents acteurs¹⁶ qui rappellent les configurations analysées dans le cas parisien : des militants et des associations tunisiennes, des associations de défense des droits, des avocats bénévoles, des ONG humanitaires.

Les ressorts de l'engagement : participer à la révolution

- 7 Les ressorts de cet engagement se dévoilent à travers l'analyse des trajectoires de trois acteurs tunisiens engagés pour la révolution tunisienne en France qui se sont impliqués dans l'accueil des migrants dans les campements de Paris et Marseille. Les entretiens accordés par Jalal, Saïda et Nesrine permettent de questionner, en particulier, les manières dont il et elles formulent les raisons de leur engagement auprès des *harraga*, ainsi que leurs représentations du phénomène des « arrivées révolutionnaires ».
- 8 Saïda, âgée d'une soixantaine d'années en 2011, est une pharmacienne franco-tunisienne résidant à Paris. Venue en France pour ses études après le baccalauréat, elle

est rentrée quelques années en Tunisie avant de se réinstaller définitivement en France. Elle se dit « *non politisée* » avant la révolution. Jalal, la quarantaine en 2011, est arrivé en France en tant que réfugié politique en septembre 2010 et vit à Paris. Il se définit comme un militant de la « *gauche radicale* » et « *politisé à outrance* ». Nesrine, âgée d'une vingtaine d'années en 2011, est une doctorante tunisienne, et réside à Marseille depuis 2008. Comme Saïda, elle s'auto-identifie comme « *non politisée* » avant la révolution.

- 9 Pour Saïda, l'engagement à distance en 2011 commence sur les réseaux sociaux. Elle souligne dans l'entretien comment la révolution lui a permis de se politiser, de commencer à partager des informations sur les protestations en Tunisie dès décembre 2010. Trois mois après, au moment des arrivées des *harraga* au campement des Quatre Chemins, le besoin de se sentir proche des événements révolutionnaires l'a poussée à aller participer à l'accueil en apportant des habits : « *En mars 2011, on était chez nous tranquilles, c'était fin mars, et on a entendu dire que les migrants étaient arrivés sur la France, au jardin de la Villette, c'est les Quatre Chemins. Après la révolution, tout le monde voulait faire quelque chose. Surtout que je n'étais pas politisée, en 23 ans de Ben Ali, moi, j'ai vécu en Tunisie puis je suis venue ici. La politique ne m'intéressait pas du tout, en dictature on ne pouvait pas parler. Quelques semaines avant la révolution de janvier, en décembre 2010, avec mon mari, on voyait passer les infos et on commençait à les partager... On s'est dit qu'on risquait de ne pas pouvoir rentrer en Tunisie, c'était le 17 décembre 2010. [...] Notre élan c'était d'y aller [à la Villette] car il se passait quelque chose en Tunisie. On avait besoin de se sentir proches de ces événements. Nous, on ne les a pas vécus, on les a vécus de loin, c'était un besoin.* »
- 10 Dans le cas de Saïda et de son mari, l'engagement en faveur de la révolution prend donc d'abord la forme d'un partage d'informations sur les événements sur les réseaux sociaux puis, à l'arrivée des *harraga* à Paris, d'un engagement sur place au jardin de la Porte de la Villette. Ce besoin, évoqué par Saïda, de participer au changement en cours en Tunisie, de se sentir proche des événements tunisiens, était partagé par beaucoup de Tunisiens résidant à Paris, qui sont sollicités par elle et son mari pour subvenir aux besoins de première nécessité des migrants, en préparant des repas, en collectant de l'argent et en distribuant des habits et des tickets de métro : « *On en parlait autour de nous, on ramassait l'argent, on aidait à ramasser des habits, on préparait les repas. Beaucoup de mes amis et de la société civile tunisienne qui étaient en pleine motivation après cette révolution nous ont apporté des habits et on les a distribués.* »
- 11 À côté de cet enthousiasme, Saïda se rappelle aussi les jugements négatifs et les refus de participer à l'accueil des *harraga* d'autres Tunisiens vivant à Paris. Les jugements négatifs envers les *harraga* ne sont pas propres à la période de 2011¹⁷, mais peuvent prendre dans ce contexte une dimension différente. Zagaria montre qu'aux stéréotypes « classiques » qui entourent les jeunes *harraga*, par exemple d'être des jeunes non éduqués, peut s'ajouter, en 2011, l'accusation, souvent émise par des Tunisiens plus éduqués et appartenant à des classes plus aisées, de ne pas être patriotiques, de ne pas s'être intéressés par les changements qui sont en train de se produire en Tunisie¹⁸. Dans le cas évoqué par Saïda, ce sont des émigrés installés en France depuis longtemps qui font une distinction entre la légitimité de leur émigration et l'illégitimité de ces *harraga* pour qui l'arrivée en France a été presque trop facile, une fuite depuis un pays « *qui a besoin d'eux* ». Une stratégie de distinction sociale qui n'est pas partagée par Saïda, pour qui il faut aller aider. Elle, qui ne se considère pas comme « *politisée* » au moment du début des événements révolutionnaires en Tunisie, s'était pourtant engagée auparavant

en tant que bénévole pour aider « *les plus démunis* ». C'est dans cet esprit humanitaire qu'elle décide d'apporter de l'aide aux migrants au campement de la Villette. Son soutien pourrait donc être considéré comme la continuité de ses activités humanitaires, mais elle appose une signification politique à son geste, du fait de la révolution et de son besoin de s'engager à distance. Cet engagement prend une dimension politique car cela représente une manière de participer à la révolution.

- 12 Pour Jalal, réfugié politique tunisien arrivé en France en septembre 2010, la rencontre avec les *harraga* a aussi représenté une manière parmi d'autres de participer à la révolution. Lui, qui se définit comme étant « *de gauche radicale* », s'engage en 2011 dans l'espace de mobilisation à distance pour la révolution à Paris. Il lie son engagement auprès des migrants du campement à ce qui se passait en Tunisie : « *Nous, on n'a pas fait la révolution là-bas, on est restés sur notre soif, on était politisés à outrance, on croyait qu'après la fuite de Ben Ali tout était à reconstruire. On était rêveurs, on avait plein de projets et même politiquement on était un peu au rythme du pays. Étant de gauche radicale, j'ai suivi les expériences là-bas et on a essayé de les transposer. Par exemple, avant il y avait le "Front 14 Janvier", qui voulait rassembler les sensibilités de la gauche radicale, et nous, on l'a créé ici. Après, quand c'est devenu le "Front Populaire", on a créé pareil une antenne ici. Ça faisait partie de notre sensibilité individuelle de nous intéresser au pays, on était à l'écoute, et visiblement ces jeunes étaient visibles, localisés : du coup, si tu as envie d'aider ou de voir le flux migratoire, tu vas à la Villette.* »
- 13 Dans ce témoignage Jalal raconte comment il a eu connaissance de l'arrivée des *harraga* tunisiens en France : « *Nous, on s'est rendus compte à la fin février, mars, ils étaient à Lampedusa, il y avait quelques télé françaises, le nombre était impressionnant [...] Mon premier contact, c'est quand ils ont commencé à s'attrouper à la Villette, au Parc de la Villette. De jour en jour ils devenaient visibles, une dizaine, une vingtaine, après une centaine. Ce groupe de Tunisiens était donc visible, et je suis parti individuellement avec un pote pour aller regarder.* »
- 14 Jalal mêle donc un engagement auprès des organisations politiques de la gauche tunisienne en France au moment de la révolution à un engagement auprès des migrants. La révolution n'a pas signifié pour Jalal un retour au pays. En 2011, beaucoup d'exilés binationaux, résidant principalement en France et au Royaume-Uni, rentrent en Tunisie pour participer à la transition¹⁹, et certains d'entre eux et d'entre elles revêtent des rôles majeurs sur la nouvelle scène politique tunisienne²⁰. Ces retours, qu'ils soient définitifs ou plus distanciés, des retours provisoires aux visites pendant les vacances, sont aussi possibles grâce au statut administratif de ces exilés, souvent binationaux, qui leur permet de circuler entre la France, les autres pays d'Europe et la Tunisie. À l'inverse, pour Jalal, rentrer en Tunisie aurait voulu dire perdre son droit de séjour en France, du fait de son statut de réfugié. Pourtant, il revendique son « *être politique* » et considère avoir raté la révolution. Pour lui, aller à la rencontre des *harraga* et les soutenir au campement de la Villette, mais aussi pendant les différentes occupations de bâtiments du collectif des Tunisiens de Lampedusa à Paris²¹ représentait une manière de rester engagé en exil « *sans bouger de Paris* » : « *Moi, personnellement, j'avais pas assez de recul par rapport à ce qui s'est passé là-bas. Là-bas, c'était un rêve, moi, j'ai rêvé [il rit]. Moi, j'ai 53 ans, mais j'ai fantasmé, rêvé et après il y a eu la révolution. Du coup, ceux qui viennent de la Tunisie pour moi, c'est... Je suis preneur, j'étais plein, plein, plein à fond dedans individuellement. [...] J'ai passé les nuits dans les squats, j'étais partout : j'ai pas bougé de Paris mais j'étais partout : à Bolivar, à la rue de la Fontaine, à Botzaris, à la Villette [...]. J'étais*

sur un nuage moi. Je n'ai pas fait la révolution là-bas. Je suis politique, et je l'ai ratée. Je m'en voulais. Comme on dit au théâtre : c'était ma catharsis à moi. »

- 15 Pour Jalal, la décision de partir des jeunes *harraga* est légitime. Il analyse les départs des *harraga* en les inscrivant dans la continuité du désir migratoire qui caractérise la jeunesse tunisienne, mais aussi en pointant les similitudes entre les profils des révolutionnaires et celui des « *harraga* », les « paumés » qui sont ceux qui, selon Jalal, ont fait la révolution. Ainsi, dans le cas de Jalal, aller aider les migrants représente une manière de participer à la révolution.

L'identification aux *harraga*, entre solidarité et résistance

- 16 Nesrine, doctorante tunisienne en fin de thèse à Marseille, la vingtaine, s'engage d'abord à partir de décembre 2010 en soutien à la révolution tunisienne. Elle prend contact avec la FPCR et l'ATF, des associations historiques de la gauche tunisienne à Paris, et fonde un groupe d'étudiants tunisiens en soutien à la révolution à Marseille. Entre décembre 2010 et janvier 2011, il s'agissait principalement de relayer les informations sur les protestations en Tunisie, de faire du lobbying auprès des partis de la gauche française pour qu'ils soutiennent la révolution et de contrer le discours du gouvernement Sarkozy de l'époque, qui affichait au début un soutien au régime de Ben Ali. Nesrine décide ensuite de s'engager dans l'accueil des *harraga* à la Porte d'Aix. Elle raconte sa rencontre avec « les migrants de Lampedusa » : « Ensuite, on a eu une vague d'immigration très importante. On les appelle communément les "migrants", les "immigrés de Lampedusa", "jamaïat Lampedusa". Ils ont débarqué en Europe. Beaucoup sont restés en Italie, d'autres sont partis à Paris, et il y en a eu un bon nombre quand même qui est arrivé à Marseille. Leur seul point de repère à l'époque, c'était le Consulat, ils venaient devant le Consulat de Tunisie [...]. Pendant deux bonnes semaines, on avait un flux très important de jeunes dans la rue. De jeunes et aussi de femmes et d'enfants, pas beaucoup mais quelques-unes. »
- 17 Nesrine souligne l'importance symbolique de sa rencontre avec les migrants. En raison de leur profil socio-économique et de leurs origines géographiques, ils représentent pour elle la jeunesse qui a fait la révolution. La rencontre avec eux, c'est aussi pour cette jeune doctorante qui a grandi dans la périphérie aisée de la capitale, une rencontre avec une population défavorisée qu'elle n'avait jamais côtoyée avant : « Cette expérience m'a rapproché de la révolution. Moi, ayant vécu à Tunis dans la banlieue nord, peut être l'une des zones les plus privilégiées du territoire tunisien, je n'étais pas vraiment confrontée à la réalité du pays dans ma vie quotidienne. [...] Moi, je n'étais pas politisée donc je n'avais pas fait l'effort d'aller à la rencontre de la population tunisienne loin des zones urbaines auxquelles j'étais habituée. Donc oui, c'est l'autre visage de la Tunisie, c'est l'autre Tunisie que j'ai contribué à accueillir et à aider. Pour moi, ce n'était que chose rendue, surtout que c'étaient ces jeunes-là qui étaient dans les rues pour nous libérer nous, tout simplement. C'est eux qui ont fait la révolution, nous, ça nous a libérés, on était redevables, je me sentais redevable envers ces gens. »
- 18 Nesrine, qui ne se dit « pas politisée » avant la révolution, identifie donc la rencontre avec les *harraga* comme un vecteur de politisation qui lui permet de rencontrer directement ceux qui se sont révoltés pour la justice et la dignité, et ont permis la chute du régime. À l'instar de Jalal, elle politise donc les *harraga* qui, même s'ils n'ont pas tous participé à la révolution en Tunisie, représentent par leurs caractéristiques socio-

économiques la jeunesse qui s'est révoltée. L'espace des campements à Marseille et Paris a donc représenté, comme dans le cas de l'espace protestataire des occupations de la place de la Kasbah à Tunis²², une opportunité de visibilité des classes populaires et de rencontres interclasses. De plus, pour Nesrine, l'engagement auprès des *harraga* est non seulement une manière de rencontrer « une autre Tunisie » que celle de son cercle social privilégié, mais aussi une manière de politiser son identité d'immigrée et de se battre pour la liberté de circulation et contre les politiques de fermeture européennes : « *Moi, je crois à la libre circulation comme un droit, donc je pense qu'ils sont dans leur droit quand ils bougent. [...] Et, en même temps, je voyais aussi la situation des Tunisiens qui vivaient à l'étranger, souvent très difficile, les sans-papiers, etc., la marginalisation, l'islamophobie, el hogra, le manque de dignité, tout ce qui concerne les minorités. Donc j'étais naturellement très sensible à cette cause, d'ailleurs moi-même j'étais immigrée à l'époque, donc forcément [...]. Je considérais que l'Union européenne (UE) avait largement les moyens de trouver des solutions pour ces jeunes qui venaient aussi d'un pays qui a été colonisé et qui est dans une situation merdique à cause des politiques étrangères, en grande partie à cause des politiques étrangères de l'UE et de la France en particulier. Donc je pense que dans d'autres conditions, j'aurais fait la même chose qu'eux et je les soutenais pour leur situation particulière personnelle mais aussi pour des raisons politiques, c'est-à-dire par solidarité mais aussi par résistance.* »

- 19 L'engagement de Nesrine auprès des *harraga* de Marseille mêle donc une mobilisation à distance pour la révolution à une mobilisation pour la liberté de circulation, pour les droits des immigrés en France et en Europe, mais aussi contre les politiques néocoloniales et de fermeture des frontières européennes. Nesrine dit s'être engagée par « *solidarité* » autant que par « *résistance* » à ces politiques.

Conclusion

- 20 L'exploration des liens entre les mobilisations à distance pour la révolution tunisienne qui ont eu lieu en France en 2011 et les arrivées des « Tunisiens de Lampedusa » a permis de montrer comment la visibilité de ces *harraga* dans l'espace public et leur rassemblement dans des campements informels à Paris et à Marseille ont donné naissance à un mouvement de solidarité hétérogène dans lequel les Tunisiens résidant en France ont eu une place particulière.
- 21 Les exemples de Saïda, Jalal et Nesrine révèlent que leur engagement auprès des *harraga* sur les campements a représenté pour eux une manière de participer à la révolution à distance. Dans le cas de Saïda, la dimension humanitaire de son engagement auprès des *harraga*, qui s'inscrit dans ses expériences précédentes d'aide aux plus démunis, prend une signification politique en raison de la temporalité des arrivées : aller aider au campement des Quatre Chemins en mars 2011 est une occasion pour elle s'engager pour la Tunisie. Dans le cas de Jalal, qui ne peut pas rentrer en Tunisie au moment de la révolution en raison de son statut administratif de réfugié politique, l'engagement au campement représente un prolongement de son activité de militant politique. Dans son récit, Jalal souligne le lien entre les profils sociaux des *harraga* et ceux des révolutionnaires : c'est justement cet élément qui est déterminant dans le choix d'engagement de Nesrine, qui met en avant la différence entre la classe sociale privilégiée à laquelle elle appartient et celle des *harraga*. Pour elle, ce sont eux qui ont fait la révolution, et les aider c'est en quelque sorte leur rendre la pareille. De

plus, se mobiliser à la Porte d'Aix devient pour Nesrine une manière de politiser son statut d'immigrée en France, ce qui lui permet de concevoir son engagement en solidarité avec les *harraga* aussi comme un engagement pour la liberté de circulation.

- 22 Les « arrivées révolutionnaires » et le rapprochement, chez certains de ces acteurs, entre la figure du révolutionnaire et celle du *harraga* ont donc représenté une opportunité car elles ont permis que les espaces des campements informels deviennent des espaces de politisation, d'engagement et de mobilisation entre ici et là-bas, pour les droits des *harraga* en France et en soutien à la révolution tunisienne.

NOTES

1. Voir entre autres Hassan Boubakri, « Modes de gestion et réinvestissements chez les commerçants tunisiens à Paris », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, n° 1, 1985 pp. 49-65 ; Gildas Simon, *L'espace des travailleurs tunisiens en France, Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, Chez l'auteur, 1979.

2. Anafé, Gisti, *L'Europe vacille sous le fantasme de l'invasion tunisienne. Vers une remise en cause du principe de libre circulation dans l'espace « Schengen » ? Missions d'observation à la frontière franco-italienne les 10-12 avril 2011 et 16-18 avril 2011*, Paris, Gisti, p. 12. Url : <https://www.gisti.org/spip.php?article2308>

3. Babels, *De Lesbos à Calais. Comment l'Europe fabrique des camps*, Neuvy-en-Champagne, éd. Le passager clandestin, 2017, p. 18.

4. Choukri Hmed, « Espace géographique et mouvements sociaux », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, pp. 237-244.

5. Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangeline Masson Diez, « Paris et les exilé.e.s : jeux de pouvoir et normalisation de la "crise" », in Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangeline Masson Diez (dir.), *L'exil à Paris 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, Paris, L'Œil d'or et Jean-Luc André d'Asciano, 2022, p. 23.

6. L'année 2011 n'est pas la première, ni la dernière fois que les quartiers du Nord-Est parisien sont investis par les migrants. Dans ces quartiers, foyers historiques des luttes de l'immigration et des sans-papiers (Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses Sciences Po, 1998), la visibilité des exilés dans l'espace public sous la forme des campements informels date du début des années 2000 (Violaine Carrère, « Au square. Le collectif de soutien aux exilés du X^e arrondissement de Paris », in *Vacarme*, n° 25, 2003, pp. 112-116). Plusieurs travaux scientifiques se sont intéressés aux campements d'exilés et qui ont vu le jour à partir de 2014 dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris et en Seine-Saint-Denis (Babels, *op. cit.*, p. 113-137 ; Camille Gardesse, Stefan Le Courant, Évangeline Masson Diez, *op. cit.*) L'émergence de nouvelles trajectoires et modes d'engagement citoyen des soutiens (Céline Véniat, « S'engager face aux politiques de non-accueil des migrants. Mobilisations des acteurs et catégorisations en expérience », in *SociologieS*, 2021. Url : <https://journals.openedition.org/sociologies/17533>, la place des collectifs (Louise Hombert, « Le citoyen et la mairie : les collectifs d'habitants dans la construction de l'accueil des exilé.e.s à Paris », in *SociologieS*, 2021. Url : Le citoyen et la mairie : les collectifs d'habitants dans la construction de l'accueil des exilé.e.s à Paris, ainsi que le rôle de la diaspora africaine dans ces mouvements de solidarité (Mata Lotto, « Villes accueillantes ? La

solidarité des diasporas africaines à l'égard des migrants de transit », Les études de la Chaire Diasporas africaines, Les Afriques dans le monde/Sciences Po Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne-2, 2021. Url : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03238780/document>) sont autant d'aspects mis au centre de ces analyses.

7. Vincent Geisser, « Quelle révolution pour les binationaux ? Le rôle des Franco-Tunisiens dans la chute de la dictature et dans la transition politique », in *Migrations Société*, n° 143, 2012, pp. 155-178 ; Vincent Geisser, Wajdi Limam, « L'an prochain à Tunis ? Les binationaux franco-tunisiens au prisme des héritages militants et des subjectivités diasporiques », in Amin Allal, Vincent Geisser (dir.), *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS éd., 2018, pp. 413-432 ; Mathilde Zederman, *Trans-State Spaces of Mobilisation: Tunisian Activism in France in the Era of Ben Ali (1987-2011)*, PhD Thesis, Londres, University of London, School of Oriental and African Studies, 2018.

8. Claire Demesmay, Sabine Russ-Sattar, Katrin Sold, « Retour de l'absent. Les Tunisiens d'Europe face à la transition politique », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 144, 2018, pp. 191-210.

9. Voir aussi les entretiens avec les habitants tunisiens du quartier des Quatre Chemins à Paris dans l'article de Mehdi Farhat, « Les réfugiés tunisiens sous une mauvaise étoile à Paris », in *SlateAfrique*, 30 avril 2011. Url : <http://www.slateafrique.com/1749/refugies-tunisiens-sous-mauvaise-etoile-paris>

10. Les analyses développées dans cet article se basent sur des entretiens réalisés entre 2015 et 2016 avec différents acteurs mobilisés en soutien aux migrants tunisiens à Paris et Marseille en 2011. Tous les entretiens ont été anonymisés.

11. Federica Sossi, *Spazi in migrazione. Cartoline di una rivoluzione*, Vérone, Ombre Corte, 2012, p. 70.

12. Hassan Boubakri, *op. cit.*

13. Mathilde Zederman, « Engagements militants tunisiens en exil entre “cause anti-régime” et “causes immigrées” », in *Cultures et Conflits*, n° 127-128, 2023, pp. 101-122.

14. Vincent Geisser, *op. cit.*, p. 176.

15. Pour une histoire de l'immigration dans le quartier, voir Sylvie Mazzella, « Le quartier Belsunce à Marseille. Les immigrés dans les traces de la ville bourgeoise », in *Les annales de la recherche urbaine*, n° 72, 1996, pp. 118-125.

16. « Solidarité avec les migrants tunisiens à Marseille » in *Mille Bâbords*, 6 mai 2011. Url : <https://www.millebabords.org/spip.php?article17324>

17. Mehdi Mabrouk, *Voiles et sel. Culture, foyers et organisation de la migration clandestine en Tunisie*, Tunis, Les éditions Sahar, 2010 ; Hamza Meddeb, *Courir ou mourir : course à el khobza et domination au quotidien dans la Tunisie de Ben Ali*, Thèse de doctorat, Paris, IEP Paris, 2012.

18. Valentina Zagaria, *“Burning” Borders: Migration, Death and Dignity in a Tunisian Coastal Town*, PhD Thesis, Londres, The London School of Economics and Political Science, 2020, pp. 51-55.

19. Stéphanie Pouessel, « Le national à distance. Circulation de normes et réécriture du politique de la Tunisie », in *L'Année du Maghreb*, n° 14, 2016, pp. 169-186.

20. Mathilde Zederman, *Trans-State Spaces of Mobilisation: Tunisian Activism in France in the Era of Ben Ali (1987-2011)*, *op. cit.*, p. 250.

21. Caterina Giusa, « “On a fait la révolution pour être libres. Libres de partir” : les départs des harraga de la Tunisie en révolution », in *Mouvements*, n° 93, 2018, pp. 99-106.

22. Choukri Hmed, « “Le peuple veut la chute du régime”. Situations et issues révolutionnaires lors des occupations de la place de la Kasbah à Tunis, 2011 », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 211-212, 2016, pp. 72-91.

RÉSUMÉS

À Paris et à Marseille, pôles historiques d'attraction de l'émigration tunisienne en France, les arrivées des *harraga* tunisiens partis au moment de la révolution de 2011 et ayant réussi à traverser la frontière franco-italienne ont conduit à la création de campements de fortune. Dans le Nord-Est parisien et autour du quartier de Belsunce à Marseille, ces campements informels ont constitué des espaces d'accueil et d'engagement, notamment pour les acteurs tunisiens résidant en France. Leurs témoignages révèlent que leur mobilisation représente une manière de participer à la révolution à distance.

INDEX

Mots-clés : harraga, Tunisiens, accueil, Paris, Marseille

AUTEUR

CATERINA GIUSA

Postdoctorante au Laboratoire d'études et de recherche en sociologie (Labers), Université de Bretagne occidentale

L'impact de la crise de 2015 sur la mobilité des Afghans à travers l'Europe

Giulia Scalettaris

- 1 Alors que les images diffusées par les médias les montrent souvent bloqués aux frontières, en attente dans des centres d'accueil, ou encore faisant la queue lors de distributions alimentaires, sur le temps long, un grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés en Europe sont mobiles, voire très mobiles. Les Afghans – population de réfugiés parmi les plus importantes au monde et présente en Europe de manière croissante dès le début des années 2000 – le sont tout particulièrement. Lors de mes recherches, j'ai été frappée par la maîtrise des langues européennes et la fréquence des déplacements de mes interlocuteurs afghans, tout comme par leur familiarité avec les systèmes sociaux de plusieurs pays et l'étendue transeuropéenne de leurs réseaux familiaux. Ceux présents en Europe depuis plusieurs années, en particulier, semblaient incarner l'idéal du système Schengen beaucoup mieux que de nombreux citoyens européens... Mais de manière assez paradoxale, étant donnée leur marginalité socio-politique.
- 2 Le projet de recherche en cours, dont les premiers résultats sont présentés ici, s'intéresse à cette mobilité qui se déroule de manière intense et récurrente en dépit de politiques d'asile visant, à première vue, à sédentariser et à endiguer les mouvements de demandeurs d'asile et de réfugiés, mais qui dans les faits semblent plutôt encourager leur mobilité. Il suffit de penser au système Dublin, qui impose souvent de déposer des demandes d'asile dans des pays qui ne correspondent pas aux destinations souhaitées par les demandeurs, ou aux *push back* aux frontières, qui – tout acteur de terrain dans les régions frontalières le sait pertinemment – vont générer d'autres tentatives de traverser la frontière. Outre la mise au jour des apories des politiques d'asile européennes, cette étude vise plus largement à comprendre les déterminants du régime de mobilité afghan au sein de l'Europe et analyse la manière dont la mobilité influence l'installation des Afghans en Europe, leur conception de cet espace socio-politique et leur place dans celui-ci.

Le projet AMORE

Pour ce faire, le projet AMORE analyse le fonctionnement interne et l'évolution du régime de mobilité¹ afghan au sein de l'UE depuis le début des années 2000 – moment où les arrivées en Europe ont commencé à augmenter sensiblement. Le cadre théorique puise principalement dans les approches de la gouvernance des migrations au niveau de la rue et dans les études transnationales. Celles-ci permettent de désagréger les acteurs qui participent au régime de mobilité étudié, et de concevoir celui-ci comme un assemblage épais et multiscalaire de relations et d'interactions qui peuvent être étudiées empiriquement. La méthodologie mobilise des données qualitatives et quantitatives, tout en combinant approche micro et macro. L'enquête ethnographique menée dans trois régions frontalières de transit – en Italie, en France et en Suède notamment – permet d'examiner le fonctionnement de trois arènes locales et de constituer un corpus d'itinéraires de 60 familles d'Afghans arrivés en Europe à des moments différents. Ces données empiriques sont systématiquement croisées avec les données statistiques nationales et européennes afin d'obtenir une vue d'ensemble du régime européen.

- 3 Cet article offre l'occasion de présenter les résultats des premières enquêtes du projet AMORE. Il s'agit de contribuer à l'analyse de la crise de 2015 en mobilisant les hypothèses et la démarche analytique du projet, tout en s'appuyant sur l'interprétation des premières données². L'enquête étant encore en cours, les pistes d'analyse esquissées ici doivent être appréhendées avec précaution.

Le tournant de 2015

- 4 Parmi les déterminants que nous avons commencé à identifier, figurent certains événements ayant refaçonné, plus ou moins directement, le régime de mobilité afghane au sein de l'Union européenne (UE). Les conflits en Syrie et en Ukraine, qui ont respectivement débuté en 2011 et en 2022, par exemple, ont provoqué l'arrivée de nouvelles populations concurrentes de demandeurs d'asile dont les demandes ont été généralement considérées comme plus légitimes que celles des Afghans ; la pandémie de Covid a considérablement ralenti les mouvements entre 2020 et 2022 ; et le changement de régime en Afghanistan en août 2021 a reconfiguré, entre autres, les profils des nouveaux arrivants et les critères d'attribution du statut de réfugiés dans la plupart des pays européens. Quel a été l'impact de la crise de 2015 sur le régime de mobilité afghan au sein de l'UE ? Les premières données produites et/ou consultées jusqu'à présent indiquent que l'année 2015 constitue un tournant important à plusieurs égards. Ce tournant concerne non seulement le volume des arrivées, mais aussi la reconfiguration des routes d'accès à l'Europe, ainsi que le volume et la direction des flux au sein de l'UE.
- 5 Revenons, tout d'abord, sur les événements en question. Début 2015, des logiques internes à la route des Balkans ont créé un couloir temporaire traversant la Serbie qui a permis à plusieurs centaines de milliers de demandeurs d'asile, issus principalement du Moyen-Orient et d'Asie méridionale, d'arriver en Europe³. Un grand nombre d'entre eux a essayé d'atteindre l'Allemagne ou les pays scandinaves. Ce pic d'arrivées a été suivi par un processus en cascade de verrouillage des frontières (à la fois externes et

internes de l'UE) et d'une recrudescence des politiques de renvoi des demandeurs d'asile, sur fond de crispation des tensions entre États membres autour de la question des quotas et des relocalisations. Entre-temps, des morts tragiques, la présence visible des demandeurs d'asile dans les villes et aux frontières, la montée de l'extrême droite dans plusieurs pays, des confrontations entre migrants et forces de l'ordre, ainsi que des attentats terroristes ont contribué à mettre la question de l'asile au centre du débat public. Cette séquence – une crise, nous le voyons, politique et sociétale, plutôt que migratoire – s'est soldée par la négociation d'un accord avec la Turquie et la création de « *hot spots* » en Grèce, qui ont eu, entre autres, pour effets de réduire les arrivées.

Une hausse des arrivées

- 6 Croisées avec les premières données issues du terrain, les données Eurostat sur les demandes d'asile d'Afghans dans les pays de l'UE⁴ semblent confirmer le fait que l'année 2015 a constitué un véritable tournant pour le régime de mobilité afghan au sein de l'UE. Ce tournant concerne non seulement le volume des nouvelles arrivées *via* la route des Balkans, le long de laquelle les mouvements ont connu une accélération soudaine, puis un ralentissement net ; mais aussi la reconfiguration des routes d'accès à l'Europe centrale suite à la fermeture des frontières hungaro-serbe, puis hungaro-croate ; tout comme d'importants mouvements internes vers, puis depuis les pays scandinaves.
- 7 Les chiffres absolus des demandes d'asile d'Afghans confirment un pic important de celles-ci en 2015 et 2016. Le nombre des demandes a été multiplié par 5 entre 2014 et 2015, passant de 42 000 à 195 000⁵. Puis les demandes diminuent légèrement en 2016, pour ensuite chuter en 2017. Cette évolution correspond aux événements documentés par les médias et la littérature : la fameuse « ruée » à travers les Balkans du début de l'année 2015, puis la diminution, mais non l'arrêt des arrivées, dans la mesure où les Afghans étaient, avec les Syriens et les Irakiens, parmi les nationalités autorisées à traverser les Balkans après l'intensification des contrôles aux frontières. Pour comprendre ce pic, il est toutefois important de garder à l'esprit au moins deux éléments.
- 8 Premièrement, cette accélération des arrivées n'est pas liée de manière univoque à des événements ponctuels en Afghanistan qui auraient fait brusquement augmenter le nombre de demandeurs d'asile sur les routes. L'Afghanistan a été en guerre pendant quatre décennies et la migration forcée est un phénomène qui émerge sur le très long terme. La poursuite de la guerre civile, le début du retrait des forces américaines et l'intensification des attentats de l'État islamique au Khorassan expliquent certainement le grand nombre de départs d'Afghanistan en 2014 et 2015. Tout comme les politiques de non-accueil en Iran et au Pakistan voisins expliquent les départs de la région vers l'Europe. Mais les routes ont aussi des logiques qui leur sont propres et qui sont déterminées en grande partie par les politiques des États, en tant qu'institutions qui disposent généralement d'un pouvoir considérable de régulation des circulations sur leurs territoires. Ce couloir est notamment le résultat de choix et de décisions adoptées par des fonctionnaires à différents niveaux (local, national, européen), dans différents pays, dans le cadre de politiques d'asile et migratoires d'externalisation et du processus d'élargissement de l'UE, dans un contexte où la régulation (ou la non-régulation) des flux est utilisée de manière croissante comme monnaie d'échange dans les

négociations. Ce sont ces choix et ces décisions qui ont créé la « fenêtre » d'une route praticable⁶. Alors que les gouvernants, chiffres à l'appui, nous présentent les évolutions des arrivées – le pic du milieu de l'année 2015 par exemple – comme des « objets » de gouvernement, façonnés uniquement par des phénomènes externes à l'Europe ou par les réseaux de passeurs, celles-ci sont également des « produits » des politiques européennes.

- 9 Le deuxième élément à prendre en compte pour interpréter ce pic est le fait qu'une partie des demandes comptabilisées ne constituent pas des premières demandes déposées par des primo-arrivants. Le système Dublin, qui vise explicitement l'endigement des demandeurs d'asile aux frontières externes de l'UE, induit une démultiplication des demandes d'asile par la même personne. En effet, de nombreux Afghans qui essaient d'atteindre le pays qu'ils considèrent comme le plus adapté à leur installation, souvent situé en Europe occidentale ou septentrionale, se retrouvent dans une position qui les contraint à déposer une demande d'asile à chaque fois qu'ils sont appréhendés, afin de ne pas être renvoyés en arrière. De plus, comme l'indiquent les données ethnographiques, un certain nombre d'Afghans déjà présents sur le continent se sont déplacés pour tenter leur chance en Allemagne ou dans les pays scandinaves, que ce soit parce qu'ils ont été interpellés par les annonces libérales d'Angela Merkel d'août 2015, ou qu'ils redoutaient les fermetures des frontières internes en cours. Le pic témoigne ainsi non seulement de nouvelles arrivées, mais aussi, du moins en partie, de flux internes à l'UE. Ce fait nous permet de remettre en question la prétendue « invasion » ou « vague sens précédents » qui ont été mises en avant par les autorités pour justifier les restrictions, tout comme l'usage des expressions « crise des réfugiés » ou « crise migratoire ».

La reconfiguration des routes d'accès et des flux internes à l'Europe

- 10 Après avoir considéré les chiffres absolus, regardons la distribution des demandes afghanes à travers les pays européens entre 2014 et 2016. Celle-ci semble corroborer l'interprétation supposant qu'il y a eu un tournant au niveau des routes d'accès et des flux internes. On constate plusieurs changements nets. On observe, tout d'abord, une chute des demandes enregistrées en Hongrie, qui passent de 46 000 en 2015 à 11 000 en 2016. Cela est cohérent avec les événements de 2015 : augmentation des arrivées pendant la première moitié de 2015, suivie de la fermeture de la frontière hongro-serbe et hongro-croate (ayant empêché les entrées dans ce pays), et de l'ouverture des frontières austro-hongroise et germano-autrichienne (ayant permis aux Afghans présents en Hongrie de quitter le pays par le nord). La fermeture des frontières méridionales de la Hongrie entraîne la reconfiguration des itinéraires de sortie de la route des Balkans, et notamment la montée en puissance du passage par la Croatie (où les demandes passent d'un chiffre presque nul en 2015 à 700 en 2016) et par la Slovénie (qui commence à enregistrer quelques centaines de demandes à partir de 2016).
- 11 Les données montrent un autre grand changement : la hausse puis la chute drastique des demandes déposées dans les pays scandinaves. En Suède, on passe de 3 000 en 2014, à 41 000 en 2015, puis ce pic est suivi par une chute abrupte : 3 000 demandes en 2016. La Norvège et la Finlande connaissent une tendance moins forte mais tout à fait analogue. Nous pouvons faire l'hypothèse que la forte hausse entre 2014 et 2015 est

due, en grande partie, à l'ouverture d'un couloir qui a permis, à la sortie des Balkans, d'atteindre les pays scandinaves via l'Autriche et l'Allemagne. Cette hypothèse est renforcée par le fait que les pays scandinaves constituaient à l'époque les destinations les plus prisées par les Afghans⁷, en raison entre autres de leurs politiques d'asile libérales. L'ouverture de ce couloir constitue une première pour ces pays qui avaient été jusque-là moins exposés aux arrivées, du fait de leur position géographique. La chute constatée entre 2015 et 2016, quant à elle, correspond chronologiquement au revirement de politique de la part des autorités scandinaves au cours de l'année 2015. Des politiques plus restrictives sont instaurées, allant de l'introduction de contrôles aux frontières à la réduction des droits liés au statut de réfugié, en passant par le durcissement des politiques vis-à-vis des sans-papiers⁸. Ce revirement engendre un mouvement vers le Sud, en direction de l'Europe occidentale⁹. Ce mouvement, confirmé par le terrain et la littérature, concerne non seulement de nouveaux arrivants arrêtés aux frontières, mais aussi des Afghans déjà présents dans ces pays qui voient leurs conditions changer avec les nouvelles politiques (comme les mineurs qui atteignent la majorité et deviennent sans-papiers, par exemple). Les données Eurostat semblent ainsi confirmer que 2015 connaît la création de deux couloirs importants : l'un vers les pays scandinaves en passant par l'Autriche et l'Allemagne, l'autre depuis les pays scandinaves vers l'Europe occidentale.

- 12 L'évolution des demandes afghanes en Allemagne, qui montent à 31 000 en 2015, puis explosent à 127 000 en 2016, pour ensuite redescendre à 18 000 en 2017, reproduit la tendance connue par les pays scandinaves, mais avec une année de décalage. Cette évolution semble confirmer la préférence des Afghans pour les pays scandinaves et semble indiquer que, lors de la crise de 2015, l'Allemagne a été la destination principale pour les demandeurs d'asile afghans non seulement suite aux annonces libérales d'Angela Merkel, mais aussi dans le cadre de la « descente de Scandinavie » évoquée ci-dessus. Les données à notre disposition semblent indiquer que cette « descente » a fini par toucher également la France. Dès l'automne 2015, l'Allemagne connaît à son tour un revirement des politiques d'asile, certes moins médiatisé par rapport aux déclarations précédentes d'Angela Merkel, mais qui a eu des impacts concrets en termes de gestion des frontières, d'examen des demandes d'asile et d'expulsions vers l'Afghanistan, par exemple. Ce revirement correspond chronologiquement à la hausse des demandes d'asile en France, un pays que les Afghans considéraient jusque-là essentiellement comme un lieu de transit. Ici, les demandes afghanes, qui n'avaient jamais dépassé le millier depuis 2008, montent à 6 000 en 2016 et continueront à augmenter les années suivantes (ce qui empêche d'envisager le pic de 2016 comme le seul effet du démantèlement du campement de Calais). Cette hausse semble par ailleurs avoir été accompagnée par des taux d'accord relativement élevés. La diminution des demandes en Italie (qui baissent d'un quart entre 2015 et 2016, malgré des taux d'accord de protection très élevés et les arrivées depuis les Balkans) laisserait penser que la France supplante son voisin comme « pays de replis » pour les Afghans.
- 13 Pour finir, le dernier changement net qu'on observe en consultant les données sur les demandes afghanes au milieu des années 2010 est l'augmentation graduelle, depuis 2015, des demandes enregistrées en Grèce. Celles-ci avaient baissé depuis la montée en puissance de la route des Balkans. La création d'un « hot spot », voué au tri et à la relocalisation des demandeurs d'asile, explique la hausse des demandes enregistrées et

participe de la politique de barrage qui rendra la route des Balkans plus difficile à parcourir et plus meurtrière au cours des années suivantes.

La convergence de flux divers dans une région carrefour

- 14 La méthodologie du projet AMORE prévoit un va-et-vient permanent non seulement entre les données ethnographiques récoltées sur trois terrains différents, mais aussi entre les données ethnographiques et les données statistiques nationales et européennes. C'est l'un des ressorts d'une approche multiscalaire. De quelle manière les premières données issues de l'enquête au Frioul¹⁰ – région de l'Italie du Nord-Est, située à la frontière avec la Slovénie et l'Autriche – complètent, corroborent ou nuancent-elles les interprétations des données Eurostat formulées ci-dessus ?
- 15 D'une part, ces interprétations sont cohérentes par rapport aux observations et aux récits collectés au Frioul – c'est en effet aussi à l'aune des récits et des observations qu'elles ont été formulées. Ainsi la reconfiguration de la sortie de la route des Balkans depuis la fermeture des frontières hungaro-croate et hungaro-slovène correspond à la brusque augmentation de l'arrivée d'Afghans depuis la Slovénie enregistrée dans les villes de Gorizia, de Trieste et d'Udine en 2015, qui déposent pour la plupart d'entre eux une demande d'asile¹¹. Il s'agit d'un changement net, car le Frioul n'avait pas vu beaucoup de primo-arrivants afghans depuis que la route des Balkans avait supplanté celle de l'Adriatique pour cette population, vers la fin des années 2010. Ce changement suit par ailleurs une tendance inverse par rapport aux demandes afghanes en Italie, qui, nous l'avons vu, diminuent entre 2014 et 2015. La « descente de Scandinavie » est quant à elle corroborée par plusieurs récits d'Afghans actuellement installés, plus ou moins durablement, dans la région, où ils sont arrivés après avoir déposé une demande d'asile infructueuse en Norvège ou en Suède au milieu des années 2010.
- 16 Si elles sont cohérentes par rapport aux interprétations formulées ci-dessus, les données collectées au Frioul nous incitent par ailleurs à appréhender avec prudence des analyses trop monolithiques qui viseraient uniquement à retracer des « grands mouvements de fond » à l'aide de données statistiques. Autant il est important d'identifier des dynamiques macro et de replacer les contextes locaux dans un cadre plus large, autant il est dangereux de réduire ce qui se passe au niveau local à l'évolution et au fonctionnement de ces « grands couloirs ». La loupe du Frioul en 2015 nous montre ainsi la grande diversité des flux internes à l'Europe, et nous alerte sur l'impossibilité de situer géographiquement les demandeurs d'asile à partir du lieu de dépôt des demandes.
- 17 Les observations que j'ai pu mener à l'époque et les récits récoltés plus récemment indiquent clairement qu'en 2015 convergent au Frioul des mouvements de divers types. Ce qui frappe est non seulement leur multi-directionnalité, mais aussi leur diversité en termes d'ancienneté de la présence en Europe et de stade du projet d'installation dans le continent, et ce malgré le caractère relativement récent de la présence afghane en Europe. Regardons de plus près. D'une part, on recense bien sûr les arrivées des primo-arrivants qui viennent de traverser les Balkans. Il y a, d'autre part, en plus d'un certain nombre de demandeurs en provenance d'autres zones d'Italie, une importante population qui arrive d'autres pays européens, via l'Autriche notamment, mais aussi

depuis la France. Il s'agit souvent d'Afghans dont la demande a été infructueuse dans d'autres pays et qui se tournent alors vers l'Italie, à savoir le pays européen qui a invariablement les taux de reconnaissance les plus élevés pour les Afghans. Une bénévole explique, par exemple, avoir été recrutée essentiellement en raison de sa maîtrise de l'allemand, puisqu'une bonne partie des Afghans à l'époque parlaient très bien l'allemand – ce qui témoigne d'un séjour relativement long en Autriche ou en Allemagne. Ces demandeurs d'asile qui arrivent au Frioul depuis l'Europe occidentale ou septentrionale pour obtenir la protection internationale peuvent avoir une histoire plus ou moins longue en Europe, des trajectoires plus ou moins tortueuses, de la famille dans d'autres pays européens, être dans des situations de vulnérabilité plus ou moins aiguës. Les raisons de cette convergence des flux, qui a transformé le Frioul durant quelque temps en un carrefour, restent à éclaircir. Cette convergence permet néanmoins d'apprécier la diversité et la complexité des flux et incite à ne pas surestimer l'importance des « grands couloirs ».

- 18 La plupart des Afghans ayant déposé une demande d'asile au Frioul en 2015 ont quitté la région, après un séjour plus ou moins long – le plus souvent assez court, de l'ordre de quelques semaines ou quelques mois. Qu'il s'agisse de primo-arrivants qui aspiraient à atteindre l'Allemagne ou la Suède, qui avaient de la famille en Autriche ou en Belgique, qui n'auraient pas déposé de demandes s'ils n'avaient pas été appréhendés, ou encore qui ont été découragés par les temps d'attente et les conditions d'accueil ; ou bien que ce soit des Afghans qui ont finalement obtenu un statut en Italie, mais qui n'ont pas trouvé d'emploi par la suite ou qui n'ont pas réussi à mettre en place un regroupement familial... ils sont presque tous partis. Leur demande d'asile enregistrée en Italie, et plus particulièrement au Frioul, ne nous aide pas à les localiser géographiquement aujourd'hui, ni à en savoir plus sur leur trajectoire, au-delà du fait de renseigner sur un passage dans un lieu précis à un moment spécifique.
- 19 Il en découle deux constats. Premièrement, l'importance de prendre en compte le temps long afin de retracer des trajectoires qui sont parfois longues et tortueuses en lien avec les politiques d'asile, certes, mais pas seulement, car l'obtention d'un statut dans un pays européen n'est pas nécessairement synonyme de stabilité géographique. Deuxièmement, le faible pouvoir de localisation des données sur les demandes nous invite à la prudence lorsqu'on analyse ce type de données. C'est d'ailleurs ce qui a justifié notre démarche consistant à analyser les fluctuations et la répartition des demandes pour saisir des flux, plutôt que d'utiliser les volumes des demandes pour localiser l'installation des Afghans en Europe.

Conclusion

- 20 L'année 2015 a vu l'intensification et l'accélération temporaire de trois « grands mouvements » (à travers les Balkans, vers les pays scandinaves, et depuis les pays scandinaves vers l'Europe occidentale), avec en toile de fond des mouvements multidirectionnels qui restent à étudier. Ces flux sont allés de pair avec un enchaînement rapide des politiques – notamment renvois aux frontières et réformes des politiques d'asile – adoptées par de nombreux pays européens. Malgré le caractère provisoire de nos premières interprétations, esquisser ces quelques évolutions nous offre l'occasion de voir le régime de mobilité afghan à l'œuvre et de dégager quelques pistes d'analyse de son fonctionnement.

- 21 Lorsqu'il est question de la mobilité des demandeurs d'asile en Europe, plusieurs observateurs mettent en avant les différentiels des taux d'accord du statut de réfugié à travers l'Europe, qui sont très importants dans le cas des Afghans¹². Les événements de 2015 indiquent que ces taux ne semblent pas si déterminants, et que somme toute les politiques ayant un impact sur les flux intra-européens vont bien au-delà des logiques qui président à l'examen des demandes d'asile. Les politiques (formelles et informelles) à prendre en compte incluent bien sûr celles de l'asile (au sens large), mais dépassent largement celles-ci, allant également de la gestion des frontières, aux expulsions, et aux naturalisations, en passant par les relations avec les pays voisins et les autres États membres. En outre, pour étudier les flux et les trajectoires, il s'avère nécessaire d'adopter une perspective diachronique : ce qui compte n'est pas tant l'existence d'une politique donnée en soi, mais plutôt son évolution et son impact sur d'autres politiques, au niveau national et surtout européen. L'année 2015 nous a donné à voir un enchaînement très rapide de décisions : des demandes perçues par certains États membres comme trop exigeantes induisent un laisser-faire, une fermeture de frontière engendre une libéralisation, ou plus souvent une autre fermeture de frontière, ou encore un tournant restrictif des politiques d'asile dans le pays voisin, etc. C'est à cette toile de fond complexe et en constante évolution que s'articulent les flux.
- 22 L'accélération des flux et la centralité de la logique de renvois aux frontières en 2015 confortent l'idée selon laquelle nous ne pouvons pas considérer la mobilité des populations réfugiées simplement comme un effet secondaire ou comme une lacune des politiques d'asile. Il semble bel et bien que la mise en mouvement de ces populations fasse pleinement partie de la gestion des demandeurs d'asile par les États européens¹³. Toutefois, la mise en mouvement nous semble pour le moment plus s'apparenter à un effet systémique (dont les mécanismes restent à étudier) que le fruit d'une intentionnalité précise, qu'on pourrait en revanche déceler dans les politiques d'externalisation, par exemple. En 2015, en tout cas, la mobilité est généralement due à une logique qu'on pourrait qualifier de « renvoi de la balle » entre États voisins, la question cruciale étant la distribution des demandeurs d'asile à travers les pays, plutôt que leur présence en tant que telle – une question qui concerne avant tout les rapports entre États plus que ceux entre les États et cette population. Par ailleurs, si à moyen terme les effets de l'endiguement, du maintien dans l'illégalité, de l'exclusion, des renvois aux frontières et des expulsions sont avérés de manière certaine, la prise en compte du temps long, des déplacements non contraints et des stratégies des Afghans nous permettra de mesurer les conséquences de leur mobilité au sein de l'Europe de manière plus globale.
- 23 Pour finir, la démarche adoptée dans cet article confirme l'intérêt de croiser les données statistiques et les données ethnographiques. Cette démarche permet de vérifier et, ainsi, d'affiner les interprétations, car celles-ci doivent être cohérentes avec deux bases de données hétérogènes. Les allers-retours entre ces deux types de données permettent également d'inscrire des contextes locaux ayant des logiques spécifiques dans un cadre plus large, et de s'intéresser aux phénomènes à une large échelle tout en gardant un ancrage empirique.

NOTES

1. Par « régime de mobilité », on entend ici un modèle migratoire dominant (des trajectoires, des temporalités, des manières de se déplacer) et l'ensemble des relations multicouches et interdépendantes entre un très grand nombre d'acteurs qui sous-tendent ce modèle migratoire. Tous ces acteurs forment un assemblage épais et multiscalair qu'il s'agit de décortiquer.
2. Une partie de ces interprétations sont issues des riches échanges avec Azita Bathaïe, que je remercie chaleureusement. Je tiens à remercier également les collègues de DATASILE, formidable groupe de travail dans le cadre duquel ont été réalisés le téléchargement, le nettoyage et la visualisation des données Eurostat sur les demandes d'asile d'Afghans en Europe. Le groupe de travail DATASILE a produit entre autres un tutoriel en libre accès expliquant comment récupérer, nettoyer et visualiser les données Eurostat sur l'asile. Url : <https://datasile.org/visualisation/tuto-eurostat.html>
3. Claudio Minca, Jessica Collins, « The game : Or, “the making of migration” along the Balkan route », in *Political Geography*, n° 91, 2021, pp. 1-11.
4. Eurostat, migr_asyappctza, « Demandeurs d'asile par type de demandeur, nationalité, âge et sexe – données annuelles agrégées », base de données couvrant la période 2008-2021, 2023. Url : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/product/page/MIGR_ASYAPPCTZA. Les évolutions des demandes afghanes qui sont examinées ci-dessous seront visualisables prochainement à l'adresse <https://datasile.org/visualisation/> ou sur le site <https://www.visioncarto.net/>
5. Les chiffres sont arrondis à l'unité en millier par le bas (par exemple 12 305 devient 12 000).
6. Claudio Minca, Jessica Collins, *op. cit.*, p. 2.
7. Giulia Scalettari, Alessandro Monsutti, Antonio Donini, « Young Afghans at the doorsteps of Europe : the difficult art of being a successful migrant », in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 47, n° 3, 2021, pp. 519-535.
8. Arno Tanner, « Overwhelmed by refugee flows, Scandinavia tempers its warm welcome », *Migration Information Source*, Washington D. C., Migration Policy Institute, 10 février 2016.
9. Moa Lønning, intervention au séminaire AMORE, « Destination : Scandinavia. Afghan youth traveling across Europe », 20 février 2024, Paris, Institut Convergence Migrations, 2024.
10. Débutée pendant l'été 2023 et toujours en cours, l'enquête s'appuie sur des entretiens approfondis avec des Afghans présents sur le territoire et avec des praticiens engagés dans la mise en œuvre des politiques d'asile et d'accueil. Quatre séjours ont eu lieu jusqu'à présent, pour un total de six semaines.
11. Il reste à élucider le décalage temporel qui existe entre la fermeture des frontières hongroises et l'augmentation des arrivées d'Afghans au Frioul, qui commence en fait dès l'automne 2014.
12. Kristy Siegfried, Joe Dyke, « Playing the EU asylum lottery », in *IRIN News*, 21 juillet 2015. Url : <https://www.irinnews.org/maps-and-graphics/2015/07/21/playing-eu-asylum-lottery>
13. Martina Tazzioli, « Governing migrant mobility through mobility : Containment and dispersal at the internal frontiers of Europe », in *Environment and Planning C : Politics and Space*, vol. 38, n° 1, 2020, pp. 3-19.

RÉSUMÉS

L'année 2015 marque un tournant dans la mobilité de demandeurs d'asile et réfugiés au sein de l'Europe, en matière de volume des arrivées, de reconfiguration des routes et de direction des flux. L'analyse des premières données statistiques et ethnographiques du projet AMORE (Afghan Europeans. The Invention of a Mobility Regime) portant sur les circulations des populations afghanes en Europe permet d'identifier l'existence de « couloirs migratoires » tout en invitant à prendre des précautions dans l'interprétation des statistiques.

INDEX

Mots-clés : crise, migration, 2015, mobilité, Afghans, Europe

AUTEUR

GIULIA SCALETTARIS

 <https://idref.fr/177829443>

Maîtresse de conférences, Centre Marc Bloch, Berlin, CERAPS, université de Lille

Des États clandestins : l'illégalité comme arme pendant la « drôle de guerre » (1939-1940)

Marianne Amar

- 1 À partir de 1938 et des annexions imposées par le III^e Reich, les pays de premier refuge se transforment en piège : l'Autriche après l'Anschluss, la Tchécoslovaquie après les accords de Munich et leur rupture. Les hommes et les femmes qui essaient de fuir – opposants politiques et juifs persécutés – convergent vers la France, encore accessible en dépit des politiques de fermeture mises en œuvre depuis les années 1930. Quelques-uns peuvent le faire légalement ; les autres, les plus nombreux, essaient de passer coûte que coûte, souvent seuls, sans appui, par tous les moyens, y compris clandestins¹.

Prologue : passer coûte que coûte

- 2 À contre-courant de la répartition ordinaire des rôles – la clandestinité pour les réfugiés, l'entre-deux pour les passeurs, la légalité pour les autorités –, il arrive que l'État, ou plutôt les États, jouent un rôle de passeur dans ce contexte de très grande tension internationale. Le franchissement clandestin de la frontière apparaît alors comme une arme diplomatique ou de combat, à l'instar des usages de la migration dans certains conflits du XXI^e siècle². Ainsi, début juillet 1938, un premier incident est signalé à la frontière avec l'Allemagne. Les autorités de ce pays ont tenté de refouler vers le territoire national « *une tribu de nomades dont les différents membres ont été expulsés de France depuis de nombreuses années* ». Amenés en voiture cellulaire à la frontière, « *les quatre agents en uniforme qui les escortaient les ont alors mis dans l'obligation de se rendre en France par un chemin détourné et non surveillé* ». Si « *l'accès de notre territoire a pu, néanmoins, être interdit à ces indésirables* », depuis, les refoulés restent bloqués à proximité de la frontière. Procédé « *inadmissible* » des autorités allemandes, proteste le ministère de l'Intérieur qui menace d'« *user des mêmes moyens que les autorités allemandes*³ ».

- 3 Le 5 août 1938, nouvel incident à la frontière suisse dans le département de l'Ain. Le ministère de l'Intérieur signale que des étrangers « *pour la plupart ressortissants d'Europe centrale, trouvés en situation irrégulière en Suisse, sont, après une condamnation de principe à quelques jours de prison, refoulés sur notre territoire par les autorités helvétiques, qui leur font emprunter, généralement la nuit, des voies d'accès à travers les bois* ». Là encore, le ministère de l'Intérieur a pris des mesures pour renforcer la surveillance de la frontière, mais il faudrait que le Quai d'Orsay intervienne car « *de telles pratiques [...] ne pourraient que nuire aux rapports de bon voisinage que nous avons toujours entretenus avec les autorités helvétiques*⁴ ».
- 4 Tout au long de l'été 1939, la situation aux frontières apparaît de plus en plus tendue. La Gestapo conduit de nuit des réfugiés à la frontière et attend, pour les faire passer, « *la relève de la garde ou bien le moment où, par ruse, celle-ci serait amenée à quitter les lieux sans y laisser aucune surveillance de remplacement*⁵ ». Il n'est pas toujours nécessaire que la police soit absente, comme le remarque Raymond-Raoul Lambert, secrétaire général du Comité d'assistance aux réfugiés : « *Nous savons par quelle frontière ils entrent et les autorités françaises le savent aussi bien ; même la Gestapo le sait. Les Français en refoulent un pour la forme, puis ils laissent passer les autres*⁶. »
- 5 Les autorités de la République n'ont pas toujours cette mansuétude. Le 4 août 1939, la direction générale de la Sûreté nationale alerte à nouveau le Quai d'Orsay sur « *la menace d'une immigration clandestine massive*⁷ ». Depuis 1938, la Sûreté doit faire face « *à l'invasion de notre territoire par des immigrants de l'Europe centrale et orientale, prêts à utiliser les procédés les plus divers pour s'introduire dans un pays dont le climat politique et économique est plus conforme à leurs goûts* ». Ces passages constituent un danger « *pour notre équilibre social et économique mais, également, pour notre sécurité nationale, car les éléments les plus tarés et les plus suspects peuvent se glisser sur notre sol* ». Pour parer à ces dangers, la surveillance de la frontière terrestre a été renforcée, mais maintenant « *c'est par la mer que l'on tente de réaliser ces opérations* ».
- 6 Dans la région des Alpes-Maritimes, « *des barques chargées d'immigrants trompent la surveillance de la douane et de la police, accostent au rivage et débarquent des groupes de plusieurs dizaines d'étrangers. [...] Cette immigration, d'abord sporadique et minime, s'est enflée peu à peu [...] et a pris l'allure d'une invasion* ». Suit un décompte précis qui mesure « *l'invasion* » : 130 personnes ont accosté sur les côtes françaises en quelques semaines. Or cet afflux d'immigrants « *ne serait pas possible sans la complicité des Autorités italiennes* » : elles laissent les immigrants embarquer sur des bâtiments légers depuis la Riviera italienne, qui les acheminent ensuite clandestinement jusqu'aux côtes françaises. Suivent des protestations auprès de l'Italie fasciste et des menaces d'expulsion de personnalités italiennes vivant dans les Alpes-Maritimes. On ne sait si cela fut suivi d'effet : le 3 septembre, après l'invasion de la Pologne, la France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne.
- 7 Plusieurs textes officiels, qui organisent la circulation des Français et des étrangers en temps de guerre en vertu d'un décret édicté dès août 1935, sont immédiatement mis en œuvre. Ils prévoient que « *des restrictions sont apportées à partir du premier jour de la mobilisation au séjour des étrangers dans certaines portions du territoire français ou de certaines catégories d'étrangers sur l'ensemble du territoire* ». La carte d'identité d'étranger devient obligatoire pour tout séjour d'une durée supérieure à neuf jours, sous condition de « *faire la preuve [d'une] entrée régulière sur le territoire français* ».

Le visa comme frontière de papier

- 8 Prise sous le feu de l'aviation et des divisions blindées allemandes dès les premiers jours de guerre, envahie par l'URSS le 17 septembre, la Pologne doit s'avouer vaincue après la capitulation de Varsovie le 28 septembre, non sans une résistance héroïque. Dès l'entrée des troupes soviétiques, « *par tous les points de frontière utilisables* », le président de la République, l'ancien gouvernement au complet, le commandement en chef de l'État-major, le ministère de la Guerre et les hauts fonctionnaires ont pris la route de l'exil vers la Roumanie. Dans leur sillage, « *fuyant le danger* », arrivent des civils de toutes professions et « *un nombre considérable de juifs*⁸ ». D'autres Polonais, moins nombreux, se réfugient en Hongrie et dans la Lituanie encore non annexée. Début octobre, le sort de la Pologne et son partage entre le III^e Reich et l'URSS sont définitivement scellés.
- 9 À leur arrivée à Bucarest, les représentants civils et militaires de la Pologne ont été séparés, internés ou placés en résidence surveillée, en dépit d'un droit de passage promis par la Roumanie en cas de guerre. Cet internement empêche le gouvernement polonais d'exercer pleinement ses prérogatives et ouvre ainsi la voie à de grandes manœuvres politiques, en partie sous influence française, entre Paris et Varsovie. Fin septembre, elles débouchent sur d'importants changements à la tête de l'État polonais : à Paris, Władysław Raczkiewicz prête serment et succède au Président Moscicki retenu en Roumanie. Le général Władysław Sikorski est nommé Premier ministre, fonction qu'il cumule en novembre avec le rôle de commandant en chef⁹. Si la France s'immisce dans les affaires politiques du gouvernement polonais, sa priorité demeure la conduite de la guerre. Dès le 9 septembre, les deux pays ont décidé de créer sur le sol français une division de l'armée polonaise. Elle a vocation à intégrer les militaires déjà sous les drapeaux et les hommes de 17 à 45 ans mobilisables, qu'ils résident en France, dans des pays tiers ou dans les pays de premier exil. Pour acheminer ces réfugiés depuis la Roumanie, et dans une moindre mesure la Hongrie et la Lituanie¹⁰, les autorités polonaises et françaises mettent en place des filières dites « d'évacuation » destinées aux militaires et à des civils sélectionnés pour leur utilité dans la conduite de la guerre. Ceux qui ne sont pas retenus au terme de ce tri peuvent déposer une demande individuelle de visa auprès des consulats : soumises à l'autorisation directe de Paris, elles échappent jusqu'en mars 1940 au contrôle des autorités polonaises et des « *services français connaissant la Pologne*¹¹ ».

Une histoire « trouée » : destruction, spoliation et restitution des archives

Trois fonds d'archives ont été exploités pour reconstituer l'histoire du passage, vers la France, des réfugiés polonais civils et militaires : le fonds du Contrôle des étrangers, conservé au centre de La Courneuve des Archives diplomatiques ; les archives des attachés militaires, conservés au Service historique de la Défense (SHD) à Vincennes ; les archives des consulats de Bucarest et de Budapest, et de la Mission militaire, conservées au centre de Nantes des Archives diplomatiques.

Deux de ces fonds sont des rescapés de la destruction et de la spoliation. Ainsi, les demandes individuelles de visas déposées dans les consulats de France par des Polonais émigrés ou exilés hors de leur pays sont conservées aux Archives diplomatiques de La Courneuve, dans ce qui reste des cartons du Contrôle des

étrangers. Le 16 mai 1940, face à la menace d'une arrivée imminente de l'armée allemande à Paris, le Quai d'Orsay décide en effet d'incinérer, dans les jardins du ministère, les fonds les plus sensibles politiquement ou qui peuvent porter atteinte à la sécurité des personnes. Les dossiers les plus récents du Contrôle des étrangers en font partie ; quelques-uns, sans doute mal classés, seront sauvés¹².

Les archives des attachés militaires conservées au Service historique de la Défense¹³, largement inédites, proviennent du fonds dit « de Moscou ». Après la défaite, l'occupant nazi, dans sa vaste entreprise de spoliation, a saisi en France et emmené en Allemagne d'importants fonds d'archives publiques et privées. En 1945, après la capitulation du Reich, les Soviétiques s'en emparent à leur tour et les acheminent en URSS. Elles seront récupérées par la France, non sans blocages et en trois temps : au début des années 1960, en 1992-1994 et, enfin, en 2000. Au début de ce siècle, les restitutions encore inachevées sont arrêtées, laissant certains fonds définitivement incomplets.

- 10 Le fonds du Contrôle des étrangers, conservé aux Archives diplomatiques, réunit 270 de ces demandes de visa, presque toutes déposées à Bucarest, Budapest et Kaunas, entre le 10 et le 24 octobre 1939. Tous ensemble, ces formulaires brossent un premier portrait collectif de l'exil civil polonais¹⁴. Deux tiers des requérants sont des hommes adultes ; on recense une cinquantaine de femmes et vingt-quatre enfants. Les hommes voyagent souvent seuls, les femmes plus rarement. Leur situation apparaît souvent précaire : un quart des requérants de Bucarest vit à l'hôtel. Mais cette fragilité n'est pas synonyme de pauvreté. La moitié des hommes et des femmes recensés peut en effet être rangée dans la catégorie des élites : des étudiants, surtout à Kaunas, des ingénieurs, des officiers, des élus, des chefs d'entreprise, des journalistes, des artistes, des prêtres. Georges Paciorkowski, officier de réserve et *voïvode* de Varsovie, dépose une demande à Kaunas. François Gerstman, capitaine de réserve, diplômé de la Polytechnique de Lwów (aujourd'hui Lviv, en Ukraine), ingénieur et conseiller auprès de la *voïvodie* de Silésie, s'est réfugié à Bucarest avec sa femme et sa fille. Alfred, Pierre et Stefan Bergman, propriétaire d'une « maison commerciale ou industrielle », représentaient Ford et Hotchkiss Talbot en Pologne. Ouvriers, mineurs, agriculteurs, techniciens se retrouvent aussi parmi les déplacés, mais moins nombreux : la fuite réclame des moyens de toute nature, et d'abord financiers.
- 11 Au-delà de ce portrait de groupe, les formulaires sont aussi le lieu d'un face-à-face entre les autorités françaises et les réfugiés. Dans les questions posées, ils mettent en lumière l'obsession du contrôle et la méfiance institutionnelle envers les étrangers. Ainsi, les Polonais qui ne souhaitent pas s'installer durablement en France sont avertis : « *Le bénéficiaire du visa s'engage à ne rechercher, au cours de son séjour sur le territoire français, ni emploi, ni établissement. Il est avisé que s'il cherche à s'établir en France, il fera immédiatement l'objet d'un arrêté d'expulsion.* » À ceux qui déclarent vouloir rester dans le pays, l'administration réclame des preuves d'une proximité avec la France : connaissance de la langue, séjours antérieurs, appui de garants, etc. Ainsi, la guerre ne change rien aux règles en temps de paix : à l'instar des procédures ordinaires liées aux migrations (entrée, séjour, accès à la nationalité, etc.), pour accéder à un droit, l'étranger se doit d'être déjà un peu français.
- 12 De Bucarest à Kaunas, dans un français plus ou moins hésitant, les exilés polonais s'appliquent donc à recenser leurs voyages, fussent-ils de loisir et dans des villégiatures

à la mode. Ils détaillent leurs relations amicales, familiales ou professionnelles, et tentent donner le nom de « deux références précises en France et au moins un nom avec adresse complète », comme il leur est demandé. Qui peut se recommander d'un citoyen français honorable deviendrait ainsi recommandable. Dans les circonstances présentes, nombre de réfugiés polonais en sont incapables. Ils indiquent le nom du nouveau président polonais, l'adresse de l'ambassade ou essaient de faire « comme si », à l'instar de Kula Mieczyslaw qui indique : « *J'ai beaucoup de connaissances et amis en France dont les adresses j'ignore pour le moment à cause de l'état de guerre*¹⁵. »

- 13 S'agissant des liens avec la France, quelques-uns ont de vrais et solides arguments à faire valoir, comme Antoni Muszkiet, employé pendant quatorze ans comme mineur de fond, en France, à « *Boulogne-la-Meuse* » écrit-il¹⁶. Il possède une « *lettre de rappel de travailleur étranger en congé délivré par le ministère du Travail* », précise une annotation manuscrite. En dépit de ces garanties, le visa demeure indispensable. Est-ce pour mieux convaincre ? La photographie agrafée à son formulaire porte un cachet à sec où l'on devine les mentions « *Préfecture de Lille* » et « *Carte d'identité de travailleur* ». À travers ces traces inscrites dans la matérialité du document, ce réemploi de la photographie apporte la preuve de liens anciens avec la France et conduit à une relecture des trajectoires : Antoni Muszkiet ne vient pas en France, il y revient.
- 14 Pour Suzanne Bialkowska¹⁷, la question des attaches françaises paraît plus incongrue encore. Née Girod, française de naissance, elle est devenue polonaise après son mariage avec l'industriel Boleslav Bialkowski et l'est restée en dépit des changements introduits par la loi de 1927 sur la nationalité¹⁸. Pourtant, comment pourrait-on lui refuser de revenir dans son pays natal, comme on revient « chez soi » ?
- 15 La loi de 1927 permet de tirer d'autres fils. Le texte réclamait aux étrangers trois années de séjour en France pour déposer une demande de naturalisation. Mais un an suffisait à ceux qui « *ont rendu des services importants à la France, s'ils y ont apporté des talents distingués, s'ils y ont introduit soit une industrie, soit des inventions utiles, s'ils y ont créé soit des établissements industriels, soit des exploitations agricoles*¹⁹ ». La procédure des visas de 1939 fait écho à cette naturalisation accordée au mérite. Les requérants sont encouragés à mentionner s'ils apportent « *des connaissances ou des procédés nouveaux* », condition d'une entrée elle aussi « au mérite ». Certains en mesurent l'enjeu, comme Stanislas de Porembalski qui revendique « *des connaissances dans l'industrie pétrolifère en France* » ou Lucien Mycinski qui s'affiche spécialiste de « *la production des tuyaux d'acier et du fer-blanc*²⁰ ». Tous n'ont pas ces certitudes et leurs dossiers donnent à lire la rupture radicale que représente la défaite. Ainsi, sur certains questionnaires, des portraits de famille joyeux, insouciant, parfois facétieux, agrafés à la hâte, servent de photographie d'identité, loin des normes administratives, témoignage d'un passé encore proche et de l'urgence du départ. Des formulaires sont surchargés de ratures et débordent de texte, comme s'il fallait empiler les preuves et les arguments pour forcer la porte. D'autres, à l'inverse, demeurent vides, comme silencieux, témoignant à la fois de la sidération face à la catastrophe et de l'incompréhension devant les questions posées.

De l'exil aux recrutements de guerre : la grande évasion des réfugiés polonais

- 16 Si la procédure de visa individuelle tend un miroir à la Pologne en exil et à la France en guerre, elle demeure en marge des passages organisés et encadrés par les autorités françaises et polonaises à bien plus grande échelle, depuis la Roumanie, la Hongrie et la Lituanie. Pour y parvenir, tous les moyens sont mobilisés, y compris les plus illicites : évasions, passages clandestins, faux papiers, complicités etc. Ceux qui y ont recours ne sont ni des criminels, ni des militants engagés dans l'aide aux migrants, mais les représentants civils et militaires des différents États concernés : autorités polonaises en exil, diplomates et militaires français, gouvernements des pays de transit. Ici, il ne s'agit plus d'instrumentaliser les migrants et d'en faire, contre leur gré, une arme diplomatique. Les évacués sont d'abord les ressortissants d'une puissance alliée qu'il faut sauver pour les mobiliser dans la guerre.
- 17 On estime à 30 000 environ le nombre de Polonais réfugiés de Pologne ou d'ailleurs qui réussissent à rejoindre la France pour s'engager dans l'armée polonaise, entre l'automne 1939 et juin 1940, auxquels s'ajoutent des femmes, des enfants et des travailleurs civils non mobilisables. En Roumanie, au 1^{er} octobre, on compte environ 18 000 militaires et 22 000 civils, dont 6 000 techniciens. Parmi eux, combien de juifs polonais ? Impossible de le préciser, estime la Mission militaire franco-polonaise, car leur nombre reste sans doute « *volontairement caché*²¹ ». De manière générale, et de l'aveu même des autorités françaises, l'exercice statistique s'avère périlleux. Le premier recensement des civils est entrepris en décembre 1939 mais leur chiffre ne cesse de varier, entre les départs d'évacués vers la France et l'arrivée de nouveaux réfugiés clandestins depuis la Pologne. Celui des militaires « *a toujours été erroné* » : à partir de fin septembre, nombreux sont ceux qui se font passer pour civils, sans compter les manipulations statistiques volontaires de la part des autorités polonaises et françaises « *de façon à mettre les Roumains en erreur* ». Enfin, certains réfugiés, « *ayant trouvé à se débrouiller, ont essayé de vivre sans contact avec les autorités polonaises et ont échappé au contrôle*²² ».
- 18 En Hongrie et en Roumanie, la décision des autorités locales d'interner les militaires en âge de combattre pèse sur les stratégies mises en œuvre et le choix de l'illégalité. Dans des camps de fortune érigés à la hâte, les officiers disposent d'une relative liberté de circulation et de conditions de vie acceptables. Les hommes de troupe sont logés dans des écuries où tout manque : la paille pour les litières, les manteaux et les couvertures pour se protéger du froid, des repas décents. La surveillance des internés n'est pas sans faille. Très tôt, les autorités françaises et polonaises étudient la possibilité d'évasions en pariant sur la complaisance des fonctionnaires hongrois et roumains : dans ces deux pays, la xénophobie et l'antisémitisme s'expriment partout, sans retenue, et les réfugiés ne sont pas les bienvenus²³. Mais il faut compter avec la pression des deux vainqueurs : selon la Mission militaire, Allemands et Soviétiques, chacun de leur côté, infiltreraient les camps et mèneraient campagne en direction des internés pour les convaincre de rentrer chez eux, en leur promettant l'absence de sanctions et un emploi stable.
- 19 Pour contrecarrer ces ambitions, les autorités françaises et polonaises vont rapidement mettre sur pied un dispositif complexe afin de faciliter les évacuations et de préserver la sécurité des réfugiés. Les bureaux polonais se chargent d'établir les listes de soldats et de civils nécessaires à la conduite de la guerre, listes signées par l'attaché militaire

polonais, puis vérifiées par les différents services français, avant que le visa ne soit accordé. Pour éviter les difficultés avec la police roumaine et empêcher que les Allemands n'aient connaissance des noms des évacués, « *l'habitude [a] été prise d'établir de faux passeports pour presque tous les militaires (active et réserve) ainsi que pour de nombreux spécialistes²⁴* », les véritables identités, statuts et professions étant consignées dans un document séparé et tenu secret. Sous couvert d'aide à la Pologne, les autorités françaises recrutent également pour leur propre compte des ingénieurs, des contremaîtres, des ouvriers, des mineurs de fond et des agriculteurs, tant le déficit de main-d'œuvre dans ce secteur est endémique.

- 20 En Hongrie, les militaires inscrits sur les listes d'évacuation sont prévenus par un émissaire civil du jour choisi pour leur évasion. « *Sortis du camp, les intéressés se rendent dans un village voisin, où ils reçoivent des vêtements civils, leur passeport tout préparé, un billet de chemin de fer et de l'argent. Ils n'ont plus alors qu'à partir²⁵.* » Afin de ne pas éveiller les soupçons dans cette vaste entreprise clandestine, le gouvernement français a parfois recours à des intermédiaires. Ainsi, la Fédération des employeurs de main-d'œuvre agricole, sollicitée, signe un accord tenu secret. Sous prétexte de venir recruter en Hongrie des ouvriers agricoles, comme elle le fait depuis les années 1920, elle prend en charge l'évacuation de militaires déguisés en civils, en mobilisant ses relais sur le terrain. Cette continuité affichée avec l'avant-guerre rassure ses interlocuteurs hongrois et permet ainsi à la fédération de couvrir des activités militaires.

Routes de l'exil et géographie de l'évacuation

- 21 Une fois sortis des camps, plusieurs routes s'offrent aux réfugiés. De Roumanie, la route la plus directe, en train, traverse la Yougoslavie et l'Italie jusqu'à Modane. D'autres font route par Belgrade, Split ou Le Pirée, et Marseille. Ceux qui empruntent la seule route maritime embarquent dans le port roumain de Constanza sur la mer Noire, puis rejoignent Marseille *via* Istanbul. Selon les possibilités de transport, les contraintes de visas et l'évolution de la situation militaire, les évacués font parfois un détour par la Grèce et surtout Beyrouth, qui devient à partir de mai 1940 un dépôt pour la formation de militaires polonais. Depuis la Hongrie, les réfugiés passent clandestinement à pied la frontière yougoslave, avant de reprendre les itinéraires ordinaires vers l'Italie ou la Grèce. Enfin, au Nord, depuis la Lituanie ou la Lettonie, la seule route possible traverse la mer Baltique jusqu'à Stockholm.
- 22 Dans cette organisation, l'État devenu passeur fait face aux aléas ordinaires des routes migratoires et à la réglementation des différents pays traversés. La France doit composer avec les réticences croissantes des autorités hongroises et roumaines à laisser embarquer les réfugiés, en raison des pressions allemandes. D'un bout à l'autre de l'Europe, les pays de transit n'entendent prendre aucun risque. Ainsi, la Suède refuse d'accorder un visa aux réfugiés sans billet, or, dans le même temps, les compagnies de transport ne délivrent plus aucun titre de transport aux Polonais mobilisables de 18 à 50 ans « *pour ne pas avoir de difficultés avec les Allemands²⁶* ». En mer Baltique, la flotte du Reich arraisonne les navires neutres ; au début de 1940, le service Riga-Stockholm est supprimé. Tout au long des routes du Sud, la situation paraît aussi périlleuse : menaces italiennes de suspendre les visas ; autorisation de trente visas quotidiens seulement par la Grèce ; crainte de voir les clandestins arrêtés en Yougoslavie.

- 23 Une fois ces obstacles franchis et les réfugiés arrivés à bon port, la France impose ses règles. À l'arrivée à Marseille, officiers et simples soldats subissent un examen médical, parfois sur le bateau pour éviter les incidents en ville. Ils sont ensuite acheminés en train vers le camp militaire de Carpiagne près de Marseille, ou celui construit dans les bois de Veluché (Deux-Sèvres). Ils y sont identifiés, mesurés, photographiés, quel que soit leur grade, comme l'avaient été, avant eux, les travailleurs polonais recrutés dans l'entre-deux-guerres. Cette méfiance des autorités porte une double marque : la xénophobie et le rejet des « indésirables » enracinés dans la crise politique et morale de la République des années 1930, et l'obsession de la « cinquième colonne » qui mine la France de la drôle de guerre. Paris reproche aux autorités polonaises des vérifications hâtives à l'entrée dans les camps et au départ des réfugiés. Des éléments douteux – peut-être des agents allemands et soviétiques – se seraient glissés parmi eux et auraient posé le pied sur le sol français avant d'être démasqués²⁷.

L'effondrement républicain et la reconfiguration des passages

- 24 Le 10 mai 1940, l'offensive allemande commence ; la drôle de guerre prend fin ; les conditions de l'évacuation se trouvent bouleversées. Dès le 15 mai, l'Ambassade de Pologne réclame l'évacuation de tous les civils présents en Hongrie et en Roumanie. Faut-il que la France accepte cette demande « *au moment où le Gouvernement [...] se voit obligé par les nécessités de la guerre à suspendre le droit d'asile*²⁸ » ? Faut-il au contraire continuer à privilégier les militaires et les « techniciens » jugés utiles à la conduite du conflit ? Les événements vont commander. En quelques jours, l'organisation des évacuations bascule. Le 22 mai, l'Italie suspend les visas de transit, suivie par la Yougoslavie. Les routes de l'exil sont détournées vers Beyrouth avant de rejoindre Marseille. Il n'est plus question de trier les partants : « *L'attaché militaire polonais a reçu l'ordre de commencer l'évacuation des civils. Je vous demande de provoquer des instructions pour accord des visas. Les moyens de transport manquent*²⁹. »
- 25 Le 21 mai, ordre est donné d'évacuer un groupe de 3 600 civils : 3 000 fonctionnaires et 600 agriculteurs accompagnés de leurs familles. Les autorités polonaises, à Bucarest et dans les 39 localités où sont installés les réfugiés, ont en charge d'établir et de vérifier la liste des partants. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, ces derniers remplissent les formulaires d'usage avec prise d'empreintes digitales, sans être astreints à toutes les formalités habituelles, notamment un contrôle français. Le 6 juin 1940, Pierre Moeneclae, consul de France à Bucarest, qui doit accorder les visas à partir des listes remises, préconise, dans une note adressée au Contrôle des étrangers à Paris, l'apposition sur les visas d'un « *timbre humide* » portant indication « *Vérification Marseille* » où les intéressés « *seront l'objet d'un sévère criblage*³⁰ ». On ne sait rien de ces 3 600 Polonais, ni de leur destinée. Combien ont réussi à partir ? Ce jour-là, le 6 juin 1940, dans le port roumain de Constanza, dernière porte de sortie autorisée, la frontière se ferme. Le gouvernement roumain interdit le départ des Polonais présents ; 150 d'entre eux sont débarqués du SS *Transylvania*, sur ordre de la police du port à la suite de demandes allemandes³¹. En ces jours si décisifs de juin 1940, le rapport de force bascule en France, à Bucarest et au Proche-Orient. Les autorités du III^e Reich réclament le renvoi en Pologne des réfugiés ; les dernières évacuations empruntent les rares routes encore ouvertes vers Beyrouth, la Syrie et la Palestine, *via* de nouveaux passages

clandestins en Bulgarie. Il s'agit de sauver les plus menacés : les Polonais compromis et recherchés par les Allemands ; des insurgés silésiens ; des juifs polonais qui essaient de rejoindre la Palestine³². À Bucarest, les autorités polonaises perdent le contact avec leur gouvernement en exil, sans doute en route pour l'Angleterre. Début juillet, les autorités de Beyrouth cessent de reconnaître les visas accordés aux Polonais. En France, après le vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain le 10 juillet, le gouvernement de Vichy s'installe. Le 15 juillet, ordre est donné au commandant Hugon de se diriger vers Beyrouth ou la France : « *J'attends d'être rapatrié*³³ », répond-il.

- 26 En octobre, le consul Pierre Moeneclay quitte à son tour Bucarest. Il a obtenu le droit d'accompagner sa femme à Istanbul, pour raisons de santé, contre la promesse de rentrer rapidement³⁴. Il ne reviendra pas. « *Étant donné les circonstances actuelles, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ne me sera pas possible de retourner en Roumanie et de reprendre mon service*³⁵ », écrit-il au ministère des Affaires étrangères, avant de demander une mise à disposition. C'est vouloir gagner du temps. Le 27 novembre, le ministère des Affaires étrangères de Vichy informe la Légation de France à Bucarest : « *M. Moeneclay [...] a passé au service de l'Angleterre en qualité de capitaine [...]. Cet agent a quitté Istanbul il y a quelques jours pour se rendre en Égypte en compagnie de sa femme infirmière. J'ai révoqué M. Moeneclay par arrêté de ce jour*³⁶. »

Conclusion

- 27 Au cours de ces longs mois où la France se trouve engagée dans une guerre insaisissable, sans combats sur son sol, le passage des réfugiés porte une triple interrogation qui questionne le temps, l'espace et ce que l'on pourrait regrouper sous l'en-tête du politique.
- 28 Du point de vue de la chronologie et des temporalités, la drôle de guerre apparaît d'abord comme un aval des années 1930, à travers les sociabilités anciennes entre Français et Polonais qu'elle met au jour à travers les visas, les héritages de la crise qui restent vivaces dans les discours et les règlements publics, et les mondes perdus dont les réfugiés portent la mémoire. Mais elle peut aussi s'observer, en amont, comme le prologue d'une guerre qui sera bientôt rendue à sa logique militaire : à leur manière, les évasions depuis la Roumanie, la Hongrie ou la Lituanie en constituent la première étape.
- 29 Si l'événement du passage ne se réduit pas à une césure franche dans le temps, sa géographie ne peut pas non plus rester enfermée dans une ligne frontière qui marquerait une « *nette séparation entre un "au-dedans" et un "au-dehors"* », inscrite « *en un point précis, clairement identifié*³⁷ ». Les réfugiés renvoyés clandestinement vers la France par la Suisse, l'Allemagne nazie ou l'Italie fasciste ont déjà franchi, seuls et sans visa, d'autres frontières : le passage vers la France vient donc clore une trajectoire d'exil longue et transnationale. Par ailleurs, dans le cas des évacuations de réfugiés polonais, l'action de la France redéfinit la frontière, puisqu'elle en contrôle le passage loin de son territoire, depuis les camps hongrois et roumains. Si l'organisation des évasions en 1939-1940 fait ici un singulier écho aux frontières externalisées des migrations du temps présent, leurs enjeux et leurs pratiques ne se confondent pas. Le déplacement de la frontière en 1939 ne signifie pas, comme c'est le cas aujourd'hui, la mise en place d'un contrôle renforcé pour bloquer en amont toute forme de passage illégal. Il est, au contraire, le lieu où se redéfinissent les usages possibles de la clandestinité, érigée en

instrument de guerre légitime. Dans certaines limites : dès que l'action de l'État coïncide de nouveau avec les frontières de la nation, il redevient le gardien sourcilieux de son territoire, méfiant envers l'étranger qui veut y pénétrer, fut-il un allié victime de l'ennemi commun.

- 30 Dans tous les cas, pour les réfugiés polonais, les scènes où se négocie l'accueil sont multiples : dans les camps d'internement, dans le bureau du consul, sur le bateau à Marseille, dans les centres de rassemblement. Cet entre-deux construit par la mobilité, qui étire le temps et la géographie, est aussi un espace de transformation et de circulation entre les catégories et les nationalités, à l'instar des trajectoires de Suzanne Bialkowska, française puis polonaise, ou d'Antoni Muszkiet, travailleur immigré puis réfugié. À cet égard, les passages de la « drôle de guerre » confortent, en les enracinant dans la longue durée, les nouvelles approches de la frontière. Ils contribuent, par ailleurs, à bousculer l'idée d'un conflit immobile et attentiste. Reste la singularité de ces circulations qui font émerger, dans un étonnant renversement des rôles, la figure inédite d'un État clandestin, contraint, par l'urgence et la guerre, à l'illégalité.

NOTES

1. Sur la fuite vers la France et les passages clandestins, voir Vicki Caron, *L'asile incertain. La crise des réfugiés juifs en France, 1933-1942*, Paris, Tallandier, 2008.
2. Sur ces politiques contemporaines, voir notamment Hélène Thiollet, « Migration as diplomacy: Labor migrants, refugees, and arab regional politics in the oil-rich countries », in *International Labor and Working-Class History*, n° 79, n° 1, 2011, p. 103-121 ; Kelsey P. Norman, « Migration diplomacy and policy liberalization in Morocco and Turkey », in *International Migration Review*, vol. 54, n° 4, 2020, p. 1158-1183.
3. Archives diplomatiques, La Courneuve, 27CPCOM/269, note de la Direction de la police du territoire et des étrangers, ministère de l'Intérieur, à la Direction Europe, ministère des Affaires étrangères, 18 août 1938.
4. Archives diplomatiques, La Courneuve, 27CPCOM/269, note de la Direction de la police du territoire et des étrangers, ministère de l'Intérieur, à la Direction des Affaires politiques et Commerciales, ministère des Affaires étrangères, 5 août 1938.
5. Joint Distribution Committee, « Emigration from Germany and Austria », 5 juillet 1939, cité par Vicki Caron, *op. cit.*, p. 287.
6. Cité par Vicki Caron, *op. cit.*, p. 287.
7. Archives diplomatiques, La Courneuve, 27CPCOM/269, note de la Sous-Direction de la Police des étrangers, Direction générale de la Sûreté nationale, ministère de l'Intérieur, à la Direction des Affaires politiques et commerciales, ministère des Affaires étrangères, 4 août 1939.
8. Archives diplomatiques, Nantes, Bucarest Mission Militaire, 127PO/1/8, « Évacuation polonaise. Liquidation des affaires polonaises », rapport de fin de mission du Commandant Hugon, 15 juillet 1940.
9. Sur les réfugiés polonais, militaires et civils, et les tensions politiques au sein des forces politiques en exil en 1939-1940, voir « La Pologne dans les conflits du XX^e siècle. II. Deuxième Guerre mondiale et Guerre froide », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 1, n° 261,

2016 ; Yves Beauvois, *Les relations franco-polonaises pendant la drôle de guerre*, Paris, L'Harmattan, 1989.

10. Cette organisation laisse évidemment de côté les civils polonais ayant fui vers l'URSS.
11. Rapport du Commandant Hugon, *op. cit.*
12. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossiers 118 à 121.
13. Service Historique de la Défense (SHD), Archives rapatriées de Russie, 2^e bureau de l'État-Major de l'Armée, Attachés militaires, 1898-1942, sous-série GR7 NN2.
14. Au total, 296 personnes sont recensées, certains formulaires regroupant une famille entière.
15. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossier 120. Nous avons choisi de laisser les citations dans leur français souvent imparfait.
16. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossier 121.
17. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossier 120.
18. En vertu de la loi de 1889, les femmes françaises qui épousaient un étranger perdaient leur nationalité. Le texte de 1927 leur permet de la récupérer, à condition de séjourner en France depuis deux ans au moment de la loi et de faire sa déclaration dans l'année de la loi. Suzanne Bialkowska n'en a pas profité, puisqu'elle résidait en Pologne.
19. *Journal Officiel*, 14 août 1927, p. 8699.
20. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des étrangers, 1QO, Dossier 121.
21. Rapport du Commandant Hugon, 15 juillet 1940, *op. cit.*
22. *Ibid.*
23. SHD, GR7NN2/409, Renseignement Polonais en Roumanie, 5 octobre 1939.
24. Rapport du Commandant Hugon, *op. cit.*
25. SHD, GRZNN2/409, note très confidentielle de M. Pierre Guerlet, ministre de France en Hongrie à Édouard Daladier, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Départ pour la France de militaires polonais internés en Hongrie, 23 octobre 1939.
26. SHD, GRZNN2/409, note secrète de l'attaché militaire en Suède et en Norvège, au Deuxième bureau, État-major de l'Armée, 6 février 1940.
27. SHD, GRZNN2/409, note secrète de l'attaché militaire en Hongrie au Deuxième bureau, État-major de l'Armée, 6 mars 1940.
28. SHD, GRZNN2/388, note du Général Denain, chef de la Mission militaire franco-polonaise à Bucarest au ministre de la Défense nationale et de la guerre, EMA, 2^e bureau, 15 mai 1940.
29. SHD, GRZNN2/409, télégramme secret de l'Attaché militaire à Bucarest, au ministère de la Guerre, 21 mai 1940.
30. Archives diplomatiques, La Courneuve, Série Contrôle des Étrangers, 1QO, Dossier 121.
31. Rapport du Commandant Hugon, *op. cit.*
32. Archives diplomatiques, Nantes, 127PO/1/8, Bucarest-Mission militaire, télégramme n° 879 du Commandant Hugon, Attaché militaire, Ambassade de France en Roumanie, à Beyrouth, 20 juin 1940.
33. Rapport du Commandant Hugon, *op. cit.*
34. Archives diplomatiques, Nantes, 124PO/1/230, Ambassade de Bucarest, télégramme de Henry Spitzmuller, Conseiller d'ambassade à Bucarest, 19 octobre 1940.
35. Archives diplomatiques, Nantes, 124PO/1/230, Ambassade de Bucarest, lettre manuscrite de P. Moeneclaeய accompagnée d'une demande de mise en disponibilité, 23 octobre 1940.
36. Archives diplomatiques, Nantes, 124PO/1/230, Ambassade de Bucarest, télégramme du ministère des Affaires étrangères (Diplomatie) à M. Spitzmuller, Bucarest, 27 novembre 1940.
37. Marianne Amar, Susanne Lachenicht, Isabelle Lacoue-Labarthe, Mathilde Monge, Annelise Rodrigo, Introduction au dossier « Négocier l'accueil. Migrants, réfugiés et sociétés d'accueil », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, n° 36, 2020, p. 7-20.

RÉSUMÉS

La « drôle de guerre » de 1939-1940 apparaît souvent comme un temps de mise à l'arrêt et de circulations contraintes. Or, pendant ces quelques mois d'une guerre sans combats, le conflit ne cesse de produire du mouvement, de construire des passages, multiples dans leurs formes – clandestins ou légaux, organisés ou non –, leurs ambitions, leurs acteurs, leurs espaces et leur chronologie. Pour éclairer ce paradoxe – le mouvement dans une guerre faite d'attente – et réfléchir dans ce cadre à la notion de passage, il s'agit d'en explorer un temps particulier : les transits vers la France de militaires et de civils polonais après la défaite et la double occupation de leur pays.

INDEX

Mots-clés : passage, transit, Polonais, 1939-1940, seconde guerre mondiale

AUTEUR

MARIANNE AMAR

Cheffe du département de la recherche, Musée national de l'histoire de l'immigration, *fellow*
Institut Convergences Migrations

Les passeurs de juifs à la frontière franco-genevoise

Les ressorts de l'engagement à travers l'exemple de la filière de Douvaine

Laurent Neury

- 1 De nombreux historiens se sont penchés sur « le paradoxe français », à savoir que 75 % des juifs recensés sur le territoire français en 1940 échappèrent à la déportation malgré la participation du gouvernement de Vichy à la persécution et à la déportation orchestrées par l'occupant nazi¹. Selon Serge Klarsfeld, « *les trois quarts doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français, ainsi qu'à leur solidarité agissante à partir du moment où ils comprirent que les familles juives tombées entre les mains des Allemands étaient vouées à la mort*² ». Bien que des raisons multifactorielles puissent expliquer ce taux de survie relativement élevé, notamment la capacité même des juifs à résister, à se dissimuler et à s'enfuir, le sauvetage reste une clé pour comprendre le « paradoxe français³ ». Même si, dans les faits, la majorité des Français choisirent l'accommodation, ce refus d'accepter le sort funeste des juifs contribua à freiner l'entreprise génocidaire.
- 2 La Haute-Savoie constitue un observatoire privilégié de cette « solidarité agissante », car ce département fut une voie de fuite cruciale lorsque la « Solution finale » fut mise en œuvre dans l'Europe occupée. À partir de 1942, le risque de déportation vers l'Est entraîna la dispersion des juifs venus de Hollande, de Belgique et de France. Beaucoup d'entre eux cherchèrent alors à se cacher ou à gagner les pays neutres comme l'Espagne ou la Suisse dans l'espoir d'échapper à un sort qu'ils devinaient tragique⁴. Espace de transit, la Haute-Savoie fut ainsi « un tremplin » vers la Suisse voisine, bien que la Confédération eût fermé ses frontières le 5 septembre 1939 et n'acceptât aucun étranger sans visa⁵. En pratique, Berne toléra l'asile de certaines « populations tolérées » qui, contrairement à la ligne officielle, ne furent pas refoulées et bénéficièrent de souplesse dans l'application des instructions. Si certains réussirent à atteindre la Haute-Savoie par leurs propres moyens, un grand nombre de juifs furent acheminés jusqu'à la frontière par des organisations d'entraide chrétiennes ou par la Résistance juive. Ces réseaux utilisèrent des filières locales qui, en fin de parcours, facilitèrent le passage clandestin, malgré la traque fomentée par Vichy et les forces

d'occupation. L'une des filières notoires fut celle dénommée de Douvaine qui, de 1942 à 1944, facilita le passage clandestin d'une frontière franco-genevoise barricadée de part et d'autre. Faute de place, il ne s'agit point ici de restituer l'histoire détaillée de cette filière, mais plutôt de comprendre les ressorts du comportement secourable, tel que restitué plus de cinquante ans après les faits.

- 3 Pour ce faire, nous adoptons une approche qualitative inspirée de l'anthropologie historique, de la sociologie et de l'histoire orale. Depuis 2001, nous avons élaboré un corpus de 33 fiches biographiques de membres de la filière en question et de Juifs passés en Suisse. Âgés de 5 à 30 ans au moment des faits, dix d'entre eux ont été interviewés lors d'entretiens semi-directifs menés à leur domicile ; quatre ont été questionnés « en marche d'exploration », refaisant en notre présence leur parcours de Douvaine à la frontière ; cinq ont témoigné auprès de la USC Shoah Foundation⁶. Les personnes contactées principalement par le bouche-à-oreille ont été rencontrées de 1993 à 2017, en Haute-Savoie (pour les protagonistes de la filière), en France, en Belgique et en Israël (pour les individus, juifs ou non-juifs, passés par la filière). Le fait d'être le descendant de l'un des passeurs nous a permis d'établir un lien de confiance et, tout en interrogeant notre propre subjectivité, de convaincre les témoins les plus récalcitrants de partager leur expérience. Ce corpus a été enrichi par 22 questionnaires, deux autobiographies non publiées, ainsi que les dossiers des « Justes parmi les nations » conservés au mémorial Yad Vashem. Ces récits de vie permettent de saisir le vécu derrière l'événement et d'analyser l'interprétation du sauvetage, tant par les sauveteurs que par les sauvés, allant au-delà de la simple restitution des faits. Contrairement aux anthropologues et aux sociologues, les historiens ont longtemps ignoré ou déprécié les témoignages, les jugeant « subjectifs » par rapport aux archives écrites estimées, à tort, plus fiables. Toutefois, l'historien oraliste use du doute méthodologique pour confronter les sources puis accéder à l'humain et à son vécu, souvent invisibilisés ou instrumentalisés par les fonds officiels⁷. Même en tenant compte des distorsions de la mémoire, ces sources « provoquées » révèlent non seulement les étapes du sauvetage, mais aussi la complexité du cheminement mental vers la désobéissance.

L'affinité ou le creuset de l'engagement

- 4 Le terrain de notre enquête couvre un territoire propice à une approche microhistorique car il s'étend sur deux villages haut-savoyards limitrophes situés dans le canton du Bas-Chablais : Douvaine (1 089 hectares) et Veigy-Foncenex (1 299 hectares). En 1936, ces bourgs comptabilisaient respectivement 1 328 et 796 habitants. Les listes nominatives du recensement révèlent que la majorité des habitants se déclaraient comme « cultivateurs » – 68 % de la population totale de Douvaine, 76 % de celle de Veigy-Foncenex. Les autres habitants étaient artisans, commerçants, propriétaires terriens ou exerçaient des professions libérales telles que médecin ou notaire. Disposant de petites exploitations, les paysans tiraient de faibles revenus d'une agriculture peu intensive qui trouvait cependant des débouchés sur le marché genevois. Nos sondages confirment une homogénéité sociale parmi les habitants, avec une très faible proportion d'étrangers avant la guerre, bien que les deux villages se situent à un carrefour de circulation entre Annemasse, Thonon-les-Bains et Genève. Les registres d'état civil montrent une forte tendance à l'endogamie, la plupart

des villageois se mariant à l'intérieur du même groupe social. En fait, le noyau du village se composait d'une quinzaine de réseaux familiaux avec des stratégies matrimoniales ancrant les plus jeunes au village, notamment pour des raisons patrimoniales. La religion dominante était le catholicisme, avec plus de 90 % des villageois baptisés et une forte proportion de messalisants et de pascalisants selon une enquête diocésaine menée au début des années 1950.

- 5 Il en ressort une population uniforme, tant au niveau démographique, socio-économique que religieux, caractéristique d'une communauté rurale de l'entre-deux-guerres où la rurbanisation en était à ses balbutiements.
- 6 En amont de l'entretien, nous avons demandé à nos témoins d'élaborer une carte mentale avec pour seule instruction de représenter graphiquement leur village et de symboliser leur sentiment d'appartenance⁸. Au-delà des repères traditionnels comme l'église, le cimetière, la mairie, l'école, etc., une occurrence notable est la frontière franco-genevoise. Représentée par un trait (ligne), un rond (zone) et/ou des flèches (échanges), elle délimite, hier et aujourd'hui, l'espace vécu. En effet, la frontière, perçue comme une zone avant 1939, une ligne après, encadrait les comportements spatiaux qui se manifestaient par des échanges réguliers avec la Suisse voisine. Faisant partie de la zone franche qui créait un trait d'union entre les deux pays, les villages appartenaient à l'*hinterland* genevois : la commune de Veigy-Foncenex bordait la frontière avec le canton de Genève, Douvaine en était éloignée de seulement cinq kilomètres. Ainsi, selon une perspective diachronique, nous considérons le passage – qu'il fut légal ou illégal – comme un *habitus* au sens de Pierre Bourdieu, soit un système de dispositions durables et transposables qui façonne les pratiques et les représentations d'un individu dans le monde social⁹. Pour tous nos témoins, se rendre en Suisse pour y travailler, y consommer, s'y divertir, y visiter des proches, etc., était un rituel qui rythmait leur quotidien et s'affranchir de la limite d'État allait de soi. Au-delà des limites particulières du village, cet *ethos* formait une communauté soudée autour de la frontière, laquelle s'estompait par la pratique du franchissement. Ce phénomène détermine ce que, dans notre thèse de doctorat, nous qualifions comme une identité de l'entre-deux qui faisait des bordiers un groupe homogène, cherchant à se distinguer de la France « d'en-haut¹⁰ ».
- 7 Après avoir délimité notre terrain, nous avons focalisé notre échelle d'observation sur un groupe spécifique d'individus constituant le vivier de la filière de Douvaine.

Deux prêtres à la tête de la filière de Douvaine

- 8 À la tête de ce groupe, les deux « leaders », au sens où ils exerçaient une autorité incontestée et affichaient un charisme indéniable, furent les prêtres des deux communes. Depuis Maurice Agulhon, nous savons que les figures tutélaires des villages étaient le curé, l'instituteur et le maire qui contribuaient à ce que leurs ouailles, élèves et administrés se rassemblent en une communauté déférente¹¹. Né en 1902, l'abbé Jean Rosay fut ordonné prêtre le 20 mai 1926 et nommé archiprêtre de Douvaine le 21 mars 1941 ; né en 1874, l'abbé Michel Chevrier fut ordonné prêtre le 4 juin 1909 et nommé à la cure de Veigy-Foncenex le 17 avril 1910. Bien qu'arrivé en pleine guerre à Douvaine, l'abbé Rosay devint vite l'un des « piliers » de la communauté villageoise et exerça une influence prépondérante sur ses paroissiens qui louaient son apostolat. Tous deux provenaient d'un milieu paysan volontiers traditionaliste et appartenaient à la

génération ante-Pie XI qui concevait la relation pastorale comme celle du berger dirigeant le troupeau¹². Ayant connu « la Grande Guerre », ils baignèrent dans les discours anti-Boches qui animaient les conversations à la table du repas ou du bistrot. Ils vécurent avec désarroi la défaite de 1940, mais accueillirent avec espoir l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain, puis la « Révolution nationale » incarnée par le triptyque « Travail, famille, Patrie ». L'abbé Chevrier fut même chef de la Légion, l'organe propagandiste du régime de Vichy, et fut arrêté par la Résistance, en 1944, pour faits de collaboration. Rien ne prédisposait *a priori* ces deux hommes à enfreindre les lois d'un régime qu'ils avaient soutenu, ce qui distingue leur engagement de celui d'un résistant de la première heure. Sept de nos témoins utilisent le champ lexical du saint pour désigner les deux prêtres, notamment l'abbé Rosay : « *Il nous inspirait, c'était un saint homme ! Par sa présence, il nous portait vers la voie de Dieu* », reconnaît ainsi Marie-Louise Lefebvre-Beetschen. Persistante dans la mémoire collective du village, cette exaltation symbolique témoigne de la légende dorée de l'abbé Rosay et, dans une moindre mesure, de l'abbé Chevrier. Toutefois, elle put être exacerbée après coup, à la suite de la mort en déportation de l'abbé Rosay, que la plaque commémorative apposée sur l'église magnifie comme un « *héros ayant sacrifié sa vie par amour du prochain* ».

- 9 Mobilisé par le duo de prêtres, le deuxième groupe, composé de huit individus, fut chargé de l'hébergement, du convoyage et du passage des juifs en Suisse. À partir des données extraites des fiches biographiques, nous avons mené une enquête prosopographique qui a mis en évidence des caractéristiques communes dans les parcours des sondés.
- 10 Il s'avère que leurs profils présentent de fortes similarités, suggérant l'existence d'« *un réseau d'affinité* » au sens de Vincent Lemieux¹³. Ces parents ou ces amis habitaient le village depuis plusieurs générations et provenaient du même milieu socio-professionnel, la paysannerie à faibles revenus. Ils avaient été à l'école jusqu'au certificat d'études et étaient issus, pour la plupart, d'une famille nombreuse avec une forte influence paternelle et un attachement aux valeurs d'autorité et de respect. Tous étaient baptisés et confirmés, allaient à la messe le dimanche, avaient fait leur catéchisme et participaient à la vie paroissiale. Les plus jeunes se réunissaient lors des veillées ou dans les groupements de jeunesse, comme la Jeunesse agricole catholique. Hormis Genève et ses environs, ils n'avaient jamais voyagé en dehors du département, sauf deux qui, mobilisés, participèrent aux batailles de 14-18. Par désintérêt ou manque de temps, ils lisaient rarement les journaux nationaux et n'écoutaient pas souvent la radio, de sorte que les nouvelles du pays se transmettaient par le bouche-à-oreille. Ils n'étaient ni affiliés à un parti politique, ni militants au sein d'une association, et aucun ne s'était engagé dans la vie politique locale avant la guerre. Deux générations cohabitaient au sein de ce groupe : celle qui connut la Guerre de 14-18 (les nés entre 1878 et 1902) et celle qui eut la vingtaine pendant la Guerre de 39-45 (les nés entre 1920 et 1923), les premiers étant une source d'inspiration pour les seconds. Le groupe comptait plus d'hommes (cinq) que de femmes (trois), ce qui s'explique par la misogynie des deux prêtres pour qui la femme devait être cantonnée à la sphère domestique et éviter toute conduite l'exposant à contrevenir aux règles du jeu social. Dans ses carnets de bord, l'abbé Chevrier note ainsi : « *les femmes, innocentes mais rebelles, il faut les maintenir à distance, les garder pour la maison pour éviter les tentations* ».
- 11 La principale caractéristique du groupe résidait ainsi dans « l'affinité », comprise comme le partage d'intérêts, d'idées, de causes et de convictions communs, renforcé

par la proximité née des liens familiaux ou amicaux et par l'homogénéité de la communauté d'origine¹⁴. Cinq témoins présentent d'ailleurs la filière comme « une famille » soudée par la foi, cet entre-soi garantissant l'efficacité d'un collectif qui, dans les faits, fonctionna sur la confiance et l'attachement.

Aux fondements de l'altruisme

- 12 Lorsque nous interrogeons les protagonistes sur la date à laquelle ils s'engagèrent, leurs réponses sont approximatives et situent *grosso modo* la « fin 1941 » comme le moment des premiers passages clandestins improvisés. Ces derniers intervinrent donc avant que le désenchantement vis-à-vis du pétainisme ne s'opère dans l'opinion publique. En effet, la conscience populaire commença à se désolidariser du régime après les rafles de l'été 1942, lorsque la déportation frappa des femmes et des enfants, puis avec la mise en place du travail obligatoire et la répression brutale des maquis¹⁵.
- 13 Les archives de la famille Rosay, corroborées par les témoignages oraux, montrent que l'événement déclencheur fut la lecture d'une feuille clandestine intitulée *Les Cahiers du Témoignage chrétien*¹⁶. Imprimées à Lyon sur les presses du mouvement Combat, ces brochures de plusieurs dizaines de pages furent rapportées à Douvaine par Jacques, Pierre et Bernard Miguet, fils du médecin du village et étudiants à la faculté de médecine de Lyon. Rédigée sous l'égide de l'abbé Pierre Chaillet, professeur de théologie au scolasticat jésuite de Lyon, cette publication dénonçait les atrocités commises au nom d'Hitler. Condamnant le paganisme nazi, elle visait à inciter les Français à lutter contre la *Weltanschauung* hitlérienne en affirmant la suprématie des valeurs spirituelles. L'ayant retrouvé dans le coffre légué à ses descendants, nous savons que l'abbé Rosay eut accès au premier numéro qui, sorti le 16 novembre 1941, s'intitulait « France, prend garde de perdre ton âme ! ». Selon le père Gaston Fessard, rédacteur de ce numéro, « il y avait une limite dans l'obéissance, c'est le péché », un credo repris par l'abbé Rosay dans ses sermons. Ainsi, la lecture de ces cahiers pesa dans la décision de venir en aide aux juifs, car ils apportaient des informations inédites sur l'antisémitisme nazi ainsi que sur les mesures antijuives du régime de Vichy. Les témoignages de l'entourage immédiat de l'abbé Rosay rapportent que cette lecture « saisit » le prêtre qui fut ensuite confronté aux récits des premiers juifs convoyés par des assistantes sociales ayant visité les camps du Sud de la France. Pour autant, avant 1946, aucun témoin n'était informé des camps d'extermination bien qu'ils eussent déduit que la déportation signifiait la mort. En fait, le croisement entre la reconnaissance d'un fait avéré (la persécution des juifs) et les discours d'individus le rendant intelligible agit comme un véritable levier d'Archimède. Cette « révélation », presque biblique pour nos témoins, a vraisemblablement motivé l'acte altruiste des deux prêtres et fourni les arguments nécessaires pour inciter à la désobéissance puis à l'action.
- 14 À la fin des années 1980, les psychologues sociaux Samuel et Pearl Oliner ont identifié une « personnalité altruiste » en confrontant 406 témoignages de sauveteurs de juifs de France, d'Allemagne, de Hollande, d'Italie et de Pologne¹⁷. Stable dans le temps, celle-ci aurait déterminé les sauveteurs à agir activement plutôt que de rester des témoins passifs et indifférents. Évitant tout déterminisme, nous privilégions l'interprétation de ces comportements comme étant le fruit de facteurs prosociaux, façonnés par des codes moraux, sociaux, culturels et religieux, dans un contexte spécifique. Orientés vers le

bien-être collectif et la coopération au sein des groupes, ces facteurs renforcent la cohésion sociale, résolvent les conflits de manière constructive et promeuvent un environnement où les individus se soutiennent mutuellement. Bien que l'obéissance fût, depuis l'enfance, une norme prescriptive pour nos témoins, celle-ci s'effaça au profit de valeurs jugées plus « justes » et alignées sur les préceptes des évangiles : la solidarité, la condamnation de l'égoïsme, le sacrifice de soi, la générosité envers les plus faibles, particulièrement lorsqu'ils sont en détresse. Il est cependant nécessaire de se demander si *a posteriori* la découverte horrifique des camps d'extermination puis la remise de la médaille de Justes parmi les nations n'ont pas conduit à une idéalisation du rôle moral des sauveteurs. Tous les témoins évoquent plutôt une culture de charité ancrée dès l'enfance, transmise par les parents puis renforcée par le curé, pendant la catéchèse ou la messe. Ils soulignent aussi ce qui pourrait être décrit comme une prédisposition au *care* manifestée par l'entraide villageoise, le soutien entre parents, le soin aux animaux ou l'assistance aux aînés et aux nécessiteux. Cet état d'agapè, soit un attachement désintéressé et fraternel, prit tout son sens dans une situation inédite qui favorisa l'empathie : la rencontre avec les juifs, notamment les enfants, qui arrivaient tellement « *misérables* » qu'il était impossible, selon Thérèse Lançon, de « *tourner la tête* ».

- 15 Tous les membres de la filière expriment le fait que la compassion surpassa les sentiments antijuifs et xénophobes qui prévalaient dans la société rurale catholique d'avant-guerre. Cependant, en interrogeant les témoins sur leur perception de la judéité, il apparaît que plusieurs d'entre eux véhiculent des clichés pouvant être qualifiés d'antisémites. Dans cinq entretiens, le juif est décrit comme « *le meurtrier du Christ* », « *le profiteur* » accumulant des richesses de manière indigne ou « *le comploteur* » orchestrant les événements en coulisse. À l'inverse, le philo-sémitisme ne semble pas avoir été un motif d'engagement, même si Marie-Louise Lefebvre-Beetschen souligne l'appel à l'amitié judéo-chrétienne dans les *Cahiers du Témoignage chrétien*. Avant 1942, les témoins n'avaient jamais côtoyé de juifs et n'éprouvaient aucun intérêt pour leur religion ou leur culture, se contentant des enseignements bibliques et du folklore local, sans aucune expérience personnelle à cet égard. Ines Lançon, responsable de l'organisation des repas avant de franchir la frontière, admet par exemple : « *On ne savait pas qu'ils ne mangeaient pas du jambon, on leur donnait à manger du cochon.* » Selon Léon Bouvier, la rencontre directe avec des juifs marqua bel et bien un tournant car elle éclipsa les stéréotypes d'antan. Le juif devenait alors « *quelqu'un qui nous ressemble* » ou « *une personne comme une autre* » pour lequel il devenait logique de désobéir. Née d'une aptitude à s'immerger dans la perspective d'autrui, la reconnaissance d'une humanité partagée devint dès lors le catalyseur pour l'action solidaire et le substrat de la transgression.
- 16 Se définissant comme des hors-la-loi, les témoins reconnaissent unanimement avoir agi « *en connaissance de cause* » et affirment qu'ils étaient conscients de transgresser un interdit. Toutefois, ils rétorquent ne pas avoir été informés des sanctions spécifiques prévues par la législation qui criminalisait les passeurs assimilés à des trafiquants d'émigrants, tant en France qu'en Suisse. L'aide apportée aux juifs illustre ainsi le fossé entre la légalité stricte et la légitimité éthique, certains témoins insistant sur leurs différences avec les passeurs actuels jugés comme des criminels. Refusant parfois le rôle assigné de « *passeur* », ils se distinguent ainsi des « *mafieux* » contemporains qui extorquent les fugitifs venus des pays du Sud cherchant l'asile en Europe occidentale. Pour autant, aucun d'entre eux ne considère son geste comme un acte civique,

patriotique ou politique, ce qui le différencie des formes de désobéissance collective décrites par Mario Pedretti¹⁸. Refusant d'être assimilés à des résistants selon la doxa, ils ne critiquent pas l'autoritarisme de Vichy, ni n'évoquent le bafouement des valeurs démocratiques et républicaines. Une seule personne affirme avoir été inspirée par l'appel du 18 juin du général de Gaulle, lequel aurait allumé en elle « une flamme » guidant ses actions tout au long du conflit. Cette déclaration semble néanmoins être une réinterprétation ultérieure visant à présenter son père comme un gaulliste de la première heure, ce qu'il n'était probablement pas. Certains témoins reconnaissent toutefois une germanophobie enracinée dans les conflits antérieurs, exacerbée par les récits des Poilus et ravivée par les exactions des occupants stationnés dans le village. Cependant, aucun témoin n'a exercé de violence directe contre un ennemi qu'ils cherchaient plutôt à contourner et à tromper, sans pour autant le combattre les armes à la main.

Les ambiguïtés du sauvetage

- 17 Il convient de nuancer l'idée d'un sauvetage totalement altruiste, car il s'ancrait souvent dans une obéissance aveugle à une autorité considérée comme infaillible. Selon Léon Bouvier, « *lorsque le curé disait quelque chose, on obéissait un point c'est tout ! On ne faisait pas de bons sentiments, on faisait vite ce qu'il disait !* » Cette allégeance, souvent plus proche de la soumission que du respect, reflète la hiérarchie verticale de la filière, qui imitait la structure descendante de l'Église catholique, bien connue des deux prêtres. De fait, les prêtres sélectionnaient les membres de la filière pour leur haute estime de l'autorité cléricale mais aussi leur esprit de discipline et leur conformisme social. Ces codes, favorisant la déresponsabilisation, étaient alors inculqués dès l'enfance par l'éducation parentale souvent sévère et punitive, puis renforcés au catéchisme et à l'école. « *L'abbé Chevrier, il maniait bien la gifle et on ne moufetait pas devant lui, on rentrait dans le rang* », rappelle ainsi Jean Lançon, admettant qu'il n'aurait jamais osé désobéir au curé. De surcroît, des raisons plus prosaïques purent motiver le recrutement des membres de la filière, les curés évaluant minutieusement leurs compétences avant de les mettre dans la connivence. Selon son frère, François Périllat fut recruté en raison de ses seules aptitudes physiques, ainsi que de sa connaissance approfondie des environs de la frontière, acquise en tant que contrebandier, ramasseur de champignons et chasseur. Deux témoins avouent même avoir été enrôlés contre leur gré, précisant que les contraintes de la clandestinité rendaient leur quotidien « *atrocement compliqué* ». Ces jeunes filles déplorent l'engagement de leur père qui le rendait de plus en plus distant et intransigent, une attitude exacerbée par une consommation excessive d'alcool, mais probablement aussi par l'angoisse. Elles étaient contraintes de lui obéir lorsqu'il leur demandait de céder leur lit, de prêter leurs jouets ou d'accompagner les familles, en pleine nuit, à la frontière. Leur témoignage exprime une rancœur tenace symbolisée par les valises qu'elles devaient laborieusement porter jusqu'à la frontière. Elles imaginaient alors que ces bagages contenaient « *des liasses de billets* » que les juifs cachaient alors que leur père ne demandait aucune compensation financière pour le risque encouru.
- 18 En effet, aucun témoin ne présente le profit comme un moteur de leur engagement, ce qui est compréhensible compte tenu du jugement moral que cela induirait. Après la guerre, les passeurs malhonnêtes, vus comme des profiteurs, furent stigmatisés par la

communauté villageoise, surtout après la révélation du sort tragique des juifs. La famille Giazzi souligne que, contrairement à d'autres qui exploitèrent la détresse des malheureux, les membres de la filière n'exigeaient aucune indemnisation. Bien qu'aucune preuve tangible n'existe, cette affirmation semble crédible car elle est corroborée par les témoignages des juifs pris en charge. Jean Lançon reconnaît toutefois que les membres de la filière furent parfois « récompensés » par les personnes aidées, qui leur laissaient « un billet sur la table de nuit » ou un objet de valeur facile à revendre. Ces rétributions, bien qu'infimes en comparaison des sommes exorbitantes exigées par d'autres passeurs, s'avéraient bienvenues dans un contexte de pénurie. Dans la lignée des travaux de Marcel Mauss, les anthropologues et les sociologues inscrivent le geste altruiste dans une logique de don/contre-don, qui implique une réciprocité, même symbolique¹⁹. Ainsi, lorsque le séjour des juifs se prolongeait, les femmes prenaient part aux tâches domestiques, tandis que les hommes, bien que souvent citadins et peu accoutumés aux travaux agricoles, participaient aux tâches de la ferme. De plus, plusieurs témoins révèlent qu'après avoir aidé les juifs, bien qu'ils n'eussent pas accumulé de richesse, ils gagnèrent « leur place au paradis », ressentirent un certain accomplissement ou, après 1945, virent leur capital social s'améliorer. Par exemple, alors qu'il était déporté à Auschwitz en septembre 1944, Joseph Lançon fut nommé *ex officio* au conseil municipal du comité local de libération, en hommage à sa bravoure. Ces témoignages montrent que l'idée de désintéressement pur n'est pas évidente et que la reconstitution *a posteriori* du comportement altruiste omet souvent, consciemment ou non, les bénéfices matériels ou immatériels que l'acte généreux peut procurer.

- 19 Au-delà de tous les facteurs précédemment mentionnés, un élément supplémentaire a pu se révéler déterminant : l'impact de l'incapacité de se rendre en Suisse qui a conduit à l'invalidation brutale de l'*habitus* frontalier précédemment décrit. Tous nos témoins décrivent le « choc » de la fermeture de la ligne-frontière en 1939 et insistent sur les difficultés croissantes pour obtenir des sauf-conduits vers la Suisse à moins de justifier d'une raison valable. Cette claustration forcée bouleversa les habitudes et les comportements, car il n'était plus possible de se rendre aux abords de la ligne, encore moins de la franchir, sans parler des conséquences sociales et économiques induites par le fait d'être coupé de Genève. Évoquée par les barbelés et la brutalité des gardes-frontières, l'entrave aux passages fut, pour six témoins, le terreau d'une forme de rébellion. « Nous devons récupérer notre frontière ! », tonne ainsi Léon Bouvier, à la fin de l'entretien, en tapant sur la table. Cela conduisit à la résurgence d'un *habitus* réinventé à travers le passage clandestin ou des pratiques subversives telles que la contrebande présentée comme « un jeu du chat (ou plutôt de tigre) et de la souris » par Thérèse Lançon. Nous retrouvons alors ce que James C. Scott décrit comme une résistance du quotidien faite de « protocoles subreptices » lorsque se produit une privation de droit, ou ce que Roland Girtler définit comme « une *subculture* », en opposition à la culture dominante²⁰. Ainsi, au-delà de tous les facteurs précédemment évoqués, l'aide aux juifs fut pour certains bordiers une opportunité de se réapproprier un espace à soi confisqué par les « dominants », soit la France de Vichy et l'Occupant.

Conclusion

20 En fin de compte, une approche multifactorielle démontre que le sens de l'engagement des passeurs reste un phénomène complexe et plurivoque. Il est d'autant plus difficile à cerner que les témoins minimisent leur action et la refusent comme héroïque ou résistante, comme si tenter de l'expliquer était futile. L'analyse des témoignages montre clairement que nous sommes loin de l'individu calculateur cherchant à maximiser ses intérêts ou du bon samaritain dont les actes se nourrissent d'un altruisme désintéressé. La vérité se situe plutôt au croisement de ces deux chemins, dans « la zone grise » des comportements décrite, dans un autre contexte, par Primo Levi²¹. L'engagement de ces « petites gens » fut sans prétention, sans revendication, sans glorification, et parfois motivé par des considérations bien éloignées du pur altruisme. Ceci nous amène à penser, comme Michel Terestchenko, que « *la banalisation du bien est une heuristique bien plus féconde que son héroïsation*²² ». Contrepoint du concept de banalité du mal développé par Hannah Arendt, la banalité du bien soulève la question de la figure hiératique du sauveteur et la confronte à la réalité. Dans la mémoire collective, celle-ci a longtemps été éclipsée par celle du résistant ou par la triade bourreau-victime-témoin. Longtemps oubliés, ce qui arrangeait la plupart, les passeurs de la filière de Douvaine furent cependant mis sous les projecteurs à partir des années 1980, lorsque six d'entre eux reçurent la médaille de Justes parmi les nations. Si cette reconnaissance transforma l'ordinaire en extraordinaire, elle brouilla aussi la réalité du sauvetage, le présentant comme un acte hors norme méritant louanges et admiration nationale. Cette évolution mémorielle a simplifié la complexité de l'engagement, effaçant sa banalité au profit d'une approche hagiographique où la désobéissance est exagérément perçue comme un acte quasi religieux. À l'heure où l'ère du témoin touche à sa fin, avec la disparition de tous nos témoins, l'analyse heuristique permet de revisiter ces témoignages et de réviser l'historiographie. Elle dévoile la profondeur intrinsèque du phénomène du sauvetage, bien éloignée des oppositions caricaturales qui dominent les débats politico-médiatiques actuels.

NOTES

1. Jacques Semelin, *La survie des juifs en France, 1940-1944*, Paris, CNRS éd., 2018.
2. Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. La "Solution finale" de la Question juive en France*, Paris, Fayard, 2001.
3. Jacques Semelin, Claire Andrieu, Sarah Gensburger (dir.), *La résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Science Po, 2008.
4. Ruth Fivaz-Silbermann, *La fuite en Suisse. Les juifs à la frontière suisse durant les années de la « Solution finale »*, Paris, Calmann-Lévy, 2020.
5. Ruth Fivaz-Silbermann, « La Haute-Savoie, terre de refuge et tremplin vers la Suisse », in Patrick Cabanel, Jacques Fijalkow (dir.), *Histoire régionale de la Shoah en France*, Paris, éd. de Paris/Max Chaleil, 2011, pp. 373-405.

6. Tous les témoignages ont été enregistrés en audio ou en vidéo par nos soins, certains entretiens ayant été versés dans les fonds audiovisuels d'Archimob (<http://archimob.ch>, site Internet du projet Archimob) ou de la USC Shoah Foundation (<https://sfi.usc.edu>, site Internet de la USC Shoah Foundation).
7. Philippe Joutard, *Histoires et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, 2015.
8. Étienne Toureille, « Cartes mentales et autres techniques projectives visuelles », in Marianne Morange, Camille Schmoll, *Les outils qualitatifs de la géographie. Méthodes et applications*, Paris, Armand Colin, 2016, pp. 117-141.
9. Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, éd. de Minuit, 1980.
10. Laurent Neury, *Entre les mailles du filet ? Vivre et survivre sur le versant français de la frontière franco-genevoise de 1933 à 1947*, Thèse de doctorat en histoire, Genève, IHEID, 2008.
11. Maurice Agulhon, *La République au village*, Paris, Plon, 1971.
12. Les prêtres étaient formés dans des séminaires, institutions structurées selon une discipline rigoureuse, où la soumission à l'autorité ecclésiastique et l'adhésion aux principes de la tradition et de l'obéissance étaient fortement valorisées. La formation pastorale, souvent moins approfondie que la formation théologique, inculquait aux futurs prêtres la responsabilité d'incarner une autorité morale et spirituelle au sein de leur communauté.
13. Vincent Lemieux, « Les réseaux d'affinité », in Vincent Lemieux, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, pp. 47-55.
14. Jean Maisoneuve, Lamy Lubomir, *Psychosociologie de l'amitié*, Paris, Presses universitaires de France, 1993.
15. Pierre Laborie, « 1942 et le sort des juifs : quel tournant dans l'opinion ? », in *Annales*, vol. 48, n° 3, 1993, pp. 655-666.
16. François Bedarida, Renée Bedarida, *La résistance spirituelle, 1941-1944. Les Cahiers clandestins du Témoignage chrétien*, Paris, Albin Michel, 2001.
17. Samuel P. Oliner, Pearl M. Oliner, *The Altruistic Personality: Rescuers of Jews in Nazi Europe*, New York, The Free Press/Collier Macmillan Publishers, 1988.
18. Mario Pedretti, *La figure du désobéissant en politique. Étude de pratiques de désobéissance civile en démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2001.
19. Jacques T. Godbout, Alain Caillé, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 2007.
20. James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, éd. Amsterdam, 2008 ; Rolan Girtler, *Schmuggler: Von Grenzen und ihren Überwindern*, Vienne/Cologne, Böhlau, 1995.
21. Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, 1989.
22. Michel Terestchenko, « Contre l'héroïsation de la résistance au mal », in *Revue du Mauss*, n° 29, 2007, pp. 517-527.

RÉSUMÉS

Active à la frontière franco-genevoise de 1942 à 1944, la filière de Douvaine a assuré le sauvetage de nombreux juifs qui se réfugièrent en Suisse pour échapper à la déportation. L'histoire orale offre la possibilité de recouper les récits des divers protagonistes, de l'hébergeur au passeur, qui, au péril de leur vie, ont choisi la voie de la désobéissance. Un corpus significatif de témoignages

permet dès lors de comprendre les raisons pour lesquelles ces « petites gens » se sont engagés en résistance et comment ils les ont mis en récit pour garder trace du sauvetage.

INDEX

Mots-clés : seconde guerre mondiale, juifs, frontière, refuge, passeurs

AUTEUR

LAURENT NEURY

Chercheur, Geneva Graduate Institute

Récits d'accueil, une parole encadrée

Réfugiés d'Asie du Sud-Est au Canada, aux États-Unis et en France

Laura Madokoro et Thomas Jourdan

- 1 Dans les études sur les réfugiés, la question des récits d'accueil est centrale dans les expériences de déplacement traumatique, comme dans la manière dont les pays d'accueil comprennent leurs responsabilités envers les réfugiés. Dans ce deuxième cas, ces récits sont particulièrement marqués par les silences au sujet de la complicité de ces mêmes pays d'accueil dans les événements ou les structures qui ont déclenché le déplacement initial, tel que les guerres ou le capitalisme global. Ces processus de narrativisation et de réduction au silence s'observent également à une échelle nationale, lorsque l'hospitalité envers les réfugiés masque d'autres manifestations d'injustice et d'exploitation. Dans cet article, nous prendrons l'exemple de plusieurs pays d'accueil, le Canada, les États-Unis et la France, qui ont accueilli des réfugiés en provenance du Vietnam, du Cambodge et du Laos. Dans chacun de ces cas, les motivations humanitaires de l'État ont été mises en avant au détriment des expériences complexes des réfugiés, du colonialisme, de la colonisation, et du colonialisme de peuplement dans ces mêmes pays.
- 2 De 1975 à 1980, on estime qu'entre deux et trois millions de personnes ont quitté le Vietnam, le Cambodge et le Laos après l'accession au pouvoir de gouvernements communistes. Cela a constitué l'un des plus grands déplacements de population de l'histoire, dans un contexte marqué par la guerre froide. Dans un premier temps, la plupart des réfugiés ont été accueillis dans des pays voisins tels que la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie ou la colonie britannique de Hong Kong. Toutefois, certains se sont directement dirigés vers d'autres pays d'accueil. Par exemple, après la défaite militaire de Saïgon en 1975, le gouvernement américain a organisé l'évacuation de 7 000 Vietnamiens qui avaient été directement impliqués dans son effort militaire au cours des dix dernières années. Par la suite, plus d'un million de réfugiés sont réinstallés ou migrent aux États-Unis. La France a également représenté une destination privilégiée, du fait de sa présence dans la région depuis le XVIII^e siècle, marquée par une période de colonisation de 1858 à 1954, qui succède aux explorations

de missionnaires et de marchands français¹. Enfin, au Canada, où vivait une petite communauté d'étudiants vietnamiens, une vaste campagne de parrainage impliquant à la fois la société civile et le gouvernement fédéral a permis l'accueil de plus de 60 000 personnes². Dans l'ensemble de ces cas, l'aide aux réfugiés a été présentée comme un grand effort humanitaire illustrant les meilleurs aspects du pays d'accueil. Ainsi, aux États-Unis, où la demande de l'administration Ford de 507 millions de dollars pour l'assistance aux réfugiés en mai 1975 a été largement critiquée³, le président états-unien a déclaré : « *Je suis d'abord très bouleversé parce que les États-Unis ont une longue tradition d'ouverture aux immigrants de tous les pays... Nous sommes un pays construit par des immigrants de toutes les régions du monde, et nous avons toujours été une nation très humanitaire*⁴. »

- 3 En France, l'organisation d'un « bateau pour le Vietnam » a connu un grand retentissement au sein de la population. Le voyage humanitaire, organisé à la suite des nouvelles de la situation du navire *Hai Hong*, en panne au large de la côte de la Malaisie et contenant presque 2 500 passagers, a été pensé et représenté comme un signe de la générosité de la société française⁵. Le sort des passagers du *Hai Hong* a également encouragé un élan de solidarité au Canada, où l'opinion publique était informée par les reportages de journalistes québécois racontant leurs visites à bord de ce bateau cargo : « *On marche littéralement sur les gens, hommes, femmes, enfants et vieillards, étendus ou accroupis, visiblement épuisés et angoissés, mais demeurant, sans exception, d'une grande dignité*⁶. »
- 4 Cependant, cette solidarité avec les réfugiés d'Asie du Sud-Est est plus complexe qu'elle n'y paraît et doit être mise en perspective avec l'histoire de la colonisation en France et celle du colonialisme de peuplement aux États-Unis et au Canada. Pour le contexte français, nous privilégions le terme « colonisation » à celui de « colonialisme », le premier renvoyant à l'ensemble des processus d'exploitation coloniaux et le second à l'idéologie les justifiant⁷. Contrairement à la colonisation, la notion de colonialisme de peuplement est encore nébuleuse. Toutefois, les multiples définitions soulignent le déplacement forcé, la dépossession, ainsi que le génocide des populations autochtones⁸. Dans un article largement cité, l'anthropologue Patrick Wolfe souligne que le colonialisme de peuplement est perpétué en tant que structure et non comme une série d'événements isolés. Pour des pays tels que les États-Unis et le Canada, cette notion a de grandes implications dans notre compréhension de l'histoire de l'immigration et de la façon dont l'accueil des migrants⁹ et des réfugiés facilitent la pérennisation des structures du colonialisme de peuplement déjà en cours¹⁰.
- 5 Nous avançons ici que les récits d'accueil dominants contribuent à perpétuer le colonialisme de peuplement et à effacer l'histoire de la colonisation, comme les récits des expériences des migrants et des réfugiés. Inspirés par les travaux dans le champ des *Critical Refugee Studies*, nous nous intéressons à la façon dont la colonisation et le colonialisme de peuplement ont influencé l'accueil des réfugiés d'Asie du Sud-Est par la France et le Canada entre 1975 et 1989. Nous visons, en particulier, à comprendre comment ces réalités politiques, ainsi que le contexte de la guerre froide en Asie ont influencé les récits déployés pour expliquer et justifier ces interventions, puis célébrer les campagnes d'accueil.

Critical Refugee Studies

- 6 Les études universitaires sur les réfugiés ont connu de nombreuses évolutions au cours des vingt dernières années. Les travaux se sont d'abord focalisés sur la gestion de l'accueil, soit les politiques étatiques et l'action d'organismes internationaux. On assiste à un véritable tournant épistémologique après 2010. Principalement intéressés par les politiques d'accueil aux États-Unis, plusieurs chercheurs ont développé l'idée selon laquelle l'établissement de plus d'un million de réfugiés aux États-Unis n'était ni purement humanitaire ni sans objectifs égoïstes¹¹. Dans un texte récent, *Departures : An Introduction to Critical Refugee Studies*, les membres du Critical Refugee Studies Collective insistent sur le fait que « les actions militaristes et racistes font de nous des réfugiés et des apatrides, ce qui a de grandes conséquences à travers le temps et l'espace, alors même que nous sommes installés aux États-Unis¹² ».
- 7 Les axes de ce champ d'études sont donc vastes et invitent à une réflexion sur les récits, les formes de connaissances et les sources d'information souvent tenus pour acquis par les chercheurs et les chercheuses. De plus en plus, ce sont des romans tels que *Ceux qui sont restés là-bas* (2021) de Jeanne Truong, les photos de famille et la correspondance intime qui donnent un aperçu de l'expérience des réfugiés¹³. Par ailleurs, les connaissances développées par les *Critical Refugee Studies* se sont diffusées et sont désormais mobilisées dans d'autres contextes géopolitiques. Au Canada, par exemple, il existe maintenant un groupe intitulé « Critical Refugee and Migration Studies Canada » qui utilise des cadres d'analyses similaires à ceux mobilisés aux États-Unis pour interroger l'histoire et les aspects contemporains du refuge¹⁴.
- 8 Les apports des *Critical Refugee Studies* sont également à mettre en relation avec l'histoire particulière des différents États-nations occidentaux. Ainsi, aux États-Unis et au Canada, la portée structurelle et culturelle du projet de colonisation de peuplement teinte maintenant toute question concernant l'accueil des migrants et des réfugiés. En France, c'est l'histoire de la colonisation qui est devenue un élément central dans la compréhension des discours sur l'identité, l'accueil ou l'expulsion, notamment pour les migrants d'Algérie et d'Asie du Sud-Est. Pour comprendre cette acuité nouvelle de l'histoire coloniale, il est nécessaire de revenir au contexte historique de ces vastes mouvements de population de la deuxième moitié des années 1970. Cela permet également d'analyser la manière dont les récits d'accueil ont été développés aux États-Unis, ainsi qu'en France et au Canada.

Le contexte historique du refuge

- 9 La guerre froide a eu un impact profond sur la façon dont les mouvements de réfugiés ont été gérés et appréhendés par les États à travers le monde. Ainsi, la Convention sur le statut des réfugiés de 1951 démontre l'influence de ce conflit en mettant l'accent sur la persécution (comprise historiquement comme la persécution menée par les gouvernements communistes contre leurs citoyens) de l'individu pour définir la notion même de réfugié¹⁵. Cet aspect a été d'autant plus renforcé par les politiques et la propagande occidentales qui célébraient ceux qui quittaient l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est. Cependant, les politiques d'accueil ainsi que les récits à ce sujet

étaient plus compliqués pour les réfugiés de la guerre froide en Asie, pour lesquels leur expérience du refuge était marquée par l'exclusion¹⁶.

- 10 Lors de la « première guerre d'Indochine », la France a lutté contre le Viêt Minh de 1946 à 1954. À la suite de la défaite de Dien Bien Phu, le Vietnam a été divisé en deux. Un régime communiste gouvernait le Nord et le Sud était soutenu par les États-Unis. La « deuxième guerre d'Indochine » débute en 1955, avec la participation active des États-Unis et d'autres États, comme l'Australie ou le Canada¹⁷. Ce conflit, qui s'étendra au Cambodge et au Laos, est marqué par des déplacements de population. En 1954, après les accords de Genève, plus de 890 000 personnes ont quitté le Nord pour le Sud. En 1975, plusieurs milliers de personnes ayant travaillé avec l'armée américaine ont cherché à se réinstaller dans d'autres pays, notamment de nombreux Hmong du Laos. Entre 1975 et 1979, on estime que des centaines de milliers de réfugiés ont tenté de quitter le Vietnam, suite à l'envoi dans des camps de rééducation de presque deux millions de personnes. Après 1979, la situation s'est encore aggravée avec l'attaque du Cambodge par le Vietnam, ce qui a engendré un nouveau mouvement de réfugiés, cette fois-ci cambodgiens. La guerre froide est ainsi bien réelle dans cette région et les blessures et les destructions datant de cette période y sont toujours palpables¹⁸.
- 11 La France était particulièrement attentive à la situation dans la région. La question d'une intervention française dans les années 1970 était étroitement liée à son passé colonial, mais également au contexte de l'époque, marqué par la guerre froide, le rapatriement des pieds-noirs d'Algérie, la récession économique et un sentiment anti-immigrés¹⁹. Toutefois et comme l'explique la sociologue Hélène Bertheleu, « *la presse en a fait, immédiatement, de "bons réfugiés"*²⁰ », tout comme l'État français qui développe une « *base de quotas mensuels prédéterminés* », créant ce que Jean-Pierre Masse appelle « *l'exception indochinoise*²¹ ».
- 12 Pour Bertheleu, ces événements indiquent que « *la mobilisation inédite de la France* » qui s'est développée « *à l'égard des populations fuyant ses anciens protectorats a sonné comme le dernier acte de la décolonisation de cette région du monde*²² ». Um et Le Bail insistent également sur l'aspect exceptionnel de cette réaction : « *Arrivés des anciennes colonies, fuyant des régimes communistes violents dans le contexte de la guerre froide, les réfugiés du Sud-Est asiatique ont bénéficié d'un accueil exceptionnel par rapport à de nombreux autres demandeurs d'asile qui marque leur place dans le paysage français de l'immigration*²³. »
- 13 Au Canada, pays bien plus éloigné en termes de géographie et de liens politiques ou culturels, la réaction a été plus lente. Initialement, le gouvernement fournissait seulement de l'aide aux étudiants qui résidaient déjà au Canada, ainsi qu'à leurs familles. La situation a radicalement changé après 1978 avec l'introduction d'une nouvelle loi sur l'immigration qui incluait, pour la première fois, une définition du terme « réfugié ». Cette même loi a été le point de départ du programme de parrainage qui a transformé la réponse du Canada aux crises humanitaires mondiales²⁴.
- 14 Via ce programme, des groupes de cinq personnes ou plus pouvaient faire une demande pour parrainer une famille pour au moins un an. En le développant, le gouvernement canadien répondait aux demandes persistantes de plusieurs Églises, telles que l'Église anglicane du Canada. Les autorités ne s'attendaient pas à ce que le programme de parrainage rencontre un si grand écho. Entre 1979 et 1980, on dénombre ainsi plus de 30 000 personnes parrainées. Bien que le gouvernement canadien restreigne les

conditions d'accueil *via* ce programme, dès 1980, plus de 60 000 personnes d'Asie du Sud-Est au total ont pu acquérir le statut de réfugié.

L'ambivalence des récits d'accueil

- 15 Un récit d'accueil peut être compris et défini de plusieurs façons. Nous nous intéressons ici à la façon dont les gouvernements, les médias et les chercheurs produisent des récits au sujet de l'accueil des réfugiés et à ce que cela signifie pour la société en question, et non à l'expérience des réfugiés eux-mêmes. Ces récits sont imbriqués dans des discours nationaux et souvent très éloignés de l'expérience de vie des migrants et des réfugiés. De plus, les récits d'accueil ont la capacité d'être réutilisés en fonction du contexte, notamment dans le roman national promu par un gouvernement.
- 16 Presque toutes les recherches sur les expériences des réfugiés d'Asie du Sud-Est en France soulignent à quel point l'accueil qu'ils ont reçu était chaleureux²⁵. C'est en partie le passé colonial qui peut l'expliquer. Pour certaines personnes, tel que Jean Sainteny (ancien ministre et ancien haut-commissaire à Hanoï), l'opportunité d'aider les réfugiés représentait l'occasion de mettre en avant la France²⁶.
- 17 En abordant deux initiatives en particulier, Meslin souligne à quel point l'accueil avait comme but implicite de restaurer une vision de la France comme celle d'un pays bienveillant, et non comme complice et coupable des conflits dans la région. Meslin insiste notamment sur le projet « un bateau pour le Vietnam », ainsi que sur la « *réconciliation médiatisée* » entre Jean-Paul Sartre et Raymond Aron pour « *réclamer un investissement plus fort du gouvernement français vis-à-vis des réfugiés du Sud-Est asiatique*²⁷ ». Cette idée de générosité et de bienveillance est, en partie, incarnée par le maire de Paris, Jacques Chirac, qui accueille une jeune réfugiée dans son propre foyer. Depuis 2006, Anh Dao Traxel – qui a publié un livre au sujet de ses expériences intitulé *La fille de cœur*²⁸ – contribue à diffuser cette même représentation qui structure encore les discours sur le refuge, comme les expériences des réfugiés de cette période, en écrivant : « *Mes années de rêve, après des années de résistance*²⁹. »
- 18 L'idée que quelque chose d'exceptionnel s'est déroulé à cette époque a été perpétuée et réaffirmée à travers le temps. Il est important de souligner encore une fois que les récits d'accueil sont répétés, ce qui les rend plus simples, percutants et accessibles. Ainsi lorsqu'ils traitent de ces événements, des journaux français contemporains décrivent cette période comme une « *spectaculaire mobilisation*³⁰ ». Dans une telle célébration, l'expérience des réfugiés n'est pas évoquée.
- 19 On peut observer une dynamique semblable au Canada, bien qu'elle se caractérise par des efforts pour faire taire ou discréditer les critiques portant sur les actions du gouvernement ou l'identité nationale canadienne. Les discours sur cette identité relèvent bien plus du domaine des représentations que de la réalité. C'est pour cette raison que l'on retrouve souvent l'idée du Canada comme d'un pays paisible et accueillant au sujet de ses politiques internationales, comme intérieures.
- 20 Ainsi, en 2017, le Premier ministre Justin Trudeau a insisté sur le fait que le Canada est un pays d'accueil, en opposition à la politique du président américain Donald Trump refusant l'entrée sur le territoire aux réfugiés musulmans. Cette politique discriminatoire ne se limitait pas à ces derniers, mais comprenait également

l'annulation de programmes et d'initiatives d'accueil qui offraient le refuge aux Haïtiens fuyant leur pays. Dans ce contexte et face à de nombreux déplacements de population, le Premier ministre canadien a twitté : « À ceux qui fuient la persécution, la terreur et la guerre, sachez que le Canada vous accueillera indépendamment de votre foi. La diversité fait notre force. #BienvenueAuCanada » (18 janvier 2017). Cependant, sept ans plus tard, le gouvernement Trudeau révisé l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis, ce qui rend la possibilité du refuge au Canada plus difficile pour les demandeurs d'asile³¹. Cet exemple illustre bien le fossé existant entre les discours et l'action de l'État canadien.

Célébration de l'immigration et relégation des autochtones

- 21 Il existe un autre paradoxe dans l'histoire du Canada, à la fois pays d'accueil et pays marqué par le colonialisme de peuplement. Les crimes et les discriminations du gouvernement fédéral envers les populations autochtones ont été masqués par les récits et les politiques célébrant l'immigration et le multiculturalisme. Ce dernier a été introduit comme politique officielle en 1971, durant la même période où les revendications des peuples autochtones étaient souvent rejetées ou ignorées par le gouvernement fédéral qui cherchait à les assimiler. On peut constater que l'accueil des réfugiés du Vietnam, du Cambodge et du Laos a sans doute participé à l'idée d'une société progressiste et humaniste.
- 22 Cette identité nationale canadienne a été de nouveau menacée par l'identification de tombes non marquées à travers le pays en 2021. Ce sont celles d'enfants forcés de fréquenter les pensionnats autochtones gérés par l'État (le dernier a fermé en 1996), qui avaient eux-mêmes pour but de détruire les cultures autochtones par l'acculturation et l'assimilation à la société canadienne : « *Pendant plus d'un siècle, les objectifs centraux de la politique indienne du Canada étaient les suivants : éliminer les gouvernements autochtones, ignorer les droits des Autochtones, mettre fin aux traités conclus et, au moyen d'un processus d'assimilation, faire en sorte que les peuples autochtones cessent d'exister en tant qu'entités légales, sociales, culturelles, religieuses et raciales au Canada. L'établissement et le fonctionnement des pensionnats ont été un élément central de cette politique, que l'on pourrait qualifier de "génocide culturel"*³². »
- 23 Cette conclusion, ainsi que la découverte des tombes ont bouleversé une grande partie de la population canadienne. Elle entre en contradiction avec les représentations d'une société bienveillante et accueillante, et a soulevé de grandes questions au sujet de la culpabilité et de la complicité de toute personne vivant sur le territoire que nous appelons maintenant Canada.
- 24 Ces questions constituent toujours un débat brûlant à l'heure actuelle, à la fois par leur violence, mais également par le fait que le Canada s'est construit à travers l'image d'un pays innocent, paisible et moralement irréprochable. Les récits d'accueil des réfugiés ont d'ailleurs contribué à façonner cette image et cette identité que la majorité des Canadiens et Canadiennes ont toujours à cœur. Une « minute du patrimoine », diffusée pour la première fois en 2017 et disponible sur le site d'Historica Canada, en constitue un bon exemple³³.

- 25 Historica Canada est un organisme de bienfaisance fondé en 1999 ayant pour but de mieux faire connaître l'histoire du Canada. L'organisation est célèbre pour ses « minutes du patrimoine » qui retracent l'histoire d'événements méconnus en insistant sur les héros et héroïnes nationaux. En 2017, à la suite de rencontres avec des scientifiques, incluant des chercheurs du domaine des *Critical Refugee Studies*, Historica Canada a produit une minute du patrimoine au sujet des « réfugiés de la mer ». Principalement basé sur l'histoire de la journaliste Judy Trinh et de sa famille, le programme décrit le départ difficile et effrayant du Vietnam en bateau, le processus de sélection mené par un agent de l'immigration canadien dans un camp de réfugiés, puis la décision rapide d'accepter la famille, et enfin, l'accueil symbolisé par l'offre d'un bonnet aux couleurs de l'équipe de hockey des Canadiens de Montréal.
- 26 Dans cette courte minute, les histoires et les expériences extrêmes vécues sont simplifiées pour les rendre facilement consommables. Ceci conduit à une compréhension superficielle des expériences des réfugiés au profit de discours et de récits sur leur accueil qui contribuent à nourrir une identité nationale elle-même basée sur l'effacement de l'histoire et des expériences des peuples autochtones.

Conclusion

- 27 Dans leur critique du colonialisme de peuplement et de ce qu'ils appellent une « proclamation d'innocence », Eve Tuck et K. Wayne Yang démontrent que l'une des façons de répondre aux accusations et aux implications des recherches sur ce phénomène est, pour les populations du Canada et des États-Unis, d'insister sur leur innocence. Une innocence que contribuent à renforcer les récits officiels sur l'accueil. À l'inverse, les réfugiés montrent souvent des résistances à ces discours, comme le décrivent les dernières recherches des *Critical Refugee Studies*. Ces études mettent également en avant le peu d'occasions qu'ont les réfugiés pour s'exprimer sur leurs expériences et leur situation vis-à-vis des peuples autochtones³⁴.
- 28 Ces observations ne s'appliquent pas uniquement aux sociétés où le colonialisme de peuplement s'est manifesté historiquement et continue de se reproduire aujourd'hui. En effet, les mêmes questions peuvent se poser en France au sujet de l'influence des récits d'accueil sur la compréhension de l'histoire de la colonisation française. Il est intéressant de constater comment la bataille de Dien Bien Phu a été commémorée en mai 2024, avec une mise en avant des pertes humaines, sans presque aucun élément de contexte antérieur ou postérieur, que ce soit la colonisation ou la série de guerres et de conflits qui ont mené au départ de millions de personnes³⁵. À cette occasion, les générations de descendants des réfugiés qui vivent aujourd'hui en France ont été absentes de la mémoire officielle. En effet, seule compte l'intégration réussie et les accomplissements des réfugiés, et non la colonisation qui a mené à leur déracinement. Ainsi, l'emphase sur l'intégration et les contributions des immigrants du Vietnam et d'ailleurs participe à l'effacement de l'histoire de la colonisation.
- 29 De plus, nous pouvons remarquer que les récits d'accueil et d'intégration « exemplaires » ou « spectaculaires » peuvent aussi être utilisés pour créer des divisions entre les « bons réfugiés » et ceux et celles que l'État préfère ignorer sur la base de leur race, de leur classe, de leur genre ou de leur propre histoire coloniale (aujourd'hui évidente dans les structures du capitalisme mondial) et du déplacement. Au Canada comme en France, les populations du Vietnam, du Cambodge et du Laos ont

été traitées comme des réfugiés modèles, ce qui représente certains avantages. Cependant, les méthodes et les cadres analytiques développés par les *Critical Refugee Studies* montrent aussi que ce soutien, et les représentations qui en découlent, peut nuire à une compréhension nuancée et complexe des expériences des réfugiés, ainsi que de la manière dont sont entrelacées les histoires de leurs pays d'origine et d'accueil. C'est ainsi que le déplacement, et en particulier l'accueil des réfugiés, impacte non seulement la culture, la démographie et l'économie d'un pays, mais également la formulation et la diffusion de discours sur l'histoire.

NOTES

1. Jean-Pierre Masse, *L'exception indochinoise : le dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France, 1973-1991*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1996, p. 33.
2. Michael J. Molloy, Peter Duschinsky, Kurt F. Jensen, Robert J. Shalka, *Running on Empty: Canada and the Indochinese Refugees, 1975-1980*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2017.
3. Notamment par le sénateur, et maintenant président, Joe Biden.
4. Dave Binder, « Ford asks nation to open its door to refugees », in *New York Times*, 7 mai 1975, p. 1.
5. Max Likin, « Médecins sans frontières et l'apparition d'un consensus humanitaire », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 95, 2009, p. 25.
6. Dara Marcus, « Saving lives: Canada and the Hai Hong », in *Canadian Immigration Historical Society Bulletin*, vol. 28, n° 1, 2014, p. 24.
7. Cécile Van den Avenne, « Colonialisme », in *Langage et société*, hors-série n° 1, 2021, pp. 47-50.
8. Edward Cavanagh, Lorenzo Veracini (dir.), *The Routledge Handbook of the History of Settler Colonialism*, Abingdon/Oxon, Routledge, 2017.
9. Nous utilisons le terme de « migrants » au lieu d'« immigrants »/« émigrants » pour mettre en avant la diversité et la fluidité des mouvements de population.
10. Andonis Piperoglou, Francesco Ricatti (dir.), *Researching Migration on Indigenous Lands: Challenges, Reflections, Pathways*, Leide, Imiscoe/Springer [à paraître].
11. Yén Lê Espiritu, *Body Counts: The Vietnam War and Militarized Refuge(es)*, Oakland, University of California Press, 2014. Voir aussi Khatharya Um, *From the Land of Shadows: War, Revolution, and the Making of the Cambodian Diaspora*, New York, New York University Press, 2015 ; Mimi Nguyen, *The Gift of Freedom: War, Debt, and Other Refugee Passages*, Chapel Hill, Duke University Press, 2012.
12. Critical Refugee Studies Collective (dir.), *Departures: An Introduction to Critical Refugee Studies*, Oakland, University of California Press, 2022, p. 7.
13. Le projet « Family Camera » au Canada, par exemple, met en vedette les photographies et les albums conservés par les familles lors de leur parcours de migration et/ou de refuge. Voir <http://familycameranetwork.org>
14. Voir <https://www.criticalrefugeemigrationstudies.ca>
15. Gerard Daniel Cohen, *In War's Wake: Europe's Displaced Persons in the Postwar Order*, New York, Oxford University Press, 2012.

16. Laura Madokoro, *Elusive Refuge: Chinese Migrants in the Cold War*, Cambridge, Harvard University Press, 2016.
17. Ce dernier était nominalement neutre mais 15 000 hommes se sont portés volontaires et le gouvernement a aussi fourni des terrains pour tester l'« agent orange » ainsi que du matériel militaire.
18. Y.-Dang Troeung, *Refugee Lifeworlds: The Afterlife of the Cold War in Cambodia*, Philadelphie, Temple University Press, 2022.
19. Hélène Le Bail, Khatharya Um (dir.), *Génération post-réfugiés. Les descendants de réfugiés d'Asie du Sud-Est en France*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2023.
20. Cité par Hélène Le Bail, Khatharya Um (dir.), op. cit., préface, p. 25.
21. Jean-Pierre Masse, op. cit., p. 76.
22. Hélène Le Bail, Khatharya Um (dir.), op. cit., préface, p. 25.
23. Ibid., p. 42.
24. Shauna Labman, Geoffrey Cameron (dir.), *Strangers to Neighbours: Refugee Sponsorship in Context*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2020.
25. Karen Meslin, *Les réfugiés du Mékong. Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens en France*, Bordeaux, éd. du Détour, 2020, p. 50.
26. Jean-Pierre Masse, op. cit., p. 35 ; « M. Jean Sainteny lance un appel pour l'accueil des réfugiés indochinois », in *Le Monde*, 17 octobre 1975.
27. Karen Meslin, op. cit., pp. 62-63.
28. Anh Dao Traxel, *La fille de cœur*, Paris, Flammarion, 2006.
29. Jean-Jacques Lerosier, « Jacques Chirac, je l'appelle mon père... », in *Maville*, 28 avril 2007. Url : https://caen.maville.com/actu/actudet_--jacques-chirac-je-l-appelle-mon-pere...-4-400425_actu.Htm
30. Agence France Presse, « Réfugiés : en 1979, l'élan humanitaire pour les boat-people d'Asie, » in *L'Express*, 11 septembre 2015. Url : https://www.lexpress.fr/styles/refugies-en-1979-l-elan-humanitaire-pour-les-boat-people-d-asie_1714747.html#:~:text=Ainsi%2C%20le%20maire%20de%20Paris,en%20hommage%20aux%20boat%2Dpeople
31. Voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs.html>
32. Commission de vérité et réconciliation, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2015 p. 1.
33. Voir <https://www.historicacanada.ca/fr/productions/minutes>
34. Laura Madokoro, op. cit.
35. Pour quelques exemples, voir <https://www.lefigaro.fr/international/70-ans-de-dien-bien-phu-le-vietnam-en-fete-avec-la-france-comme-invitee-20240507> ; https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/05/06/les-fantomes-du-tonkin-sur-france-3-un-deuil-sans-fin-pour-les-familles-des-soldats-de-dien-bien-phu_6231941_3246.html

RÉSUMÉS

Le Canada, les États-Unis et la France ont un double point commun : marqués par l'histoire coloniale ou la colonisation de peuplement, ces pays ont accueilli des réfugiés en provenance du

Vietnam, du Cambodge et du Laos à partir de la deuxième moitié des années 1970. L'étude critique des récits produits autour de cet accueil révèle des biais discursifs concernant la place assignée aux réfugiés dans l'écriture de l'histoire nationale. Ces récits renseignent davantage sur les mobiles des acteurs et des institutions qui les formulent que sur le difficile parcours des premiers concernés.

INDEX

Mots-clés : réfugiés, histoire nationale, Canada, États-Unis, France

AUTEURS

LAURA MADOKORO

Professeure agrégée en histoire à l'université Carleton

THOMAS JOURDAN

Doctorant en histoire à l'UQÀM

Lettres des camps : le HCR et la voix des réfugiés

Clara Lecadet

- 1 C'est un corpus minuscule : une dizaine de lettres éparpillées, face au mastodonte bureaucratique que constituent les archives du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) à Genève. Ces lettres font presque figure d'intruses : incongrues, étrangères, traces insolites, face au flux de rapports, mémorandums, courriers formatés, et autres notes de service que s'échangent les membres du siège dans leurs rapports internes quotidiens, et dans leurs échanges avec les *Branch Offices*, les bureaux du HCR à l'étranger. Ces lettres sont parfois écrites à la main, dans un anglais approximatif, langue véhiculaire qui conditionne la possibilité d'un dialogue avec les plus hautes instances de l'agence onusienne. Par leur caractère exceptionnel, ces lettres ne constituent pas juste des témoignages du quotidien dans les camps, mais sont envoyées à la manière d'une alerte et d'une ultime adresse, en dernier recours, quand tous les moyens de protestation ont échoué. Les réfugiés ne se saisissent du registre épistolaire que pour décrire une situation extrême, pour faire le bilan d'un parcours, ou pour formaliser le stade ultime de leurs revendications, puisqu'en s'adressant directement au Haut-commissaire, ou au siège de l'organisation, ils cherchent à s'extraire d'une localité subie pour s'adresser, sans médiation, au cœur du pouvoir. Ces adresses témoignent en outre des pouvoirs réels ou supposés que prêtent les réfugiés au siège de l'organisation et à son principal représentant, comme des instances ultimes de décision et d'arbitrage sur les vies confinées dans les camps.

Fragments pour un contre-récit sur les camps de réfugiés

- 2 Fragments, restes, résidus face à la grande machine bureaucratique que constitue le HCR, les lettres constituent un matériau de recherche sur les processus infrapolitiques à l'intérieur des camps. En opposant à la production discursive du HCR des voix discordantes et des narratifs dissidents, elles esquissent un contre-récit sur les camps.

- 3 La notion d'économie scripturaire¹ permet de penser l'articulation entre la fabrication d'un récit politique hégémonique et d'un contre-récit, certes ténu et minoritaire, mais qui permet d'envisager comment les sujets des politiques répondent et éventuellement tentent de résister aux dispositifs qui étreignent leurs vies : stratégies (des États, des organisations internationales, etc.) contre tactiques (des sujets, individuellement ou collectivement). L'économie scripturaire est en effet conçue comme la matrice historique du fonctionnement occidental dans sa manière de se raconter et, de là, de produire l'histoire. Les archives du HCR reposent de façon emblématique sur ce système scripturaire ; à travers ses rapports, ses notes, ses mémorandums, sa correspondance, l'organisation est aussi une machine à produire de l'écrit. Ce registre d'écriture formaté semble pourtant coupé de la réalité vécue, des expériences, des perceptions et de la voix des réfugiés. Le système scripturaire interne au HCR et la narration publique qui en résulte mettent en avant les actions menées sur le terrain et la figure de victime construite pour attirer l'intérêt des États donateurs et du grand public. En occultant une possible expression autonome des réfugiés, il entérine leur mise au silence.
- 4 Le recours à la forme épistolaire illustre l'aspiration des réfugiés à dialoguer avec les instances centrales du HCR. La lettre a en effet une fonction puissante d'intermédiation, puisqu'elle permet de mettre non seulement en rapport des individus, mais aussi des organisations et des personnes occupant des positions inégales, voire antagonistes, dans les hiérarchies sociales et politiques. Dans ce rapport inégal, la lettre devient un outil d'appel, de sollicitation et/ou de contestation. Elle comporte aussi une dimension interpersonnelle, affective, puisqu'il s'agit de solliciter nommément la bienveillance d'une figure de puissant. La lettre renvoie à des usages sociaux et politiques, et ne se cantonne pas à au seul registre de la communication interpersonnelle et privée². Elle permet en outre l'exploration d'écritures non lettrées, ordinaires³. Pour Farge et Foucault, les lettres de cachet ne témoignent pas seulement de l'exercice de l'absolutisme royal, mais constituent aussi le terreau d'une socio-histoire⁴. Ghermani analyse le rôle des lettres, des pétitions et des adresses des réfugiés aux pouvoirs locaux et aux princes dans les prémises de la construction d'une figure de réfugié et d'un droit d'asile lié au refuge protestant⁵. Les lettres des immigrés représentent, dans les études sur les migrations, une voie d'entrée dans des expériences et des vies subalternes⁶.
- 5 Si les lettres de soldats, de prisonniers, d'immigrés, ont fait l'objet de travaux sur les écritures ordinaires et les usages sociaux de la forme épistolaire, il s'agit ici de mettre en avant la singularité d'un corpus de lettres qui témoigne de l'articulation entre pouvoir et subjectivation politique, et qui se situe à la jonction du régime vertical et unilatéral de l'asile et de la position subalterne occupée par les réfugiés. Le recours au registre épistolaire montre l'éloignement géographique et symbolique entre les réfugiés dans les camps et le siège et le représentant du HCR à Genève. La lettre tente d'abolir à la fois cette distance géographique et cette hiérarchie symbolique. Si de Certeau analyse l'économie scripturaire du point de vue de la fabrication d'un récit hégémonique occidental, il montre également qu'elle peut être mise au service de récits minoritaires. De ce point de vue, la lettre apparaît aussi comme l'« *arme des pauvres*⁷ ». La lettre est le seul moyen dont peuvent se saisir les réfugiés pour approcher le pouvoir exercé par le HCR en son centre à Genève, en dépit de l'éloignement géographique et de l'impossibilité de communiquer avec les décideurs de l'organisation. Mais il convient de

la considérer également comme une forme d'adresse institutionnalisée, obéissant à des canons propres, qui peut faire l'objet d'une reconnaissance sociale et être créditée d'une légitimité immédiate par ses destinataires, rendant possible, en principe tout du moins, les conditions d'un dialogue.

- 6 Les lettres de réfugiés sont les fragments d'un dispositif et d'une hiérarchie pyramidale, dont le siège du HCR à Genève et le Haut-Commissaire représentent la tête, et les réfugiés dans les camps la base et la multitude. Face à la voix généralement tue des réfugiés, leurs lettres font surgir les éléments d'un contre-récit. Elles font émerger la vie dans les camps comme une expérience politique : qu'est-ce qu'être un réfugié, quelles sont les conditions de vie dans les camps, quelles revendications en émanent ? Ces questions bouleversent la narration officielle autour de l'assistance et de la protection qui requiert des réfugiés qu'ils ne participent à aucune activité politique déstabilisatrice. Ce corpus de lettres écrites dans les années 1980 et 1990, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, interroge la « politique » des camps, entendue dans le double sens de la politique du HCR, en lien avec les États, en matière de création, d'administration, de contrôle et de fermeture des camps, et de la politique des réfugiés pour trouver des modalités de représentation et de participation propres.

Singulier pluriel : témoigner de la condition de réfugié

- 7 Les lettres sont des narrations qui témoignent à la fois de contextes d'encampement spécifiques et d'expériences individuelles et collectives. Les réfugiés s'y réapproprient l'usage de la première personne du singulier. « *My life as a refugee* » est le titre d'une des quatre missives, datée de 1985, émanant des camps fermés créés à partir de juillet 1982 pour les *boat people* vietnamiens qui ont fui vers Hong Kong depuis 1975. Son auteur décrit la traversée en mer à travers laquelle il est passé de la prison du Vietnam sous le joug communiste au camp de Chimawan, où, à l'âge de 16 ans, il a été enfermé pour une période indéterminée. Il dépeint la réalité carcérale du camp, le pouvoir quasi total exercé sur la vie de chaque réfugié et l'espoir de la réinstallation comme seule issue à cet état de coercition : « *De nombreuses fois, pendant les 3 ans que j'ai passés ici, je me suis demandé pourquoi j'ai dû vivre dans un lieu qui ressemble à une prison ? Pourquoi ai-je été en prison ? Ce n'est pas pour avoir transgressé la loi ou tué quelqu'un. J'ai vécu ici trois ans et demi. Je ne sais pas quand je serai libre, comme d'autres dans le monde. Je ne sais pas combien de temps je peux supporter cette situation critique. Et je suis toujours dans le centre fermé de Chimawan*⁸. »
- 8 « *Qu'est-ce que la liberté ? Qu'est-ce qu'un réfugié économique, un réfugié politique ? De nombreuses fois je me suis demandé : "Pourquoi suis-je devenu un réfugié ?"* », s'interroge, dans une autre lettre intitulée « *A feeling* », un réfugié qui décrit les représentations négatives et stéréotypes associés à la condition de réfugié – « *En fait nous sommes, disent-ils, des "parasites", un fardeau pour les États hôtes [...]* » –, et assure que cette dépendance renforce les hiérarchies géopolitiques et le complexe d'infériorité vis-à-vis des Européens et des Américains – « *Nous sommes tous vite gagnés par le sentiment que les autres, américains et européens, sont supérieurs à nous et que nous, misérables réfugiés, dépendons d'eux comme un inférieur de son maître* ». Mais ce constat est nuancé par l'expression d'une dette qu'ont les réfugiés vis-à-vis des États occidentaux qui les accueillent et les protègent de la dictature communiste.

- 9 La description de la réalité carcérale des camps fermés s'accompagne de considérations sur ce qui viendrait caractériser une condition de réfugié. Une lettre intitulée « *What should I say ?* » passe ainsi du je au nous. X écrit sur la tristesse, l'ennui et le temps suspendu : « *Que dois-je écrire ? Que dois-je penser ? alors que tout le monde autour de moi a un visage marqué par l'inquiétude et le désespoir.* » La solitude est uniquement compensée par le sentiment que les réfugiés partagent une condition commune et se comprennent mutuellement : « *Personne n'a de compassion pour nous, à part nos compagnons réfugiés.* » À la fin de la lettre, je et nous sont inextricables : « *Que devons-nous faire maintenant ? Nous sommes comme des oiseaux en cage. Ma personnalité est également ainsi.* »
- 10 Les témoignages des réfugiés vietnamiens alimentent la critique des camps fermés à Hong Kong dans les années 1980, alors que se multiplient en leur sein des incidents de violence intercommunautaire. Le HCR utilise les lettres pour demander la libéralisation de ces camps. Pourtant, elles restent impuissantes à transformer le quotidien des réfugiés et constituent un risque dans le traitement de leurs dossiers, comme l'indique une lettre de 1987 : « *Toutes les activités récréatives dans le camp, comme chanter et danser en groupe, sont limitées. Nous avons de manière répétée envoyé des requêtes écrites mais elles ont rarement obtenu une réponse. [...] Maintenant je peux dire qu'une des raisons principales pour laquelle les réfugiés n'ont jamais osé dire la vérité sur la réalité des camps fermés est qu'ils sentaient que cela ferait peser une menace sur leur espoir de réinstallation ; il suffit de quelques mots du CSD [Correctional Services Department] ou des employés du camp, pour qu'ils perdent tout espoir d'être réinstallés dans un autre pays.* »
- 11 Si les lettres de *boat people* vietnamiens à Hong Kong se situent sur le registre du témoignage, elles laissent toutefois entrapercevoir les logiques d'organisation à l'intérieur des camps.

Le camp, espace infrapolitique

- 12 Les lettres de réfugiés en Afrique dans les années 1980-1990 révèlent le camp comme un espace infrapolitique. Alors que la militarisation et l'importation des conflits dans les camps deviennent une préoccupation majeure du HCR⁹, des lettres montrent le lien entre l'angoisse sécuritaire des réfugiés et la formulation de revendications, notamment en matière de réinstallation ou de rapatriement vers le pays d'origine. Le 20 juillet 1987, des membres des Namibian People alertent Perez de Cuellar, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), sur la situation des camps de réfugiés Swapo (South West Africa People's Organisation) en Zambie et Angola depuis 1976. Ces réfugiés dissidents du mouvement de libération nationale namibien mené par le Swapo dénoncent l'emprise du Swapo sur les camps : « *En 1985, des parents et des proches des victimes du Swapo se sont réunis pour former le Comité des parents. Ce comité a essayé plusieurs fois de vous contacter par lettre ou en cherchant à obtenir un entretien ou en essayant d'intervenir d'une autre façon pour tenter d'arrêter le massacre, mais en vain. La seule réponse à leurs demandes fut un silence de mort¹⁰.* » La lettre dénonce ainsi le silence et l'inaction de la communauté internationale face aux crimes dans les camps Swapo. Elle questionne en outre la légitimité du Swapo vis-à-vis des instances internationales et de son rôle dans un futur État indépendant. Williams a montré la continuité entre les hiérarchies politiques dans les camps Swapo avant l'indépendance de la Namibie et la construction de l'État postcolonial, ainsi que les fractures au sein du mouvement de libération nationale et leur traduction en des violences intercommunautaires dans les

camps¹¹. Des réfugiés écrivent au HCR à la suite du meurtre de Shafooli, un réfugié dissident du Swapo probablement assassiné par ses membres, mais sont défiants vis-à-vis d'une possible réaction et d'un engagement du HCR face à leur sort¹². Le HCR est appelé à être le témoin des luttes internes au mouvement pour l'indépendance de la Namibie qui se jouent dans les camps.

- 13 La politisation des camps est en effet étroitement liée aux conflits des pays d'origine, aux tensions et aux antagonismes politiques entre les réfugiés, ainsi qu'à l'attitude des autorités des pays hôtes face à ces conflits. Le 19 mai 1988, la Communauté de réfugiés zaïrois du camp de Kamunday s'adresse à la figure tutélaire du Haut-Commissaire pour tenter de trouver une issue à ses difficultés : « *Monsieur Le Haut-Commissaire, permettez-nous, à travers celle-ci de venir auprès de votre digne et Haute Personnalité vous exprimer le sentiment qui est partagé par tous les réfugiés Zaïrois en Angola, particulièrement nous de Camp de Kamunday, à Ndalantando, un intense désir de rentrer dans notre belle patrie le Zaïre.* » La volonté de rentrer est liée aux conflits qui les opposent aux Fapla (Forces armées populaires de libération de l'Angola) zaïroises du camp de Mawa, armés par les Angolais, et à l'attaque mortelle subie de la part des Fapla. La responsabilité du HCR de protéger la vie des réfugiés est directement invoquée : « *S'il vous plaît, nous savons que le HCR est un organisme international, quelles étaient les préoccupations et précautions nécessaires à ce Sujet ??? – Dans ce cas nous voyons que le HCR se conduit à l'échec de la résolution de notre problème qui nous coûte vie humaine ; quelle sorte d'affaire que vous vous préoccupez de résoudre ???* »
- 14 Une autre lettre du 15 septembre 1994 des chefs de la communauté réfugiée éthiopienne du camp de Ruiru au Kenya, qui suit une pétition pour réclamer une réinstallation permanente après le meurtre de cinq de leurs compatriotes, à l'origine d'échanges entre le *Head Office* et le *Branch Office* de Nairobi, montre le lien entre crainte sécuritaire et demande de réinstallation.
- 15 Ces lettres articulant enjeux sécuritaires et demandes adressées à l'ONU ou au HCR révèlent un glissement du je au nous. Les expéditeurs, en écrivant au nom d'un collectif, dévoilent des modalités d'organisation propres aux réfugiés dans les camps.

Collectifs et revendications

- 16 Les courriers sont-ils transmis aux responsables des camps ou au *Branch Office* pour être envoyés à Genève ? Les réfugiés passent-ils par des intermédiaires afin de préserver la confidentialité de leur contenu vis-à-vis des instances locales qui gèrent les camps ? Ces lettres seules, dont on ignore le contexte d'écriture et les modalités d'envoi, ne permettent pas non plus de rentrer dans l'histoire d'un camp particulier. Elles constituent néanmoins le point d'aboutissement et le témoignage d'une structuration politique. Elles en sont la trace et l'archive, dans un champ d'intervention et de mobilisation plus large : manifestation, pétition, grève de la faim, boycott de la ration alimentaire, etc.¹³. Les réfugiés iraniens de Shomeli en Irak écrivent en 1989 : « *Nous sommes des réfugiés politiques iraniens habitant dans le camp de Shomeli. Nous sommes en grève de la faim depuis le 17 septembre pour un temps illimité, et notre demande est de partir à l'étranger et d'immigrer dans d'autres pays. Comme nous en avons informé le président irakien et les autorités irakiennes par courrier, nous n'avons rien à reprocher au gouvernement d'Irak et à ses responsables, notre protestation vise seulement la façon dont le HCR gère la réinstallation des réfugiés. Cette gestion a provoqué parmi les réfugiés une pression mentale et psychologique*

de plus en plus grande, au point de les anéantir et d'obscurcir toute perspective future. Plusieurs personnes en ont entièrement perdu la tête¹⁴. »

- 17 Les lettres prennent acte de ces protestations et dévoilent l'existence de comités, de collectifs à leur origine. Ainsi, dans la lettre du 17 octobre 1987, le Groupe de bacheliers réfugiés à Faro (GBRF), dont l'existence témoigne de la présence historique de réfugiés tchadiens dans le Nord du Cameroun, énumère les objectifs et les statuts du GBRF. Le GBRF déclare vouloir servir de plateforme aux besoins et à l'expression des réfugiés, instaurer les conditions d'un dialogue avec le HCR, conjointement avec les responsables du camp au niveau local, et défendre au mieux les droits des réfugiés au « *travail rémunéré, à l'éducation, au séjour, au déplacement et garantie de ne pas être renvoyés dans un pays où ils seraient en danger de persécution* ». Le positionnement du GBRF comme « *une association à caractère purement social et culturel* » fait écho à la définition du HCR comme une organisation « *humanitaire et apolitique* ». En dépolitisant le registre de ses activités, le GBRF montre qu'il a intégré les conditions du passage au registre de l'action collective, et s'abstient de rentrer sur le terrain de la conflictualité politique, proscrite par le régime des camps.
- 18 Les lettres révèlent ainsi la capacité des réfugiés à s'organiser et à formuler des revendications qui concernent les conditions de vie dans le camp, leur traitement par les organisations humanitaires et par l'État hôte, leur possibilité ou non d'accéder au statut de réfugié, la possibilité d'une sortie du camp par la voie de la réinstallation, etc. Elles peuvent émaner d'individus : un réfugié iranien du camp Hillah en Irak remercie dans une lettre du 6 juin 1986 l'Irak de son asile mais alerte sur le faible montant de l'aide financière mensuelle, les conditions sanitaires, la sécurité dans et hors du camp, le manque d'offres de réinstallation, l'interdiction de travailler, de correspondre avec la famille restée en Iran, de se marier avec des Irakiennes, ou encore sur la rareté des contacts avec le monde extérieur. Elles peuvent aussi émaner de collectifs, comme le Comité des réfugiés kurdes du camp de Diyarbakir en Turquie qui adresse le 15 janvier 1990 au HCR une liste de doléances :

« Les réfugiés ont choisi un comité dans lequel travaillent 6 personnes. Ce comité est responsable de la population et cherche des solutions aux problèmes dans le camp. La population du camp a confiance dans les membres du comité car ces hommes passent la plupart de leur temps à travailler pour les gens sans discrimination. L'argent donné au comité par des personnes ou des organisations est partagé avec tout le monde. Le comité rencontre les représentants du gouvernement turc et les informe des problèmes dans le camp. Les membres du comité rencontrent aussi des délégués d'autres nations en visite dans les camps et leur expliquent la situation dans le camp.

Les problèmes de la population dans le camp de Diyarbakir :

Nous sommes en Turquie depuis plus de 15 mois et pendant ce temps le gouvernement turc n'a pas rendu possible notre reconnaissance en tant que réfugiés politiques, et aucun pays ne s'en est plaint, aucun pays n'a proposé d'accueillir des réfugiés, sauf la France.

Nous ne sommes pas libres de sortir du camp, ni de voyager en dehors de la ville de Diyarbakir.

Nos maisons sont pleines à craquer [...].

Nous avons des centaines d'orphelins. Des enfants qui ont perdu pères et mères et que personne n'aide.

Nos enfants n'ont pas d'école, pas de lait, pas de jeux, vous ne verrez aucun sourire sur leurs visages.

Nous n'avons pas d'eau en quantité suffisante et elle n'est pas potable.

Nous n'avons pas assez de vêtements et pas d'argent pour en acheter.

Nous vous envoyons les pleurs et les supplications des enfants et des femmes du camp de Diyarbakir, qui en appellent à vous pour les sortir de l'enfer dans lequel ils et elles vivent¹⁵. »

- 19 Les revendications incorporent des éléments de cette « *politique de la pitié*¹⁶ » à l'origine de la construction d'une figure de sujet souffrant, susceptible de recevoir une compassion médiatisée, à distance. Les demandes des réfugiés ne sortent en outre pas de ce que l'organisation peut en théorie leur garantir : améliorations des conditions de vie et de la sécurité dans les camps, réinstallation, maintien du camp pour ceux qui refusent le retour dans le pays d'origine. Elles renforcent à certains égards le pouvoir du HCR, considéré comme un interlocuteur majeur et une instance suprême de décision sur la vie des réfugiés, et comme une figure souveraine : les revendications ne contestent pas le régime international de l'asile, mais demandent son effectivité. Ces lettres résonnent comme des appels où se fait entendre la parole vibrante des réfugiés. L'infrapolitique des camps de réfugiés ne peut pas correspondre à la grammaire habituelle de la demande de transformation sociale ou de contestation d'un ordre politique et légal institué dans le cadre des États-nations.
- 20 Les lettres peuvent aussi venir de personnes ou d'organisations tierces. Dans une lettre du 4 juin 1990 intitulée « *Report on Somali refugees in ethiopian camps* », le fils d'une réfugiée alerte, à la suite d'une visite à sa mère, le HCR sur la malnutrition, les inégalités et le sentiment d'abandon qui règnent dans le camp. Des organisations kurdes écrivent dans les années 1990 au HCR pour dénoncer la situation des réfugiés kurdes d'Irak en Turquie.

Les différents régimes d'écriture d'une politique des camps

- 21 Quel est le statut de ces lettres dans l'économie scripturaire, comme outil d'hégémonie occidentale et d'émergence de contre-récits, de voix minoritaires ? Quelle est leur place dans les stratégies du HCR pour répondre aux demandes des réfugiés ? Ces lettres se situent dans une série du fonds intitulée « *Situation in camps* », où le HCR faisait, dans les années 1980 et 1990, une revue interne des camps, pays par pays, consignait des informations relatives à leur nombre et à leur gouvernance, à l'état des infrastructures, au statut des populations réfugiées, aux modalités de la distribution de l'aide, à la sécurité dans et autour des camps. La centralisation et la mise à jour régulière des informations sur les camps permettaient de recenser et de faire remonter au siège de Genève les incidents significatifs. Le filtrage de ces incidents ouvre de nombreuses questions : quels sont les événements considérés comme perturbateurs, quand ces événements atteignent-ils un seuil critique et méritent-ils une remontée d'informations au siège de Genève ?
- 22 Ces rapports montrent l'articulation entre les instances locales des camps et les prérogatives du siège comme instance, *in fine*, d'observation, d'analyse, de régulation et de résolution des situations de crise. La série « *Situation in camps* » donne à voir le HCR comme une instance disciplinaire et de régulation en vue de la résolution des conflits, et comme une organisation capable d'alimenter sa propre autocritique en cherchant l'origine des crises dans les propres conditions de sa gouvernance. Comme l'indique l'emploi du terme de « situation », la question politique n'est envisagée qu'à partir de cas particuliers, susceptibles d'une réponse et d'un traitement *ad hoc*. Si les rapports

font usuellement référence à des *refugee* ou *community leaders* comme des interlocuteurs naturels, il n'y a jamais de reconnaissance officielle dans les narrations du HCR d'une politique propre aux réfugiés dans les camps. Plutôt que de reconnaître l'existence d'une part d'autonomie et de subjectivation politique parmi les réfugiés, le HCR a promu et organisé à partir des années 1990 un groupe de travail autour de la participation des réfugiés, inspiré de l'approche participative utilisée lors de l'installation de communautés rurales à Shaba au Zaïre en 1985, suivie d'un atelier en 1986 sur la participation des réfugiés. Le HCR reconnaît ainsi la nécessité d'impliquer les réfugiés dans l'établissement et la gestion de leurs structures de vie, sans pour autant les créditer d'une autonomie et d'une capacité d'organisation propres, pourtant toujours déjà présentes dans les camps. Avec la promotion de la participation, le HCR instrumentalise l'auto-organisation pour en faire une marque d'ouverture institutionnelle sur l'implication des réfugiés dans la politique des camps.

- 23 La prise en compte des lettres s'inscrit dans une stratégie de réponse à de simples « incidents », qui efface leur portée politique. Ces troubles à l'ordre des camps, le HCR a plusieurs manières d'y répondre, qui font écho au processus de collecte de renseignements, aux préoccupations sécuritaires et de maintien de l'ordre des États en matière d'ordre public. Le HCR a élaboré au fil du temps une véritable doctrine sécuritaire du maintien de l'ordre, destinée à étouffer les mouvements de protestation¹⁷. La politique des camps se trouve ainsi mise en tension et se décline sur les différents registres de l'intervention humanitaire, de pratiques de maintien de l'ordre dont le HCR a très explicitement réfléchi et posé le cadre et les enjeux, et de pratiques infrapolitiques à travers lesquelles les réfugiés s'organisent pour tenter de faire entendre leur voix.
- 24 Les archives accueillent ces différents régimes d'écriture qui traduisent à la fois l'organisation bureaucratique centralisatrice du HCR à Genève, et l'émergence de voix qui portent des demandes et des revendications auprès du siège. L'examen de ce corpus de lettres s'inscrit en outre dans une réflexion plus générale sur l'autonomie et l'expression politique des réfugiés, ainsi que sur la mise en récit de leurs parcours et de leurs expériences, notamment par le biais du *Refugee Writing*¹⁸ : les lettres des réfugiés dans les camps peuvent-elles figurer aux côtés d'autres formes narratives, documentaires ou fictionnelles, par lesquelles les exilés narrent et publicisent leurs expériences et leurs demandes ?
- 25 Les lettres des réfugiés constituent le chaînon manquant des archives institutionnelles et le lien entre l'auto-organisation dans les camps par le biais de comités, de commissions, d'élections propres aux réfugiés, et le refus du HCR, dans sa communication officielle et dans ses discussions en interne, de reconnaître les réfugiés comme des sujets politiques. Elles constituent des témoignages essentiels pour penser le lien entre leurs revendications et la réponse ou le silence du siège face à leur expression politique. L'importance en est d'autant plus cruciale que les camps sont définis par le HCR comme des espaces neutres politiquement. Si la voix des réfugiés est presque tue dans les archives du HCR, essentiellement composées de rapports formatés et bureaucratiques, les lettres permettent de saisir comment des collectifs se forment, les aspirations et les demandes qui les portent, et comment ces processus de subjectivation politique nous informent en retour sur les modalités d'exercice du pouvoir à l'intérieur des camps.

NOTES

1. Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990 [1980].
2. Amanda Gilroy, Wil M. Verhoeven (dir.), *Epistolary Histories: Letters, Fiction, Culture*, Charlottesville, University Press of Virginia, 2000.
3. Joachim Steffen, Harald Thun, Rainer Zaiser, *Classes populaires, scripturalité et histoire de la langue. Un bilan interdisciplinaire*, Kiel, Westensee-Verlag, 2018.
4. Arlette Farge, Michel Foucault, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1982.
5. Naïma Ghermani, *Le droit des exilés. Généalogie du droit d'asile au XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2023.
6. Manuel Chirpy, Souley Hassane, *Lettres d'émigrés. Africains d'ici et d'ailleurs, 1960-1995*, Paris, éd. Nicolas Philippe, 2004 ; Yves Frenette, Marcel Martel, John Willis (dir.), *Envoyer et recevoir. Lettres et correspondances dans les diasporas francophones*, Québec, Les presses de l'université Laval, 2008.
7. James C. Scott, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985.
8. Traduit de l'anglais par l'autrice.
9. Aristide R. Zolberg, Astri Suhrke, Sergio Aguayo, *Escape from Violence: Conflict and the Refugee Crisis in the Developing World*, New York, Oxford University Press, 1989.
10. Traduit de l'anglais par l'autrice.
11. Christian A. Williams, *National Liberation in Postcolonial Southern Africa: A Historical Ethnography of SWAPO's Exile Camps*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
12. Christian A. Williams, « Dissident refugees: A history of 200 Namibians in Zambia, 1977–1989 », in *Journal of Southern African Studies*, vol. 46, n° 5, 2020, p. 875.
13. Michel Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008 ; Elizabeth Holzer, « A case study of political failure in a refugee camp », in *Journal of Refugee Studies*, vol. 25, n° 2, 2012, pp. 257-281 ; Clara Lecadet, « Refugee politics: self-organized “government” and protests in the Agame refugee camp (2005-2013) », in *Journal of Refugee Studies*, vol. 29, n° 2, 2016, pp. 187-207.
14. Traduit de l'anglais par l'autrice.
15. Traduit de l'anglais par l'autrice.
16. Luc Boltanski, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.
17. UNHCR, *Protection Guidelines Relating to Refugee Security*, Genève, UNHCR, 1999 ; UNHCR, *Guidelines for Handling Protests, Demonstrations and other Group Disturbances among Refugees*, Genève, UNHCR, 2004.
18. Claire Gallien, « “Refugee literature”: What postcolonial theory has to say », in *Journal of Postcolonial Writing*, vol. 54, n° 6, 2018, pp. 721-726 ; Hadji Bakara, « Introduction: Refugee literatures », in *Journal of Narrative Theory*, vol. 50, n° 3, 2020, pp. 289-296.

RÉSUMÉS

La production épistolaire des réfugiés, écrite depuis des camps gérés par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et adressée au siège de Genève, excède le simple témoignage. Réunies dans le fond d'archives du HCR et émanant de différents contextes géopolitiques dans les années 1980 et 1990, les lettres étudiées cherchent à décrire une condition commune : qu'est-ce qu'être un réfugié, que signifie vivre dans un camp, quelles revendications en émergent ? Appréhendées comme les fragments d'un contre-récit sur les camps, ces lettres de réfugiés constituent le support d'une réflexion sur la politique des camps.

INDEX

Mots-clés : camps humanitaires, ONG, réfugiés, écriture, lettres

AUTEUR

CLARA LECADET

 <https://idref.fr/160775272>

Anthropologue, chargée de recherche CNRS, Laboratoire d'anthropologie politique, CNRS-EHESS

Les confessions du réel

Jeanne Truong

- 1 En préambule, ce que j'aimerais interroger, c'est la manière dont on parle des phénomènes de migration. En tant que sujet moi-même de cette réalité, je suis évidemment très sensible à la manière dont la société renvoie une image ou des images à partir des rhétoriques qu'elle fabrique ou encore à l'écart qui existe entre les discours et la réalité. Reste à savoir comment raconter l'expérience des réfugiés et des migrants en rendant compte au mieux du réel qu'ils ont traversé.
- 2 Moi-même, j'ai connu, enfant, l'arrachement à mon pays à cause de la guerre avant d'arriver en France avec ma famille. Mon point de vue est donc imprégné de cette expérience. Ce qui m'a toujours gênée dans les discours et les paroles dominants sur « les immigrés », notamment dans les médias, c'est leur côté « abstrait » et « irréel », comme si l'on traitait de phénomènes « statistiques » ou encore d'objets « conceptuels », donnant l'impression qu'il existerait une frontière entre l'objet étudié et l'observateur. Les hypothèses, les cadres réflexifs ainsi que les objectifs des analystes ne sont souvent pas explicités tout en étant omniprésents, et en fin de compte, renseignent davantage sur leurs auteurs que sur les objets de leur enquête. La manière dont on parle des migrants déterminant fortement la manière dont on cherche à les faire percevoir, à les constituer en tant que groupe singulier et différencié, et ayant une portée politique évidente, il m'apparaît important de scruter de plus près les récurrences qui opèrent dans les langages utilisés des productions discursives.

Les « migrants », exclus du récit

- 3 En tant que romancière, ce qui me frappe, c'est la différence des registres linguistiques employés pour décrire les « migrants » partant des pays d'Europe et ceux venant trouver refuge dans nos contrées. Quand on songe aux « aventuriers », aux « explorateurs », aux « héros » que sont Christophe Colomb, Marco Polo, les passagers du Mayflower, ceux en quête de l'Eldorado, les capitaines Achab de Moby Dick..., on se rend bien compte que la perception des phénomènes de migrations a une résonance bien différente de nos jours. D'un côté, un langage quasi sociologique, ethnologique, scientifique (on étudie des objets, des phénomènes) et, de l'autre, le récit, l'odyssée

onirique, romantique ou fantastique des êtres intrépides, fous, mais audacieux qui se sont lancés dans l'inconnu, frôlant la mort pour atteindre leur idéal. Ces personnages habités par un désir pressant d'ailleurs restent dans la mémoire de nombreux lecteurs qui se reconnaissent et s'identifient aux rêves de grandeur, de conquête, de mystère, de lutte avec la mort. La migration est décrite dans les pages de la littérature comme un passage initiatique, une vision inspirante et universelle, nous comblant d'admiration, de vénération pour des individus hors norme qui ont franchi les limites dont le commun des mortels que nous sommes est incapable, et dont le modèle emblématique demeure le mythe d'Ulysse... Récits d'un autre siècle bien loin de notre manière de regarder la foule de migrants anonymes échoués sur nos plages dans des bateaux surchargés, où l'individu se perd dans l'effroi du nombre... Quel nom pourrions-nous retenir collectivement de tous ces migrants étrangers fondus dans la masse de ceux venus chercher vulgairement un boulot ? N'est-ce pas parce qu'ils ne sont pas entrés dans la littérature des pays d'accueil qui pourtant ne cessent d'agiter leur présence comme des faire-valoir politiques de tous bords ? Alors que tous ont une histoire « épique » à raconter, ils sont exclus des récits de la petite et grande histoire (du moins de manière très exceptionnelle, font-ils soudain l'objet de fictions ou de réflexions historiques sérieuses), et deviennent des cas d'études... Il est certes difficile d'écrire l'histoire de ces héros anonymes dont le sort n'est pas fixé, dont l'existence demeure en mouvement. Mais peut-être que ce pari ne peut être relevé que par la littérature ? Car, pour que les mots se mettent à raconter, à signifier, à ouvrir vers l'expérience des autres, faut-il encore qu'il y ait de l'empathie, de la sympathie, un brin d'intuition pour faire vivre au plus près la réalité d'un migrant qui, malgré sa singularité, partage la même nature que la nôtre.

- 4 En raison de ce commun, nous pouvons en faire le récit. Ce fondement de principe manque souvent dans les productions discursives. On pense toujours que les hommes qui sont partis de chez eux possèdent des particularités telles qu'il faut une focale spécifique, une étude spécifique, un langage spécifique pour les cerner et en faire le tour avec rigueur, sans quoi on raterait leur « réalité ». Le caractère exogène des productions discursives vient de cette habitude contractée par les sciences humaines de regarder les êtres humains comme des « phénomènes » extérieurs, alors que la question originelle demeure de savoir si l'on peut connaître véritablement une réalité en dehors de la sienne, s'il existe même une réalité hors de soi, si l'on étudie autre chose que son propre esprit. Question préalable que devrait prendre à bras-le-corps la sociologie, l'ethnologie, mais aussi l'éthologie, la botanique... Qu'observe-t-on en observant les migrants si ce n'est les mêmes hommes de chez nous partis ailleurs autrefois ou en ce moment même chercher une terre plus fertile dans un sens matériel et symbolique ?...
- 5 Du fait de cette frontière invisible que créent le langage et la manière dont on parle des migrants, je me suis naturellement tournée vers la littérature qui offre un espace créatif plus vaste pour tenter de partager la traversée indicible des rescapés des camps de Pol Pot fuyant leur pays.
- 6 Je tente ici d'analyser, à partir de l'expérience d'écriture de mon roman *Ceux qui sont restés là-bas*, publié aux éditions Gallimard en 2021, la façon dont le roman contribue à écrire la grande histoire du Cambodge et à donner une représentation mémorielle de cette époque douloureuse et encore peu connue. Si la part fictionnelle du roman est considérée comme une faiblesse ou une défaillance du point de vue de la véracité des

récits, je montrerai que la fiction peut venir au secours des trous de l'histoire. Réalité et fiction ne sont pas nécessairement antagonistes, elles suivent des structures mentales souvent très similaires. Je prendrai pour exemple la notion de frontière (la frontière thaïlandaise), barrière dangereuse et mortelle pour ceux qui ont tenté de survivre après l'horreur du régime des Khmers rouges, et dont l'existence n'est que le fruit de constructions mentales devenues tangibles et matérielles.

Quand la littérature écrit l'Histoire

- 7 Petit résumé du roman *Ceux qui sont restés là-bas*.
- 8 À la suite de la libération des camps de Pol Pot en 1978-1979, les gens ont cherché à fuir le pays et à se mettre à l'abri dans une terre sûre. Les rescapés des camps du Nord, à Battambang, ont naturellement pris les routes vers la Thaïlande. Ils vont faire face aux dangers et aux périls de la traversée dans une région des plus minées (conséquences des combats entre les Khmers rouges et les soldats vietnamiens), puis à ceux de la jungle, frontière naturelle entre les deux pays, avec des passeurs sans scrupule. À leur arrivée, après avoir survécu à tout, ils vont subir un deuxième holocauste car les autorités thaïlandaises ne veulent pas d'eux. C'est cette histoire méconnue que mon livre raconte, sans le secours d'archives ni d'images. Elle repose uniquement sur les récits et les témoignages des rescapés, dont un certain nombre des membres de ma famille ont fait partie.
- 9 Les sources de ce récit sont multiples. C'est d'abord mon vécu, l'histoire de ma famille, et celle des gens qui vivaient avec nous, les rescapés que nous avons côtoyés au cours de notre traversée, ceux qui sont arrivés en France à la même époque que moi et les miens, et le fourmillement d'histoires et d'anecdotes que j'ai pu entendre ici et au Cambodge depuis mon enfance. Chacun d'entre nous possédait des bribes et des facettes de cette tragédie. En France, je me suis retrouvée avec d'autres enfants miraculés. Nous parlions beaucoup. Nous avions à gérer les troubles et les souffrances de nos parents. De ce fait, de nombreuses confidences s'échangeaient entre nous. Par ailleurs, nous avions notre manière de nous raconter, différente de celle des adultes, et qui nous soulageait de l'impossibilité d'échanger sur le sujet avec les Français de l'époque. Tous mes personnages sont des recompositions de multiples personnages existants ou ayant existé. Ensuite, lorsque j'ai commencé à publier des livres, des personnes de mon entourage m'ont contactée pour que je raconte leur histoire. J'ai été, grâce à « mon statut » d'écrivaine, le dépositaire de nombreux autres témoignages.
- 10 La chair du roman est tramée par la foule de paroles directes que j'ai mentionnée plus haut. Je n'ai lu aucun livre ni récit littéraire avant l'écriture de mon livre. Mon travail avant d'écrire le roman a été de vérifier les témoignages (liens entre les gens, faits, dates, lieux, détails...) et les contextes politique, historique, économique de l'époque. J'ai consulté des ouvrages historiques, notamment sur la période qui a précédé l'accession de Pol Pot au pouvoir, pour mieux comprendre ce qu'il s'était passé, comment on en était arrivé là. Je recommande, par exemple, la somme complète que constitue le livre de Philip Short, *Anatomie de la terreur*. Il me fallait confirmer les ouï-dire et les témoignages sur les bombardements massifs, l'utilisation du napalm et de l'agent orange au Cambodge, de cette « guerre secrète » qu'ont menée les États-Unis sur le territoire cambodgien pendant la guerre du Vietnam, totalement passée sous silence,

dont on ne garde aucune image ni représentation, contrairement aux combats qui se sont déroulés au Vietnam.

- 11 La prise de pouvoir par Pol Pot, à l'inverse de ce qu'on aimerait faire croire, n'est pas le simple fait d'un fou, mais bien un long processus d'enchaînements historiques.

De l'œuvre littéraire au témoignage

- 12 Mon roman n'est cependant pas un ouvrage historique. Mon objectif principal en l'écrivant a été de faire ressentir au mieux la souffrance de tout le peuple cambodgien, d'apporter une compréhension intérieure des personnages, de créer une empathie véritable. Ce livre aurait été autre s'il avait été écrit par une personne adulte au moment du récit. De même, il n'aurait sans doute pas été le même s'il avait été proposé par une personne de la génération née en France. La particularité du roman c'est qu'il a été écrit par une enfant des camps, celle que j'ai été. Et c'est pourquoi le narrateur principal est Narang, un enfant de 6 ans. À travers ce roman, mon entreprise littéraire a été de créer une épopée humaine, un témoignage réaliste, au-delà d'une dualité entre l'observateur et l'observé.
- 13 Il me semble que l'identification émotionnelle, l'empathie sont des préalables nécessaires et fondamentaux à la compréhension de la logique interne des destinées humaines dans cette tragédie. En ce sens, je cherche à atteindre un universel qui est la compréhension du vécu et la compréhension de la souffrance humaine. La souffrance étant ce que nous pouvons partager en tant qu'expérience commune et en tant que défi lancé à notre humanité.
- 14 Ainsi, *Ceux qui sont restés là-bas* ne constitue pas seulement une œuvre littéraire, c'est aussi un livre de témoignage. Je l'ai intitulé « roman » parce que j'y ai mené un travail de reconstitution à partir des matériaux du réel. Au départ, pour moi, l'ennemi était l'imagination. Mais, en fin de compte, paradoxalement, l'imagination associée à la rationalité a permis de combler les trous et de retrouver l'ensemble des morceaux perdus de la réalité.
- 15 Je me méfiais, en effet, de l'imagination car il me semblait odieux de projeter la souffrance des autres que j'estimais être bien pire que la mienne, puisque je suis partie avant la fin du régime de Pol Pot, que je ne suis pas morte dans les camps. Dès les premiers jours d'écriture, j'étais confrontée à un échec fondamental, celui de ne pouvoir dire la souffrance réelle, la mienne, celle de mes parents, encore davantage celle de ma tante, celle des autres rescapés... L'écriture n'était pas à la hauteur de cette entreprise. Faire de la littérature me répugnait. Je sentais physiquement la trahison. J'ai finalement renoncé à écrire le livre pendant sept ans, tout en y pensant sans arrêt, parce que malgré tout il fallait raconter ce qui était arrivé. Et puis, le fait que mes tantes m'aient livré leur histoire pour que j'en fasse le récit, c'était aussi une manière de dire que j'avais le droit d'écrire sur le génocide, à la mémoire des morts. Ensuite, le meilleur moyen d'en finir, car j'en étais arrivée à un tel point de stress mental, c'était de l'écrire. Ce qui m'a aidée, ça a été de me dire que ce ne serait pas un récit mais un roman. Cela m'a réconciliée avec la culpabilité qui me minait de manière confuse. J'avais le droit de faire simplement de mon mieux ; ce qui m'a autorisée à combler les trous par l'écriture.

- 16 Puis, en racontant régulièrement à mes tantes ce que j'étais en train de coucher sur le papier, une chose miraculeuse s'est produite. Tout ce qu'elles n'avaient pas dit (parce que j'appréhendais de raviver leurs souvenirs douloureux, en leur demandant des précisions qui n'auraient pas manqué de faire venir leurs larmes ou de les empêcher de dormir la nuit) se retrouvait dans ce que j'avais écrit. De manière fantastique, l'écriture avait reconstitué les événements manquants. Mes tantes m'ont alors confié de nouveaux détails de ce que j'avais soi-disant imaginé. Ce fut, par exemple, le cas de l'histoire de Sok.
- 17 J'en ai conclu que la littérature possédait les structures du réel et que le réel était écrit.

Réalité et langage littéraire

- 18 L'irruption de la réalité se passe dans le langage déployé, un langage littéraire, avec ses inattendus et ses créations, pour traduire au plus près les expériences intimes des personnages. En ce sens, un livre n'est pas seulement innovant littérairement parce qu'on cherche à trouver une forme inédite, mais parce qu'il existe une nécessité poétique de partager une expérience singulière, indicible au départ. Il y a l'exigence d'une adéquation entre la langue et la réalité à décrire. Il n'existe pas de langue prête à l'emploi. Il faut tout simplement l'inventer sur le fil.
- 19 La logique que je cherche à tout prix à conserver, c'est celle de l'individu. Les chiffres aussi scandaleux qu'ils soient par leur importance, les statistiques aussi cruelles qu'elles soient, ne donneront pas de voix ni de visage à cette tragédie. Au contraire, plongeront-ils toutes les victimes dans le froid tombeau des crimes de masses. La littérature donne la dignité du récit aux rescapés. Ainsi, après avoir lu l'histoire de Narang et de sa mère, les gens regarderont peut-être différemment les Asiatiques qu'ils peuvent croiser dans le 13^e arrondissement de Paris ou ailleurs. Ils iront peut-être derrière leur sourire de façade et s'interrogeront sur leur portée.
- 20 Un roman est réussi si le lecteur, avec toutes ses particularités psychologiques, sociales, ses constructions politiques, idéologiques ou philosophiques, renonce tout à coup à ses identifications habituelles et se laisse dissoudre dans l'identification au héros.
- 21 Finalement, le projet littéraire est achevé lorsque les frontières mentales cessent d'opérer et que le lecteur se laisse porter par la réalité que le roman lui propose d'expérimenter. Et l'art de la fiction peut être utilisé à cette fin pour rendre plus réelle, plus proche, plus saillante la vérité des personnages.
- 22 *A contrario*, ce qu'on appelle « réel » est souvent le résultat d'une construction fictive devenue matérielle. Je prends pour exemple la notion de frontière. De ce point de vue, pendant quatre ans, le régime des Khmers rouges n'a cessé de créer une multitude de frontières conceptuelles pour séparer la population en sous-groupes : intellectuel/non intellectuel... pur/impur... communiste/capitaliste... gens des villes/gens des campagnes... traîtres/Parti... De manière artificielle, ils ont inventé toutes sortes d'ennemis dans la tête des gens pour les éliminer...
- 23 Pour montrer à quel point ce qu'on nomme « réalité » renvoie à une création arbitraire, je prendrai l'exemple de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge à la fin de l'année 1978, devenue un temps le socle d'une fiction sanglante.

La fiction des frontières

- 24 Toute frontière est en soi une fiction, dont la légitimité peut être plus ou moins renforcée par des éléments objectifs (rupture visuelle dans le paysage, séparation géographique...) ou objectivement construits (césure historique, politique, culturelle...) La mise à l'épreuve de sa réalité « naturelle » survient précisément lorsqu'elle fait l'objet de mouvements de migration. Ce fut le cas pour la Thaïlande quand des milliers de rescapés ont voulu franchir la ligne pour survivre.
- 25 Il a été décidé de préserver par la force la notion de territoire, ainsi que l'illusion d'un sol inviolable, illusion d'autant plus forte que les voisins cambodgiens faisaient partie du même empire que les Thaïlandais à une autre époque de leur histoire. Il existait sans conteste une similarité ethnique et culturelle (les Cambodgiens et les Thaïs sont tous d'origine siamoise tandis que les Vietnamiens sont d'origine annamite), ainsi qu'une proximité religieuse et spirituelle. Ceci peut expliquer que la décision d'exterminer les réfugiés cambodgiens a été désavouée par la population thaïlandaise. Sur les routes, des files de Thaïlandais attendaient les convois des pauvres condamnés pour offrir des victuailles et des vêtements, espérant se faire pardonner de leur crime et éviter d'alourdir leur karma. De même, Thaïs et Cambodgiens se comprenaient, parlaient à peu de chose près la même langue (comme un Français peut comprendre un Italien).
- 26 Ainsi, on peut voir que la fiction de la distinction entre soi et autrui révèle toute son absurdité dans cet épisode de l'histoire. La dualité autochtone/étranger est une construction psychique très puissante et il n'y a pas besoin de différence de couleur, de race ou de culture, de langue pour qu'elle opère. La préférence nationale peut se faire avec des voisins très proches. Cela démontre à quel point ces fictions reposent sur des affects extrêmement solides, des émotions très profondes tels la peur, l'égoïsme, la préférence du soi... qui génèrent panique, phobie de l'invasion, sentiment de dépossession... Ces fictions sont très vivaces car elles puisent leur source dans les ressorts mentaux les plus instinctifs et les plus primaires.
-

RÉSUMÉS

Palliant l'abstraction des chiffres, la littérature seule est capable d'incarner les expériences migratoires, en permettant de relier celles et ceux qui les vivent, le scripteur et le lecteur. Partant de l'expérience d'écriture de son roman *Ceux qui sont restés là-bas*, (Gallimard, 2021), consacré au parcours des rescapés des camps de Pol Pot vers la Thaïlande où ils connaissent de nouvelles persécutions, la romancière questionne les pouvoirs de la fiction face aux réalités de l'exil. L'enjeu de l'acte d'écrire apparaît comme celui de la reconnaissance qui restitue aux exilés leur dignité.

INDEX

Mots-clés : littérature, refuge, France, Cambodge, boat people

AUTEUR

JEANNE TRUONG

Romancière

Et si ce n'était pas la rivière qui avait tué Blessing Matthew ?

Récit d'une recherche-action à la frontière franco-italienne

Sarah Bachellerie, Cristina Del Biaggio et Camille Nous

NOTE DE L'AUTEUR

Avec le soutien du Labex ITTEM.

- 1 Le 9 mai 2018, le corps de Blessing Matthew, jeune femme nigériane de 21 ans, a été découvert dans la Durance, à une vingtaine de kilomètres en aval de la frontière italo-française, dans le département de Hautes-Alpes. Blessing est décédée dans la nuit du 6 au 7 mai 2018 alors qu'elle tentait de franchir la frontière. Après avoir quitté son pays natal, traversé la Libye et la Méditerranée et avoir passé plusieurs mois en Italie, elle a souhaité poursuivre sa route vers la France. Ses deux compagnons de route ainsi que les onze gendarmes mobiles qui patrouillaient cette nuit-là dans la zone-frontière pour arrêter les « étrangers en situation irrégulière » sont les dernières personnes à l'avoir vue, dans le village de La Vachette. L'enquête judiciaire ouverte par le tribunal de Gap s'est conclue par un non-lieu le 9 février 2021 et n'a donc pas permis de faire la lumière sur les circonstances du décès ni d'en déterminer les responsables.

Mort de Blessing Matthew : face au déni de justice, la quête de vérité

- 2 Face au déni de justice, une équipe transdisciplinaire s'est constituée, composée de chercheur·es (l'agence Border Forensics¹), de représentant·es de la société civile (l'association briançonnaise Tous Migrants), d'un témoin (Hervé S.), des avocats et de journalistes. Ce collectif a mené une contre-enquête intitulée « La mort de Blessing Matthew – Une contre-enquête sur la violence aux frontières alpines », publiée le 30 mai 2022 sur le site Internet de Border Forensics². Cette recherche-action s'est

inspirée des méthodes développées par l'architecture forensique³ en les adaptant au contexte alpin et a servi comme base pour demander en mai 2022, au même tribunal de Gap, la « réouverture de l'information judiciaire sur charges nouvelles ».

- 3 L'architecture forensique est une approche au service de la société civile mobilisant des techniques et des technologies architecturales pour enquêter sur des cas de violence étatique et de violation des droits humains « *du point de vue citoyen*⁴ ». Elle poursuit un triple objectif : établir la vérité des faits de violence collective et structurelle ; désigner les auteurs de cette violence ; rendre publique la vérité dévoilée⁵. (Dé)montrer le caractère collectif et structurel de la violence observée, notamment à travers la preuve de sa répétition dans le temps et dans l'espace, permet de la considérer comme politique, comme un crime d'État⁶.
- 4 Dans un entretien filmé, Happy Matthew attribue la responsabilité de la mort de sa sœur Blessing non pas à la rivière, mais aux gendarmes et à leurs pratiques de contrôle : « *Ils l'ont laissée mourir parce qu'elle n'est pas Blanche comme eux, elle n'est pas Française comme eux*⁷. » Pour elle, la mort de Blessing s'inscrit dans une violence raciale structurelle subie par les personnes en migration à la frontière franco-italienne. En retraçant le processus de la contre-enquête que nous avons menée, cet article met en lumière l'imbrication des facteurs politiques et environnementaux dans la production d'une situation de violence mortifère aux frontières. La mort en migration, présentée comme le résultat d'une simple exposition aux « risques naturels », est en réalité le produit d'une articulation entre différents processus géopolitiques et des méthodes policières de contrôle de la frontière. Le discours dominant, qui met en avant le stéréotype de la « *montagne dangereuse*⁸ », invisibilise les mécanismes qui entraînent la mort aux frontières, efface les liens de causalité et empêche l'identification des responsables.

Déconstruire la rhétorique du « risque naturel »

- 5 Dans les discours politiques et médiatiques, les naufrages en Méditerranée et dans la Manche et les décès de personnes en migration au cours des traversées de déserts ou de zones montagneuses sont principalement attribués à la dangerosité, présentée comme « naturelle », de ces environnements peu anthropisés. Pourtant, de nombreuses recherches ont montré que les « *environnements hostiles*⁹ » n'existent pas en soi. L'expression « risque naturel » est d'ailleurs ambiguë, dans la mesure où elle laisse « *supposer que les phénomènes naturels exceptionnels comportent intrinsèquement un risque*¹⁰ ». Or les aléas naturels (atmosphériques, hydrologiques, géologiques ou géomorphologiques) ne deviennent des risques qu'en présence d'enjeux humains – qu'il soit sociaux, économiques et/ou environnementaux. Le concept de « *weaponization of space* » exprime cette idée : les recherches qui le mobilisent montrent que, dans le cadre des politiques migratoires de plus en plus restrictives pour les ressortissant·e·s des pays du « Sud Global », les environnements frontaliers sont transformés en armes, dans l'espoir de dissuader les migrant·e·s de tenter la traversée¹¹.
- 6 Un mécanisme similaire a lieu à la frontière italo-française. Depuis la mise en place d'un renforcement du dispositif policier de contrôle migratoire en 2017, les préfets successifs des Hautes-Alpes, en charge d'appliquer localement les politiques migratoires décidées par le ministère de l'Intérieur, n'ont pas hésité lors de leurs prises de parole publiques à attribuer la cause des décès aux conditions météorologiques ou

topographiques. Ils et elles désignent également les personnes en migration elles-mêmes, les personnes qui facilitent la traversée (qualifiées de « passeurs »), ou les personnes qui portent assistance aux exilé·e·s, comme seules responsables de leur mise en danger dans l'espace montagnard, décrit comme intrinsèquement dangereux. Interrogé par le journaliste Raphaël Krafft dans un reportage en 2023, le préfet Dominique Dufour affirme ainsi : « *Il y a une prise de risque de la part des migrants qui souhaitent passer inconsidérée, parfois encouragée par un certain nombre d'organisations. [...] On parle de personnes qui, quelles que soient les difficultés de la vie qu'elles ont pu traverser, lorsqu'elles s'apprêtent à entrer en France, elles viennent d'Italie. Rien ne justifie des prises de risques aussi inconsidérées pour passer sur des territoires aussi difficiles que sont les Alpes*¹². »

- 7 Dès lors, les personnes en migration sont rendues responsables de leur propre mise en danger en montagne. Pourtant, ce sont les politiques migratoires qui empêchent ces personnes d'accéder aux moyens de transport sécurisés, comme le souligne Natalia Judzińska dans une interview qu'elle a donnée à la revue *View* sur la situation à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne : « *Il n'y a pas de raison que les gens se noient en mer. Il n'y a aucune raison pour que les gens soient dans un bateau. Nous avons des avions. [...] Il n'y a donc aucune raison pour que les Syrien·ne·s, les Afghan·ne·s ou les Éthiopien·ne·s soient obligé·e·s de franchir une clôture et d'essayer de se frayer un chemin dans un marécage à moitié gelé pour tenter de survivre. Je veux dire, nous pourrions les faire voler*¹³. »
- 8 Tout comme la mer, les Alpes sont loin d'être un obstacle « naturel¹⁴ ». Région de franchissement depuis toujours, équipées des tunnels et des ponts qui, aujourd'hui, permettent de « *nie[r] la notion même de montagne*¹⁵ », elles ne sont érigées en obstacle que pour les personnes à qui le passage par les postes frontières et sur les routes sécurisées est dénié. C'est alors qu'elles deviennent une barrière, une fracture visible et dangereuse, potentiellement létale¹⁶.
- 9 Ainsi, dans le cas de Blessing, comme dans celui des autres 189 personnes décédées en tentant de traverser une des frontières alpines depuis 1993¹⁷, la dangerosité du parcours est le résultat d'une stratégie politique et non d'un environnement « naturel » supposé hostile¹⁸. À partir de 2015, la réintroduction des contrôles aux frontières internes à l'espace Schengen et la mise en place d'une infrastructure de plus en plus sophistiquée de surveillance et de contrôles frontaliers ont déclenché un processus de « *frontiérisation* » de l'espace alpin¹⁹. Celui-ci désigne, d'après Achille Mbembe, le mécanisme par lequel « *les puissances de ce monde transforment certains espaces en lieux infranchissables pour certaines classes de populations, [...] des espaces de perte et de deuil où la vie de tant de gens jugés indésirables vient se fracasser*²⁰ ». Or nos recherches ont montré que 71 % des personnes en migration décédées aux frontières alpines depuis 1993 l'ont été après 2015²¹. Les causes des décès varient selon les modalités de franchissement de la frontière, et donc selon la région. Depuis 2015, dans la région de Vintimille-Menton, 52 exilé·e·s sont décédé·e·s en tentant de passer par le train ou, plus précisément, sur le train ou le long des rails ; par noyade ; en étant victimes d'accidents liés à la route ou en chutant en montagne, et notamment en tentant de passer par le « *Pas de la Mort*²² ». Dans la région de Briançon/Modane/Vallée de Suse, 13 personnes migrantes sont décédées depuis 2015, principalement à cause des conditions de la traversée en haute montagne (même si, sans avoir accès à l'autopsie, il est difficile de savoir si les personnes sont décédées à cause d'une hypothermie, d'une chute et/ou d'épuisement).
- 10 Ces données suggèrent que le processus de frontiérisation des Alpes au cours des dernières années joue un rôle déterminant dans la production d'une violence mortifère

aux frontières montagneuses à l'encontre des exilé·e·s. Achille Mbembe caractérise ainsi les frontières européennes comme le lieu d'exercice d'une « *nécropolitique*²³ », une politique de la mort racialisée.

Patterns. Identifier la dimension structurelle de la mort aux frontières

- 11 Dans le cadre de la contre-enquête menée par Border Forensics et Tous Migrants sur le cas de Blessing Matthew, notre première étape a consisté à situer sa mort dans un contexte politique et social plus général. Cette étape, nommée « *patterns* » dans l'approche de l'architecture forensique²⁴, permet de mettre en lumière les dynamiques structurelles dans lesquelles s'inscrivent les cas étudiés.
- 12 Nous avons d'abord identifié le rôle joué par les mécanismes de frontiérisation des Alpes dans la production de conditions dangereuses de traversée de la frontière pour les personnes en migration. Grâce aux données collectées par Sarah Bachellerie sur la période de l'été 2017 à l'été 2018²⁵, nous avons proposé une chronologie visuelle des cas de violence frontalière et une spatialisation des éléments (humains et non-humains) mettant en péril les personnes en mouvement dans la région²⁶. Ceux-ci comprennent : les postes frontières où des contrôles policiers fixes aux frontières ont été mis en place depuis 2015 ; les axes routiers où la police aux frontières a mené des interventions (barrages, contrôles aléatoires, points de surveillance, rondes) ; les zones où les patrouilles de police ont intensifié les contrôles ; les zones montagneuses présentant des risques « naturels » (perte de repères, chutes brutales) traversées par les personnes en migration pour éviter les contrôles ; les cours d'eau qui constituent d'autres zones à risque en cas de course-poursuite ; la localisation des cas de mise en danger par les forces de l'ordre évoqués dans les témoignages de personnes exilées.
- 13 Ainsi, dans le Briançonnais, l'État français a répondu à l'augmentation des arrivées de personnes en migration par une augmentation drastique des forces de l'ordre durant l'été 2017 : unités de forces mobiles, douanes, police aux frontières, gendarmerie départementale, militaires de l'opération Sentinelle²⁷. Celles-ci ont été chargées d'arrêter, au mépris de leurs droits, les personnes perçues comme des « *étrangers en situation irrégulière*²⁸ ». Les pratiques de contrôles policiers mobiles, s'étendant dans toute la bande des 20 kilomètres prévue par les accords de Schengen, prennent place dans des espaces de montagne peu habités (crêtes, sommets, versants forestiers) tout comme dans des espaces aménagés à des fins touristiques (villages, sentiers de randonnée, pistes de ski, etc.). Comme le note Sarah Bachellerie dans son mémoire, à cette époque, les personnes en migration qui tentaient la traversée, majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne et arrivées en Italie par la Méditerranée, présentaient les signes d'une « *vulnérabilité structurelle*²⁹ » en montagne : sans d'équipement approprié, hiver (manteau chaud, pantalon de ski, chaussures de neige) comme été (chaussures de randonnée, eau, etc.), elles n'ont pas d'idée de la géographie de la zone montagneuse, voire de la destination précise, et surtout, elles n'ont pas d'expérience de la marche en montagne et n'ont pas connaissance des conditions et des risques spécifiques liés à ce milieu, ni des gestes préventifs pour se maintenir en sécurité. Ensuite, la présence des forces de l'ordre, sous forme de patrouilles mobiles sur les routes et les chemins sécurisés, entraîne une mécanique « *d'escalade mortifère*³⁰ » : pour éviter les contrôles, les personnes en migration prennent des risques

en montant plus haut dans le massif montagneux, avec le danger de se perdre, de chuter, d'être exposées à des conditions climatiques dangereuses.

- 14 Plusieurs mois avant le décès de Blessing, constatant cette mise en danger systématique des personnes en migration, les associations de défense des droits des étrangère:s présentes sur place ont alerté du danger de mort qu'elles encouraient dans le Briançonnais. Le Collectif citoyen de Névache a notamment indiqué, dans une lettre ouverte adressée au président de la République française, Emmanuel Macron : « *Au cours du mois de décembre, nous avons dû, à six reprises au moins, faire appel au Secours en Montagne pour [...] éviter la mort [de migrants], non sans éviter gelures et traumatismes divers. Pas encore de morts reconnus, mais cela viendra, Monsieur le Président*³¹. »
- 15 Loin de prendre en compte la parole des habitant·e:s, l'État français a accru la criminalisation des pratiques citoyennes de solidarité avec les personnes en migration, en multipliant les intimidations policières et en lançant des poursuites contre des militant·e:s solidaires fin avril 2018, soit deux semaines avant la mort de Blessing³². La criminalisation de la solidarité dans les zones frontalières s'inscrit donc aussi, en mer comme en montagne, dans la politique « d'abandon à la mort³³ ».
- 16 Par ailleurs, les agent·e:s du contrôle se livrent, sur la base d'un profilage racial, à de véritables « traques » des personnes identifiées comme migrantes dans le massif montagneux³⁴. Celles-ci sont relatées par les personnes en migration et observées par les associations solidaires ; elles prennent parfois la forme de courses-poursuites (à pied, en véhicule, en motoneige) et de pratiques de pièges (nommés « *prises en tenaille*³⁵ » dans le vocabulaire policier). Ces pratiques entraînent une mise en danger systémique des personnes en migration : ainsi, dans les six semaines précédant la mort de Blessing Matthew, plus de 14 récits de courses-poursuites ont été recueillis par Sarah Bachelier³⁶, plusieurs d'entre elles entraînant des blessures.
- 17 La violence peut également se mesurer au niveau de l'impact de la frontière sur la santé des personnes qui la franchissent. Les données recueillies par Chloé Lecarpentier dans le cadre de sa thèse en médecine, couvrant la période de mai 2017 à novembre 2018, montrent qu'environ un quart des pathologies observées sur les 1 637 personnes exilées ayant eu recours à des soins à l'hôpital de Briançon ou à la cellule médicale du Refuge Solidaire pouvaient être attribuées au passage de la frontière lui-même³⁷. Les pathologies les plus récurrentes étaient liées au froid et aux traumatismes (souvent liés à des chutes).
- 18 Cette remise en contexte (détermination des « *patterns* ») nous a permis d'identifier que le décès de Blessing Matthew n'est pas un cas isolé, mais bien le fruit d'une violence structurelle qui caractérisait le passage de la frontière par les personnes en migration à l'époque des faits. La mort de Blessing s'inscrit ainsi dans une « *violence structurelle*³⁸ » qui cible certaines catégories de personnes dont la mobilité est empêchée par l'État français. Dans les semaines qui ont suivi la mort de Blessing, deux autres exilés – Mamadi Condé et Mohamed Fofana – sont décédés à la même frontière, fragilisés par les conditions de la traversée. Beauty S., une autre femme nigériane, avait perdu la vie suite à son refoulement à Bardonecchia, deux mois auparavant.

La contre-enquête pour Blessing

- 19 Le 7 mai 2018, un jeune homme nigérian arrive au Refuge Solidaire de Briançon, lieu associatif qui accueille les personnes exilées arrivées par la frontière, et annonce la disparition d'une de ses compagnes de route suite à une poursuite par les gendarmes dans le village de La Vachette. Quelques jours après la découverte du corps dans la Durance, l'association Tous Migrants fait un signalement au procureur de la République de Gap, en y exposant les faits rapportés et en décrivant les possibles infractions des forces de l'ordre. Une plainte contre X a également été déposée par une des sœurs de Blessing, Christiana Obie, « pour des faits pouvant être qualifiés d'homicide involontaire, mise en danger de la vie d'autrui, non-assistance à personne en danger³⁹ ».
- 20 Malgré les éléments apportés à la justice, l'affaire a été classée sans suite en février 2021 par la Cour d'appel de Grenoble. Pour soutenir la volonté de la famille de Blessing et de la société civile de faire reconnaître officiellement la vérité sur les événements qui ont eu lieu la nuit du 7 mai 2021, Border Forensics a entrepris de réaliser l'enquête que l'État français n'a pas voulu mener. Le travail de contre-enquête, qui a duré plusieurs mois entre 2021 et 2022, a permis de produire, outre les éléments de contexte explicités ci-dessus, deux éléments de preuve : la reconstitution de « l'enchaînement légal⁴⁰ » tel que vécu par un compagnon de voyage de Blessing, et la vérification *in situ* des déclarations des gendarmes qui patrouillaient la zone le jour où Blessing est tombée dans la rivière.
- 21 L'association Tous Migrants a réussi à retrouver le deuxième compagnon de route de Blessing, Hervé, qui n'avait jamais été entendu par les policiers enquêteurs. Il a accepté de retourner à La Vachette pour nous livrer sa version des faits.

Figure 1 : Reconstitution audiovisuelle *in situ* du témoignage d'Hervé S.



Cette reconstitution rend compte de la course-poursuite avec la police. La Vachette (Hautes-Alpes), 2022.

© Border Forensics. Voir Border Forensics, *La Mort de Blessing Matthew. La demande de vérité et justice*, 2022. Url : <https://vimeo.com/762180501>

- 22 La reconstitution spatio-temporelle a montré la cohérence et la précision du témoignage d'Hervé. Celui-ci décrit une course-poursuite effectuée par quatre gendarmes mobiles dans le centre du village, poussant Blessing à se rapprocher du bord de la rivière. Pendant qu'il se cachait, Hervé a été témoin de la chute de Blessing dans l'eau alors qu'un gendarme tentait de l'attraper et qu'elle se débattait. Il a entendu ses cris et constaté que les gendarmes n'ont à aucun moment tenté de lui venir en aide ni déclenché les secours. Il a finalement été lui-même arrêté par la patrouille et reconduit de force du côté italien (figure 1).
- 23 Dans l'approche de l'architecture forensique, le témoignage des victimes de violence est central. Comme dans le cas de la contre-enquête qui nous intéresse ici, il peut en effet permettre à faire advenir la preuve, car « ceux qui ont vécu des expériences terribles éprouvent un traumatisme qui peut affecter leurs récits ou leurs souvenirs⁴¹ », mais le fait de se replonger dans la topographie des lieux fonctionne comme un « dispositif mnémorique⁴² » permettant « d'accéder à certains de ses souvenirs et de les mettre en scène⁴³ ».

Figure 2 : Cartographie de l'enchaînement des événements selon témoin



© Border Forensics, 2022.

- 24 Le témoignage d'Hervé remet en doute les conclusions de l'enquête judiciaire menée à la suite de la découverte du corps, publiées en décembre 2018. L'officier de police en charge de l'enquête avait en effet estimé que « l'ensemble des constatations et témoignages des protagonistes directs convergent pour exclure qu'il y ait eu guet-apens, course-poursuite et manquements aux obligations de sécurité et de prudence », et que les gendarmes ont tout fait pour « écarter [Blessing et ses compagnons] de la zone dangereuse⁴⁴ ».
- 25 Nous avons également analysé les déclarations des gendarmes mobiles qui patrouillaient cette nuit-là à La Vachette, contenues dans le dossier pénal⁴⁵, dans lesquelles nous avons décelé de nombreuses contradictions logiques. Bien que, dans leurs dépositions, les gendarmes mobiles récusent un à un les termes de « course-poursuite », « chasse », « poursuite », « mise en danger », « manœuvre de tenaille » pour « acculer » les personnes au bord de la rivière⁴⁶, les périphrases avec lesquelles ils décrivent l'interaction avec les trois compagnons de route laissent supposer que les

logiques de placement des corps dans l'espace ont effectivement pu produire une mise en danger. En effet, certains gendarmes évoquent avoir « mis en fuite » les trois personnes, avoir « accéléré le pas [...] après eux », avoir « mis en place une sorte de barrage en amont et en aval pour tenter de les retrouver », et avoir « resserré le dispositif » malgré la proximité de la rivière.

- 26 Ensuite, nous avons vérifié dans l'espace et dans le temps la plausibilité des éléments décrits dans leurs déclarations, en les reconstituant sur place (figure 3). Nous avons pu constater que les récits des gendarmes présentent des versions des faits incohérentes dès lors que l'on mesure le temps nécessaire pour effectuer les déplacements décrits, l'agencement des éléments dans l'espace, ou encore ce qu'il est possible de voir ou non depuis tel ou tel endroit. Pourtant, l'officier de police judiciaire en charge de l'enquête s'était lui aussi rendu sur place le 17 mai 2018 pour comprendre le déroulement des faits dans l'espace. Lors de cette visite de terrain, les gendarmes mobiles impliqués dans l'affaire guidaient l'officier de police judiciaire, lui présentant un récit compatible avec leurs versions des faits. À la suite de cette visite, la police judiciaire a produit une carte censée récapituler les événements. Or celle-ci lisse et efface les nombreuses contradictions spatiales entre les différents récits des gendarmes présents cette nuit-là, en produisant une version unifiée des faits.
- 27 À l'inverse, en produisant une cartographie animée des dépositions des gendarmes mobiles après les avoir reconstituées (figure 4), nous avons mis en évidence qu'il existe de nombreuses contradictions entre leurs différents témoignages, ainsi que des impossibilités spatio-temporelles. Ainsi, les conclusions de l'enquête de police judiciaire, loin de pointer ces contradictions et de les questionner, ont au contraire masqué leur existence en reconstruisant *a posteriori* un récit et une cartographie des faits homogènes.

Figure 3 : Travail de vérification des déclarations des gendarmes mobiles, La Vachette (Hautes-Alpes), 2022



Border Forensics, 2022.

- 31 Le déni de justice rencontré par les victimes de violences racistes et leurs proches produit dès lors un « *continuum de violence*⁴⁸ », illustrant l'affirmation de Rachida Brahim selon qui « *la race tue deux fois*⁴⁹ ». Elle tue une première fois par l'acte de tuer lui-même, et une autre fois en effaçant toute trace du crime et en refusant toute reconnaissance aux victimes.
- 32 Néanmoins, la publication des éléments de la contre-enquête a servi à raconter un autre récit que celui prononcé par les dépositaires de l'autorité publique et a permis à la voix de Blessing et du témoin, Hervé, d'être entendues dans ce que l'architecture forensique nomme « *l'espace du forum*⁵⁰ ». En rendant publiques les preuves, nous avons proposé une narration politique de la mort de Blessing, qui met en avant les conséquences des pratiques du contrôle frontalier et leurs effets. Nous avons démontré que cette mort n'est pas un événement isolé, mais le résultat d'une conjoncture de décisions politiques et de pratiques policières qui mettent en danger les personnes migrantes racisées lors de leur traversée des frontières alpines. Blessing n'est pas décédée par accident, ni à cause de la montagne ou de la rivière, mais *in fine* à cause du régime frontalier et des pratiques dangereuses de contrôle migratoire. C'est précisément l'absence de reconnaissance de toute responsabilité dans la mort de Blessing, comme dans celle de toutes les personnes en migration décédées aux frontières alpines, qui permet à ces pratiques de mise en danger d'être perpétuées en toute impunité⁵¹. Pour cette raison, l'association Tous Migrants et la famille de Blessing continuent leur quête de vérité et de justice ; tant qu'elle n'aura pas abouti, comme nous l'a confié sa sœur Christiana Obie, Blessing « *continuera de hurler* ».

NOTES

1. L'enquête a été dirigée par Charles Heller et Lorenzo Pezzani de l'association Border Forensics et les recherches conduites par Sarah Bachellerie et Cristina Del Biaggio.
2. <https://www.borderforensics.org/fr/enquetes/blessing/> Voir Sarah Bachellerie, Cristina Del Biaggio, Charles Heller, Lorenzo Pezzani, « La mort de Blessing Matthew – Une contre-enquête sur la violence aux frontières alpines », in *Border Forensics*, 30 mai 2022. Url : <https://www.borderforensics.org/fr/investigations/la-mort-de-blessing-matthew-une-contre-enquete-sur-la-violence-aux-frontieres-alpines/>
3. Eyal Weizman, *La vérité en ruines. Manifeste pour une architecture forensique*, Paris, La Découverte, 2021.
4. Philippe Mangeot, Laure Vermeersch, « Les topographes des droits humains. Rencontre avec Forensic Architecture », in *Vacarme*, n° 71, 2015. Url : <https://vacarme.org/article2751.html>
5. Eyal Weizman, *op. cit.*
6. *Ibid.*
7. Border Forensics (dir.), « La Mort de Blessing Matthew. La demande de vérité et justice », in *Border Forensics*, 2022. Url : <https://vimeo.com/762180501>
8. Sarah Bachellerie, *Montagne dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étranger•e•s indésirables par la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes*, Mémoire de master 1, Lyon, ENS Lyon, 2018.

9. Maya Goodfellow, *Hostile Environment: How Immigrants Became Scapegoats*, Londres/New York, Verso Books, 2020.
10. Vincent Clément, Emmanuel Jaurand, « Risques “naturels” et territoires en France », in *Géoconfluences*, 2005. Url : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Risque/RisqueScient.htm>
11. Geoffrey Alan Boyce, Samuel N. Chambers, Sarah Launius, « Bodily inertia and the weaponization of the sonoran desert in US boundary enforcement: A GIS modeling of migration routes through Arizona’s Altar valley », in *Journal on Migration and Human Security*, vol. 7, n° 1, 2019, pp. 23-35 ; Jason De León, *The Land of Open Graves: Living and Dying on the Migrant Trail*, Oakland, University of California Press, 2015.
12. Raphaël Krafft (dir.), « Briançon, une zone frontière à bout de souffle », in *Le Grand Reportage*, France Culture, 2023. Url : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-grand-reportage/briancon-une-zone-frontiere-a-bout-de-souffle-9498707>
13. Elizabeth Dunn, Inga Hajdarowicz, Natalia Judzińska, « “It is the spectacle of violence that matters there”: On the margins of the conversation with Elizabeth Dunn on border crises », in *View. Theories and Practices of Visual Culture*, n° 36, 2023, pp. 1-29.
14. Maïté Darnault, « Charles Heller et Cristina Del Biaggio : “En montagne, comme en mer, la frontière est violente pour les migrants” », in *Libération*, 15 décembre 2017.
15. Immenhauser, in Markus Bühler-Rasom, Raffaella Castagnola (dir.), *57 personnes, 57 histoires. Le tunnel de base du Saint-Gothard : l’ouvrage du siècle*, Zürich, AS Verlag, 2016, p. 18.
16. Cristina Del Biaggio, « On a fermé la montagne », in *L’Alpe*, 2019.
17. Selon les données collectées par les autrices dans le cadre du projet DisFrontAlp, financé par le Labex ITTEM : <https://labexitem.fr/projets/disfrontalp-frontieres-alpines-et-enjeux-migratoires/>
18. Charles Heller, Lorenzo Pezzani, « “Hostile environment”(s): Sensing migration across weaponized terrains », in Laura Kurgan, Dare Brawley (dir.), *Ways of Knowing Cities*, New York, Columbia Books on Architecture and the City, 2019, pp. 192-276 ; Cristina Del Biaggio, Leila Giannetto, Camille Noûs, « Réfugiées et montagne », in *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine*, vol. 108, n° 2, 2020. Url : <https://doi.org/10.4000/rga.7252>
19. Voir également les rapports publiés par La Cimade et l’Anafé, ainsi que le mémoire de master 2 de Sarah Bachelierie : Marine de Haas, *Dedans, dehors. Une Europe qui s’enferme. Rapport d’observation*, Paris, La Cimade, 2018. Url : <https://www.lacimade.org/publication/dedans-dehors-une-europe-qui-senferme/> ; Anaïs Lambert, Loïc Le Dall, Laure Palun, Émilie Pesselier, « Persona non grata. Conséquence des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne », in Anafé, 21 février 2019. Url : <http://www.anafe.org/spip.php?article520> ; Sarah Bachelierie, *Traquer et faire disparaître. La fabrique de l’invisibilité du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne du Briançonnais*, Mémoire de master 2, Lyon, ENS Lyon, 2019.
20. Achille Mbembe, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020.
21. *Ibid.*
22. Alberto Di Monte, *Sentieri migranti. Tracce che calpestano il confine*, Milan, Ugo Mursia Editore, 2021 ; Raphaël Krafft, *Passeur*, Paris, Buchet Chastel, 2017.
23. Achille Mbembe, « Necropolitics », in *Public Culture*, vol. 15, n° 1, 2003, pp. 11-40.
24. Eyal Weizman, *op. cit.*
25. Sarah Bachelierie, *Montagne dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étrangers•e•s indésirables par la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes*, *op. cit.*
26. Url : https://www.borderforensics.org/fr/enquetes/blessing/?gallery=true&media_id=image-eacd42ca
27. Cour des comptes, *La politique de lutte contre l’immigration irrégulière. Rapport public thématique*, Paris, Cour des comptes, 2024. Url : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-de-lutte-contre-limmigration-irreguliere>

28. L'association Tous Migrants et l'Anafé ont régulièrement dénoncé le non-respect systématique du droit d'asile à la frontière, les nombreuses entraves au droit de demande de protection des mineurs, ainsi que la violation de différents droits prévus par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) (jour franc, interprète, information sur ses droits). Voir Anaïs Lambert, Loïc Le Dall, Laure Palun, Émilie Pesselier, *op. cit.*
29. Sarah Bachellerie, *Montagne dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étranger•e•s indésirables par la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes*, *op. cit.*
30. Évelyne Ritaine, « Du pouvoir d'exposer à la mort à/par la frontière », in *Cultures & Conflits*, n° 99-100, 2015, pp. 145-148.
31. Url : <https://www.laprovence.com/article/societe/4774520/briancon-le-collectif-citoyen-de-nevache-adresse-une-lettre-ouverte-au-chef-de-letat.html>
32. Cela a abouti au procès dit des « 7 de Briançon ». Voir « Aide aux migrants : les “sept de Briançon” relaxés par la justice », *Le Monde*, 9 septembre 2021. Url : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/09/09/aide-aux-migrants-les-sept-de-briancon-relaxes-par-la-justice_6094068_3224.html
33. Charles Heller, Lorenzo Pezzani, « The left-to-die boat », in *Border Forensics*, 11 avril 2012. Url : <https://forensic-architecture.org/investigation/the-left-to-die-boat>
34. Sarah Bachellerie, « La traque policière des étrangères à la frontière franco-italienne (Hautes-Alpes) comme “maintien de l'ordre” social et racial », in *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine*, vol. 108, n° 2, 2020. Url : <https://doi.org/10.4000/rga.7208>
35. Source : Notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.
36. Sarah Bachellerie, *Montagne dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étranger•e•s indésirables par la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes*, *op. cit.*
37. Chloé Lecarpentier, *Problématique médicale et sociale d'une vague migratoire nouvelle sur Briançon. Bilan d'une année de prise en charge et vécus des parcours de soins. Une étude transversale*, DES de médecine générale, Aix Marseille Université, 2019. Url : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02172311>
38. Johan Galtung, « Violence, peace, and peace research », in *Journal of Peace Research*, vol. 6, n° 3, 1969, pp. 167-191.
39. Nr de référence : 2018-825 OBJE DARKO c. X, 29 août 2018.
40. Judith Verweijen, « A microdynamics approach to geographies of violence: Mapping the kill chain in militarized conservation areas », in *Political Geography*, vol. 79, 2020. Url : <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2020.102153>
41. Philippe Mangeot, Laure Vermeersch, *op. cit.*
42. Eyal Weizman, *op. cit.*, p. 65.
43. *Ibid.*, p. 50.
44. Documents contenus dans le dossier pénal qui ont pu être consultés par l'association Tous Migrants.
45. L'analyse a été faite sur la base des éléments relevés par Tous Migrants dans le dossier pénal et qui nous ont été transmis sous forme de notes.
46. Dépôts des gendarmes de la patrouille R et N à la gendarmerie de Briançon, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossiers : D00115-00166, D00052-00084.
47. Communiqué de presse de Tous Migrants et Border Forensics, 30 juin 2023 : <https://www.borderforensics.org/fr/actualites/30-06-2022-communique-de-presse-affaire-blessing/>
48. Ulrike Krause, « A continuum of violence? Linking sexual and gender-based violence during conflict, flight, and encampment », in *Refugee Survey Quarterly*, vol. 34, n° 4, 2015, pp. 1-19.
49. Rachida Brahim, *La race tue deux fois. Une histoire des crimes racistes en France (1970-2000)*, Paris, Syllepse, 2021.
50. Eyal Weizman, *op. cit.*, p. 160.

51. European Union Agency for Fundamental Rights (FRA), *Guidance on Investigating Alleged Ill-treatment at Borders*, Vienne, European Union Agency for Fundamental Rights, 2024. Url : <https://fra.europa.eu/en/publication/2024/guidance-investigating-alleged-ill-treatment-borders>

RÉSUMÉS

La frontière tue deux fois. La première par le durcissement des contrôles qui augmentent les risques de son franchissement, la seconde quand la justice est niée face aux violences et aux décès que ces politiques et ces pratiques à la frontière induisent. La reconstitution des circonstances de la noyade d'une jeune femme nigériane de 21 ans dans la Durance en 2018, par une équipe composée de chercheuses, d'une association de soutien aux migrants et d'un témoin, révèle non seulement l'enchaînement des événements à l'issue fatale, mais également les causes systémiques de ce décès. La mort de Blessing Matthew n'est pas attribuable à un accident ou aux dangers de la montagne, comme l'invoquent les autorités françaises, mais aux conséquences de la gestion sécuritaire à l'œuvre à la frontière franco-italienne.

INDEX

Mots-clés : enquête, mort, migration, Hautes-Alpes

AUTEURS

SARAH BACHELLERIE

Doctorante en géographie, Laboratoire Pacte, université Grenoble-Alpes.

CRISTINA DEL BIAGGIO

Maîtresse de conférences en géographie, laboratoire Pacte, université Grenoble-Alpes

CAMILLE NOÛS

 <https://idref.fr/249647966>

Laboratoire Cogitamus

Les Ukrainiennes en Europe : exil, passage et refuge au temps d'une guerre européenne

Hélène Thiollet, Filip Savatic, Margherita Lazzeri, Kartika Herschied, Thomas Lacroix, Basak Yavcan et Yves Fradier

- 1 L'invasion russe de l'Ukraine, lancée le 24 février 2022, a déclenché le plus grand déplacement de population en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. En octobre 2024, il y a 6,1 millions d'exilé·e·s ukrainien·ne·s en Europe, plus de 560 000 hors d'Europe et, en tout, 23 millions de passages de frontière entre l'Ukraine et la Pologne depuis février 2022 d'après le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR). Lors du dernier pic de fuite enregistré en mai 2023, le HCR a estimé qu'environ 8,2 % de réfugié·e·s avaient trouvé refuge en Europe. Des millions de passages de frontières sont comptés par le HCR entre l'Ukraine en guerre et ses voisins, ou d'autres pays européens, en particulier l'Allemagne. À tous ces égards, l'exode des Ukrainien·ne·s offre une fenêtre unique et familière pour comprendre les formes de l'exil, du passage et de l'accueil des personnes déplacées de force dans un contexte proche de la France.
- 2 L'exode ukrainien revêt des caractéristiques spécifiques par rapport à d'autres mouvements d'exil massif en Europe ou ailleurs : le plus frappant est que les exilés sont principalement des femmes (88 %), les hommes valides âgés de 18 à 60 ans ne pouvant pas légalement quitter l'Ukraine à la suite de l'imposition de la loi martiale au début des hostilités. En outre, les Ukrainiennes qui ont fui leur pays ont un niveau d'éducation relativement élevé (87 % ayant un niveau d'éducation tertiaire) et sont souvent accompagnées de leurs enfants ou d'autres personnes à charge. Comme c'est généralement le cas pour les mouvements de réfugiés, les Ukrainiennes ont d'abord fui vers les pays voisins (en premier lieu vers la Pologne). Elles ont ensuite parfois migré plus loin en Europe (en premier lieu vers l'Allemagne) dans un contexte de relative liberté de circulation que leur accordent les politiques de protection temporaire adoptées par l'Union européenne (UE). En effet, et c'est un élément spécifique des conditions de l'exil des Ukrainiennes, une vaste réponse humanitaire de la part de la société civile et des décideurs politiques s'est organisée en Europe et au-delà, créant un

contraste frappant avec la rhétorique et les politiques généralement plus restrictives et sélectives qui ont accompagné le précédent pic de migration forcée vers l'Europe en 2015, comme nous l'avons noté dans un précédent article d'*Hommes & Migrations*². Le 4 mars 2022, l'UE a activé la directive sur la protection temporaire (Directive 2001/55/EC), qui permet aux ressortissants ukrainiens d'entrer et de s'installer dans l'État membre de leur choix, avec des exigences d'enregistrement limitées pour obtenir un « statut de protection temporaire » (TPS), à la suite de dispositions antérieures de libéralisation des visas adoptées en 2017, favorisant l'émigration ukrainienne qui avait augmenté de manière significative depuis l'invasion du Donbass et de la Crimée en 2014. La politique d'ouverture des frontières de l'UE à l'égard des exilés ukrainiens, combinée à cette forme accélérée de détermination du statut de réfugié, a été largement reconnue comme facilitant le passage et l'arrivée de millions de personnes dans un court laps de temps et leur installation, voire leur intégration, au sein des États membres. Ce contexte légal et politique est crucial pour comprendre les conditions et les expériences de l'exil, du passage et de l'accueil du point de vue des personnes déplacées

- 3 Néanmoins, afin de mieux saisir les expériences de l'exil, du passage et du refuge faites par les exilées ukrainiennes, une équipe de chercheuses et de chercheurs s'est associée à l'organisme de sondage Verian (ex-Kantar Public) pour organiser une enquête auprès des exilé·e·s ukrainien·ne·s dispersé·e·s en Europe³. Cette enquête intitulée « *Voices of Ukraine* » (VOU), déployée par Verian depuis juin 2022 sur les réseaux sociaux, collecte des données longitudinales. Les personnes qui répondent sont partout dans l'Union européenne : par ordre décroissant en Allemagne, en Pologne, en France, en République tchèque, en Espagne, en Belgique, en Italie, en Bulgarie, etc. L'Allemagne plus la Pologne représentant à eux deux la destination de 45 % du total des personnes ukrainiennes déplacées. Entre le 13 et le 17 février 2024, notre enquête a posé, en plus des questions fermées, une question ouverte aux exilées : « Quel message souhaitez-vous adresser aux institutions de l'Union européenne ? » Cette question a reçu 784 réponses exploitables. Des verbatims dans ce texte se font l'écho de cette prise de parole.

Méthodologie

- 4 L'enquête VOU a débuté quelques mois après l'invasion de l'Ukraine, recrutant 12 023 participants à travers des annonces ciblées sur Facebook et Instagram. Parmi eux, 2 800 personnes ont accepté de participer à des vagues d'enquête supplémentaires. Au moment de la rédaction, cinq vagues ont été déployées, chacune se déroulant tous les trois mois
- 5 Les questions posées dans l'enquête sont disponibles en ukrainien et en russe, couvrant une large gamme de sujets relatifs à la migration, à l'intégration socio-économique et aux opinions politiques. En ce qui concerne les méthodes, l'enquête repose sur des données longitudinales, permettant d'examiner l'évolution des conditions de vie des réfugiés au fil du temps, tout en tenant compte des impacts des politiques européennes sur leur intégration.
- 6 L'enquête VOU revêt un double intérêt : elle donne la parole aux personnes exilées à travers neuf vagues de collectes de données qualitatives, entre 2022 et 2024, et offre de fait un porte-voix aux perceptions et aux expériences des exilées sur leurs trajectoires,

le passage de frontières, l'accueil dont elles font l'expérience, comme leur intégration et leurs retours éventuels en Ukraine ou leurs migrations secondaires. Cette enquête offre également un espace de prise de parole avec des questions ouvertes. Elle permet de documenter les trajectoires migratoires, l'intégration socio-économique et l'engagement politique des réfugiés ukrainiens en exil à travers l'Europe, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

- 7 Les données collectées nous permettent de dévoiler les multiples facettes des passages de frontières, des circulations, du refuge trouvé par les exilées ukrainiennes dans le contexte d'une guerre européenne, inédit depuis les guerres yougoslaves du début des années 1990.
- 8 Nos analyses révèlent comment les caractéristiques démographiques de cet exil ukrainien et les politiques d'asile et d'intégration promulguées par les États européens d'installation influencent les trajectoires migratoires, les modalités et les résultats de l'intégration, et la mobilisation politique des exilées. L'exode de femmes plutôt instruites et des personnes à leur charge montre comment les attributs individuels et les politiques publiques façonnent l'expérience des réfugiés.

Passage et exils secondaires : les trajectoires européennes des exilées ukrainiennes

- 9 VOU révèle une interaction complexe de facteurs, notamment les cadres politiques, les niveaux d'éducation et les circonstances désastreuses que fuient les réfugiés. L'exil et les déplacements massifs à l'intérieur du pays provoqués par l'invasion russe de l'Ukraine (depuis 2022) viennent renforcer des déplacements antérieurs et une émigration ukrainienne importante depuis 2014 et l'annexion de la Crimée par la Russie (2014), et la guerre du Donbass (2014-2022). Avant 2014, l'émigration ukrainienne s'orientait pour moitié vers la Pologne et quelques autres pays de l'Union européenne, tandis que l'autre moitié émigrerait vers la Russie (où les Ukrainiens sont plus de 2 millions en 2022). Depuis la guerre de 2014, les Ukrainiens émigrent en masse depuis les régions occupées vers la Pologne et l'Union européenne comme travailleurs temporaires et ne demandent que rarement l'asile, alors même que, dès 2015, les déplacés internes dans ces régions sont très nombreux. Articulé à ces exils internationaux et au passage des frontières, l'exil des Ukrainien·ne·s est aussi interne : 3,7 millions de réfugiés internes sont recensés en 2023⁴, avec pour la plupart des déplacements qui ont eu lieu en 2022 et suivent les mouvements du front. L'articulation de ces déplacements internes avec l'exil vers des pays voisins ou plus lointain est l'une des questions importantes à laquelle de futures études doivent répondre.
- 10 Il est important de noter que les données de notre enquête ne permettent pas de se prononcer sur la population ukrainienne immigrée ou exilée en Russie et dans la Communauté des États indépendants, même si elle compte environ 1,2 million de personnes d'après le HCR et 2,173 millions d'Ukrainiens d'après l'État russe avant la guerre⁵.

Tableau 1 : Données du Haut-Commissariat de l'Onu sur les passages de frontières et les chiffres de l'exil ukrainien dans les pays voisins de l'Ukraine (octobre 2024)

Pays	Date des données	Exilés d'Ukraine enregistrés dans le pays à la date	Exilés d'Ukraine ayant demandé l'asile, la protection temporaire ou des régimes similaires à la date	Passages frontaliers depuis l'Ukraine depuis le 24 février 2022	Passages frontaliers vers l'Ukraine depuis le 24 février 2022
Pays voisins compris dans le dispositif de réponse du HCR					
Bulgarie	09/30/2024	67 540	198 575	N/A	N/A
République tchèque	10/06/2024	380 375	615 235	N/A	N/A
Estonie	09/30/2024	36 135	62 460	N/A	N/A
Hongrie	11/03/2024	61 245	46 795	5 849 960	5 324 805
Lettonie	09/04/2024	46 520	60 220	N/A	N/A
Lituanie	10/08/2024	46 275	90 545	N/A	N/A
Pologne	10/10/2024	961 335	1 866 605	25 172 870	23 203 715
République de Moldavie	09/29/2024	123 730	63 465	1 186 845	968 360
Roumanie	09/30/2024	162 180	183 960	5 539 055	4 804 675
Slovaquie	11/03/2024	127 015	156 040	2 770 565	2 695 040
Total		2 012 350	3 343 900		
Autres pays voisins					
Biélorussie	09/30/2024	46 000	4 750	15 890	Données non disponibles
Fédération de Russie	12/31/2023	1 227 555	14 790	2 852 395	Données non disponibles
Total		1 273 555	19 540		

Source : UNHCR.

Source : UNHCR.

- 11 Les personnes interrogées viennent de diverses régions d'Ukraine, bien qu'une part importante provienne, sans surprise, de celles qui ont subi de plein fouet l'invasion russe depuis 2014. À partir de 2022, et en fonction des avancées du front, les Ukrainiennes viennent de régions d'Ukraine de plus en plus diverses, mais la majorité des répondantes (68,1 %) ont passé la frontière pour entrer initialement en Pologne. Seules les personnes interrogées originaires de la région sud passent par d'autres pays de premier accueil : la Hongrie, la Moldavie, la Slovaquie et la Hongrie. Seuls 38,1 % des répondants entrés initialement en Pologne sont restés dans le pays par la suite. Nombre des personnes interrogées ne sont pas restées dans le pays d'entrée initial ou pays de passage, et ont profité de la possibilité de s'installer ailleurs en Europe étant donné les politiques d'ouverture adoptées par les États membres de l'UE. Il est intéressant de noter que la proximité de la région d'origine avec des pays frontaliers spécifiques explique parfois le premier passage vers l'exil mais pas systématiquement. Et elle ne semble pas expliquer les endroits où les Ukrainiens ont cherché la sécurité en Europe.
- 12 On voit, d'après les données du HCR sur les passages de frontières, que les circulations sont importantes, et ce dans les deux sens. Les retours sont fréquents et pas toujours définitifs. La circulation semble être une donnée importante de l'exil ukrainien. Les intentions de retour des exilées restent très fortes (plus de 80 %). Elles risquent de s'affaiblir avec l'intégration des exilées dans les pays d'installation ou d'augmenter si un processus de paix permet d'envisager la fin proche de la guerre. Les incertitudes concernant la paix et ses conditions sont très fortement liées, pour les exilées, aux dynamiques géopolitiques de soutien européennes et états-uniennes à l'Ukraine et de pressions sur la Russie : les atermoiements de l'UE en particulier et les positions américaines (notamment après l'élection présidentielle américaine de novembre 2024 et le retour de Donald Trump au pouvoir) sont, par exemple, centraux.

- 13 De manière surprenante, les données collectées auprès des exilées sur leurs trajectoires spatiales vont à l'encontre de certaines attentes. Les réfugiés ukrainiens ont tendance à migrer initialement vers des pays voisins comme la Pologne. Beaucoup se sont ensuite rapidement installés dans d'autres pays européens, en priorité en Allemagne. L'enquête montre que la majorité des répondants n'ont pas migré après avoir choisi un pays de destination. Malgré la possibilité de se déplacer librement au sein de l'UE, les réfugiés ukrainiens semblent avoir une faible propension à changer de pays d'installation après un tri initial au cours des premiers mois d'exil. Les mouvements dits « secondaires » entre pays restent relativement faibles et la réalité des flux de retour ne reflète pas l'ampleur des intentions de retour exprimées par les personnes interrogées. Cette inertie de l'installation peut être liée au contexte géopolitique incertain et à l'impossibilité pour les migrants d'envisager la fin du conflit. Cela montre clairement que la capacité légale de se déplacer est loin d'être une condition suffisante pour un déplacement effectif. Ce phénomène s'explique par une combinaison de facteurs personnels et politiques, y compris la proximité des conflits en Ukraine et les conditions d'accueil dans certains pays de destination. C'est le cas de l'Allemagne qui a mis en place des dispositions légales et sociales favorables à l'accueil et à l'intégration des Ukrainiennes, jusqu'à modifier les conditions d'acquisition de la nationalité en les rendant moins contraignantes en 2024.
- 14 Cette dynamique souligne l'importance de considérer la migration forcée comme une combinaison de divers parcours individuels, façonnés par des variables individuelles et contextuelles, plutôt que comme un processus singulier et uniforme.

Refuge et accueil : l'intégration socio-économique des exilées dans leurs pays d'accueil

- 15 L'intégration varie considérablement selon les pays de destination, avec des différences notables entre la Pologne et l'Allemagne. Par exemple, les réfugiés en Pologne sont plus susceptibles d'être employés, de louer un logement privé et de subvenir à leurs besoins par le travail, tandis qu'en Allemagne, une plus grande proportion dépend de l'aide publique et vit dans des logements solidaires. Ces résultats soulignent le rôle crucial des politiques nationales d'intégration dans la réussite des processus d'inclusion des réfugiés dans la société.
- 16 Les exilées expriment clairement leur désir de travailler tout en soulevant les difficultés rencontrées, la première d'entre elles étant la reconnaissance des diplômes pour les personnes qualifiées et des permis de conduire pour faciliter l'autonomie des exilé·e·s (question ouverte en février 2024). Elles témoignent :
- « Nous ne sommes pas stupides, nous sommes une nation éduquée, nous connaissons plusieurs langues, nous sommes talentueux et gentils. »
 - « Si les réfugiés ukrainiens sont un fardeau pour les pays européens, il faut trouver des outils pour nous permettre d'entrer plus rapidement sur le marché du travail et simplifier les exigences. »
 - « J'aimerais parler de respect. Respect pour tous ceux qui ont quitté leur maison à cause de la guerre. De compréhension : c'est un autre pays, une autre langue, un autre monde. D'opportunités. Donnez-nous un peu plus d'opportunités et nous serons indépendants. »
 - « Nous pouvons faire plus de choses et bénéficier davantage au pays d'accueil que d'aller simplement faire le ménage. »

« Il est très difficile pour les mères d'enfants de concilier maternité et travail, car les réfugiés sont souvent contraints d'accepter n'importe quelle condition (une journée de travail de 12 heures) pour survivre d'une manière ou d'une autre, et il n'y a personne vers qui se tourner pour obtenir de l'aide. »

« L'Ukraine peut être détruite, et elle l'est déjà en partie. En tant que personne rationnelle, je comprends qu'il n'y a pas d'avenir dans mon pays pour mes enfants, et j'ai donc décidé de faire de mon mieux pour rester ici. Beaucoup de gens n'ont pas d'endroit où retourner physiquement. De nombreux Ukrainiens sont bien éduqués et travaillent dur. Nous pourrions devenir un véritable atout pour l'Europe. Je vous prie d'encourager tous les pays européens à mettre en place des mécanismes qui nous permettraient de rester sans avoir à ramener nos enfants dans les ruines et les dangers. »

« Je suis médecin et j'ai vraiment envie de travailler, de soigner les gens. Si vous devez faire passer des examens, faites-le sans frais : nous n'avons pas beaucoup d'argent pour passer par toutes les étapes de la confirmation des diplômes, c'est très cher et prend beaucoup de temps. »

« Il faut reconnaître la formation des médecins, et leur donner le droit de soigner les Ukrainiens : la santé des personnes se détériore en raison d'un stress prolongé et d'un accès limité aux services médicaux, et le fardeau qui pèse sur un système de soins de santé déjà surchargé s'alourdit. The Lancet l'a recommandé dans les premières semaines, mais pour une raison ou une autre, la bureaucratie est plus importante que la santé des gens. »

« Il faut faciliter la confirmation des diplômes pour les médecins. »

« Créez des lieux de travail où l'on peut apprendre la langue. Ne mettez pas les ingénieurs et les médecins sur un pied d'égalité avec les personnes qui n'ont pas de diplôme. »

« Signer la reconnaissance de notre permis de conduire en France⁶. »

« Reconnaître les permis de conduire ukrainiens ou autoriser l'échange de permis contre des permis locaux sans formation ni reprise. »

« Le programme allemand "Job Turbo" [créé en Allemagne en 2023⁷] est une discrimination et une humiliation de la dignité humaine des Ukrainiens ; cessez de discriminer les spécialistes hautement qualifiés qui ne maîtrisent pas encore la langue au niveau approprié ! S'il vous plaît, permettez aux spécialistes qui ont besoin d'un niveau C1 en allemand de continuer à apprendre la langue. Cessez de nous humilier en nous proposant des emplois peu qualifiés ! La reconnaissance rapide des diplômes des réfugiés ukrainiens et l'accès rapide au marché du travail sur la base de la spécialisation et de l'expérience professionnelle acquise en Ukraine sont rationnels, car ils allègent immédiatement le fardeau qui pèse sur l'économie des pays qui accueillent les réfugiés ukrainiens ! »

17 L'exil et la guerre : mobilisation politique et attitudes des exilées

18 Centrer le regard sur les personnes exilées et sur les enjeux du passage, de l'accueil et de l'intégration n'oblitére pas les enjeux politiques de l'exil. Pour les exilées, ces enjeux sont existentiels pour elles et pour l'Ukraine comme nation. En septembre 2024, les médias annonçaient un million de morts ukrainiens et russes après deux ans de guerre russo-ukrainienne, qui suivait l'annexion de la Crimée et la guerre du Donbass. Il y aurait jusqu'à 500 000 victimes essentiellement militaires mais aussi civiles depuis 2022. Les destructions matérielles et les pertes humaines entraînent aussi la destruction des infrastructures de santé à moyen terme, ce qui renforce les déplacements internes comme internationaux, à court terme mais aussi à moyen terme. Ces déplacements entraînant l'exil de médecins et de personnels de santé alimentent un cycle de surmortalité induite par la guerre et dont la menace se projette sur l'avenir du pays et de sa population, même en cas de paix. Ce phénomène est observé dans tous les contextes de guerres civiles qui induisent des déplacements internes ou internationaux

massifs, comme au Yémen depuis 2005⁸ ou au Soudan depuis 2023, et dans la guerre menée dans la bande de Gaza depuis 2023.

- 19 L'enquête révèle que les réfugiés ukrainiens sont engagés politiquement sur une ligne « patriote » de défense de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et dans une perspective clairement pro-européenne. Une majorité d'entre eux soutiennent fortement l'adhésion de l'Ukraine à l'Otan en priorité et à l'Union européenne, et expriment un attachement profond aux valeurs démocratiques.
- 20 Les exilées expriment clairement que leur priorité n'est pas leur propre sort en Europe, et que l'urgence, c'est la guerre sur le front et les enjeux géopolitiques du conflit avec la Russie pour l'Union européenne et l'Otan (question ouverte en février 2024). Elles témoignent :

« Arrêtez la guerre, beaucoup de gens meurent, sauvez l'Ukraine ! »
 « Merci pour votre soutien, nous vous supplions de nous aider à gagner : une Ukraine forte est un meilleur partenaire qu'une Ukraine détruite. »
 « Chaque minute de vos doutes et de vos négociations coûte la vie aux Ukrainiens. »
 « Des gens meurent chaque jour en Ukraine, pendant que vous tergiversez et perdez du temps. Nous n'en avons pas : le prix de notre temps, c'est la vie des gens. »
 « Toutes les prises de décision sur l'aide politique et militaire à l'Ukraine arrivent très lentement, selon le calendrier européen. »
 « L'Ukraine a besoin de plus d'armes, en particulier d'armes à longue portée. »
 « L'Ukraine doit devenir membre de l'Union européenne et en particulier de l'Otan, et la guerre s'arrêtera immédiatement ! »
 « L'Ukraine doit gagner la guerre pour la stabilité sociale et économique de l'Europe elle-même. L'adhésion de l'Ukraine à l'UE et à l'Otan est mutuellement bénéfique à long terme. »
 « Si l'Ukraine perd, vous deviendrez vous-mêmes des réfugiés. »
 « Votre maison n'est pas à la périphérie – votre maison est juste à côté. »
 « Comprenez que cela ne s'arrêtera pas à l'Ukraine. Suivront d'autres pays européens, pour l'intégrité desquels vos enfants donneront leur vie. »
 « L'Ukraine est désormais le bouclier de l'Europe. »

- 21 De plus, environ la moitié des répondants ont été politiquement actifs, à la fois avant et après le début de la guerre en février 2022. Les réfugiés interrogés montrent un haut degré de confiance dans l'armée ukrainienne, bien que leur confiance dans d'autres institutions (comme le gouvernement) ait diminué avec le temps.

22 Conclusion

- 23 L'enquête « *Voices of Ukraine* » permet de mettre en évidence la diversité des expériences des réfugiées ukrainiennes, tout en soulignant l'importance des contextes et des politiques publiques des pays d'arrivée dans la structuration de leurs trajectoires migratoires, de leur intégration socio-économique et de leur mobilisation politique. Elle révèle des dynamiques complexes de la migration forcée, en accordant une attention particulière aux voix et aux perspectives des réfugiés eux-mêmes. Les résultats obtenus jusqu'à présent offrent des pistes de réflexion tant pour la recherche scientifique que pour les politiques publiques, notamment sur les meilleures stratégies pour organiser le passage et l'accueil des exilés en Europe.

NOTES

1. Cet article s'appuie sur un travail collectif intitulé « Ukrainian Voices: Surveying the conditions, determinants, and consequences of Ukrainians' exile across Europe » en cours de publication, dont les autrices et auteurs sont associés à ce texte.
 2. François Gemenne, Hélène Thiollet, « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », in *Hommes & Migrations*, n° 1337, 2022, pp. 180-184.
 3. Cet agenda de recherche a été initié dans le cadre de l'équipe française du projet de recherche européen MAGYC Migration Governance and Asylum Crisis (H2020 projet 822806) et du projet CORRIFEF (Les corridors de l'asile en France), financé par l'Institut Convergences Migrations.
 4. Voir <https://www.internal-displacement.org/database/displacement-data/>
 5. Voir François Gemenne, Hélène Thiollet, *op. cit.*, et les résultats de l'enquête pilote du recensement de 2018 (en Russe). Source : <https://eng.rosstat.gov.ru/folder/76215>
 6. Il est possible de conduire en France avec un permis de conduire ukrainien accompagné de sa traduction, mais en cas d'installation de plus d'un an, il faut passer le permis de conduire français.
 7. 24 % des exilées interrogées dans l'enquête VOU ont un emploi en Allemagne et 81 % d'entre elles perçoivent des aides financières. Le programme « Job Turbo », lancé fin 2023, consiste à pousser les « Jobcenters » à proposer plus d'offres d'emploi aux réfugiés. Avec l'idée de réduire les allocations et l'aide sociale aux Ukrainiennes qui coûte cher (6 milliards d'euros au budget 2024), alors que le pays manque de main-d'œuvre si ces offres ne sont pas acceptées.
 8. Voir, par exemple, les rapports sur ces questions du Lancet, sur le Yémen par exemple : [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(24\)02073-7/abstract](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(24)02073-7/abstract)
-

RÉSUMÉS

L'enquête « *Voices of Ukraine* » (VOU), initiée sur les réseaux sociaux en 2022 par une équipe de chercheuses et de chercheurs et un organisme de sondage, donne la parole aux exilé·e·s ukrainien·ne·s dispersé·e·s en Europe. Depuis l'Allemagne, la Pologne ou la France, principalement, les Ukrainien·ne·s déplacés par la guerre entre leur pays et la Russie reviennent sur leurs expériences du passage des frontières, leur installation dans les pays d'accueil, les obstacles rencontrés pour leur intégration, et leurs craintes et leurs espoirs concernant la guerre en Ukraine¹.

INDEX

Mots-clés : enquête, sondage, ukrainiennes, migration, guerre, Europe

AUTEURS

HÉLÈNE THIOULET

Attachée de recherche, CNRS, CERI, Sciences Po

FILIP SAVATIC

Chercheur postdoctoral, Sciences Po

MARGHERITA LAZZERI

Banque mondiale

KARTIKA HERSCHIED

Directrice de recherche, Migration Policy Group, Paris School of Economics, PSE

THOMAS LACROIX

Directeur de recherche CNRS, Centre de recherches internationales (Ceri), Sciences Po, *fellow de l'Institut Convergences Migrations (ICM)*

BASAK YAVCAN

Directrice de recherche, Migration Policy Group

YVES FRADIER

Directeur Grandes enquêtes et Méthodes, Vérian